ÉGINHARD

VIE DE CHARLEMAGNE

PUBLIÉE ET TRADUITE PAR L. HALPHEN



LIBRAIRIE ÉD. CHAMPION

ÉGINHARD

VIE DE CHARLEMAGNE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Le comté d'Anjou au XI[e] siècle. 1 vol. in-8°, 1906, XXIV-428 p.
(Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Etudes sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252). 1 vol. in-8°, 1907, XVI-191 p.

Le règne de Charles le Chauve; 1[re] partie : *840-851*, en collaboration avec Ferdinand Lot. 1 vol. in-8°, 1909, VI-232 p.
(Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Paris sous les premiers Capétiens (987-1223). Etude de topographie historique. 1 vol. in-8° de 123 p. et 3 pl. hors texte et 1 album in-4° de 2 p. et 11 pl., 1909.
(Couronné par l'Académie des sciences morales.)

L'histoire en France depuis cent ans. 1 vol. in-12, 1914, 216 p.

Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne. 1 vol. in-8°, 1921, XIII-314 p. et une carte.
(Couronné par l'Académie des sciences morales.)

Recueil d'Annales angevines et vendômoises. 1 vol. in-8°, 1903, LXII-162 p.

Etude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise. 1 vol. in-8°, 1906, 65 p.

Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, publiées en collaboration avec R. Poupardin. 1 vol. in-8°, 1913, XCV-316 p.
(Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-957), publié avec la collaboration de Ferdinand Lot. 1 vol. in-4°, 1908, LVI-231 p. et 2 pl. (collection des Chartes et diplômes publ. par l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

EN PRÉPARATION :

L'empire carolingien. 1 vol. in-8° (de la collection « l'Évolution de l'humanité »).

Histoire générale depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de L. Halphen et Ph. Sagnac, avec la collaboration de G. Fougères, de l'Institut, P. Jouguet, G. Contenau, J. Lesquier, P. Roussel, A. Piganiol, E. Albertini, E. Déprez, A. Renaudet, L.-V. Bourrilly, H. Hauser, A. de Saint-Léger, P. Muret, R. Guyot, P. Conard, G. Weill, A. Pingaud, L. Eisenmann, D. Pasquet. 20 vol. in-8° (à paraître à partir de 1925-1926.)

LES CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Louis Halphen

ÉGINHARD

VIE DE CHARLEMAGNE

ÉDITÉE ET TRADUITE

PAR

LOUIS HALPHEN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1923

AVANT-PROPOS

Voici la première édition de la Vie de Charlemagne *qui paraisse en France depuis 1840. Si l'on songe aux nombreuses découvertes de manuscrits faites entre temps et aux progrès considérables réalisés par la science et la critique historiques, on ne s'étonnera pas de nous voir inaugurer la collection des* Classiques de l'histoire de France au moyen âge *par une nouvelle publication de cette œuvre fameuse.*

Les principes généraux dont nous nous sommes inspiré et dont s'inspireront dans les prochains volumes les collaborateurs qui ont bien voulu nous promettre leur concours sont les suivants : donner un texte établi avec critique, mais sans vaines surcharges, c'est-à-dire un texte établi d'après quelques manuscrits types (à l'exclusion de ceux qui n'en sont que des copies directes ou dont les leçons n'offrent qu'un intérêt de pure curiosité) et accompagné d'un relevé des seules variantes utiles pour éviter l'arbitraire ; — donner en même temps que le texte authentique une traduction fidèle, ou qu'on voudrait du moins telle, chaque fois que ce texte est en latin, en provençal ou en un français trop délicat à interpréter pour le commun des lecteurs ; — joindre au texte enfin des notes aussi sobres que possible, mais n'omettant aucun des éclaircissements qu'on est en droit d'attendre d'un éditeur consciencieux, et fournissant toujours le moyen de distinguer avec netteté ce qui, dans l'œuvre publiée, est original de ce qui n'est que copie ou contrefaçon d'œuvres antérieures.

Nos introductions seront brèves. Nous ferons en sorte qu'on y trouve tout ce qui est nécessaire à l'intelligence des textes reproduits, mais rien de plus.

L'expérience dira dans quelle mesure nous avons réussi, pour la Vie de Charlemagne, *à remplir le programme que nous venons d'esquisser; mais nous devons reconnaître dès l'abord qu'il nous a fallu ici en faire fléchir au moins l'un des articles en donnant à notre annotation un développement supérieur de beaucoup à ce que nous prévoyons pour la plupart des volumes à venir. La faute en est à Éginhard lui-même, qui, par ses procédés de composition, nous a contraint à multiplier les rapprochements avec les œuvres de ses devanciers — qu'il n'a cependant pas assez fidèlement reproduites pour que nous ayons pu nous borner (comme nous le ferons presque toujours dans des cas analogues) à distinguer ses emprunts de son œuvre personnelle par un simple artifice typographique.*

La formule à laquelle nous nous sommes arrêté ne sera d'ailleurs pas d'une rigidité absolue. Notre intention étant d'accueillir des textes de genres très variés — des chroniques, des biographies, des mémoires, des correspondances, des documents juridiques (comme la Loi salique, les capitulaires, les grandes ordonnances des Capétiens), des pièces administratives ou diplomatiques, certaines œuvres littéraires particulièrement instructives pour l'histoire de la société du moyen âge (poésies de circonstance, pamphlets, sermons, etc.), d'autres catégories de textes encore, auxquels nous ne demanderons que de présenter un intérêt historique général — nous aurons fréquemment à apporter à la méthode suivie dans ce premier volume des modifications de détail.

Mais, quoi qu'il arrive, nous nous efforcerons de faire de nos éditions des œuvres claires, faciles à lire et à consulter, où le simple amateur d'histoire désireux de remonter aux

sources, comme l'étudiant ou l'historien de profession, puisse trouver de quoi contenter sans perte de temps sa légitime curiosité. Nous chercherons à éviter tout à la fois l'érudition indiscrète, qui finit par écraser de son poids les œuvres qu'elle prétend commenter, et la réserve excessive de certains éditeurs qui, pour ne pas s'interposer trop souvent entre le texte et le lecteur, privent ce dernier de presque tous les renseignements ou moyens de contrôle sur lesquels il croyait pouvoir compter.

Nous espérons ainsi nous rendre digne, à notre tour, de la faveur que le public lettré témoigne depuis plus de douze ans déjà à la collection des Classiques français du moyen âge *de M. Mario Roques, dont les* Classiques de l'Histoire de France *voudraient être pour les historiens l'indispensable complément.*

Louis HALPHEN.

INTRODUCTION[1]

I. — L'auteur.

Pour apprécier à sa juste valeur la *Vie de Charlemagne* et déterminer les conditions dans lesquelles elle a été écrite, il est nécessaire tout d'abord de rappeler brièvement ce qu'on sait de la biographie même de son auteur.

Né dans la vallée du Main vers 775, Einhard — ou Éginhard, pour lui laisser son nom traditionnel, — avait d'abord été élevé au monastère de Fulda, d'où l'abbé Baugolf avait réussi à le faire admettre — en 791 ou 792 sans doute — à la cour de Charlemagne, alors âgé de près de cinquante ans, parmi les jeunes gens d'avenir que, suivant l'usage, le souverain tenait à honneur de « nourrir », comme on disait[2], et de faire instruire à ses frais.

Après avoir, dans les premiers temps, excité surtout la verve des familiers de la cour, qui riaient de sa petite taille et l'avaient surnommé Nardillon (*Nardulus*), il se signala assez vite par la solidité de ses connaissances et son goût pour les poètes latins.

Il fit bientôt partie du petit groupe des lettrés qui vivaient au palais dans la suite du roi : en 799, ou à peu près, Alcuin,

1. On nous permettra de renvoyer une fois pour toutes au chapitre que nous avons consacré à Éginhard dans nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne* (Paris, 1921, in-8°, VIII-314 p.), p. 60-103. On y trouvera toutes les références que nous ne pouvons donner ici.

2. Cf. ci-dessous, p. 3, n. 1.

qui a quitté Aix pour finir ses jours dans la retraite, engage Charles par deux fois à recourir au jeune Éginhard, soit pour l'explication des auteurs latins, soit pour la solution des problèmes d'arithmétique auxquels il s'est attaqué.

A cette époque, Éginhard ne connaît cependant pas encore la brillante destinée de quelques-uns de ses condisciples, auxquels le prince franc distribue abbayes et évêchés. En 806, Charles l'envoie à Rome porter au pape un exemplaire de l'acte par lequel il vient de régler le partage de ses États entre ses enfants; mais cette mission n'a pas de lendemain. Éginhard, qui approche de la quarantaine, reste jusqu'en 814 confondu dans les rangs du personnel de la maison impériale.

C'est de l'avènement de Louis le Pieux seulement que date sa fortune politique. Du même âge à peu près que le successeur de Charlemagne, jadis son compagnon d'études à l'école du palais, il est tout de suite bien en cour : les riches prébendes, qui lui ont été refusées sous le règne précédent, s'accumulent aussitôt entre ses mains grâce à la générosité du nouveau maître, dont il devient le secrétaire particulier et qui lui confie, en outre, dès 817 la charge, délicate entre toutes, de guider les débuts de son fils aîné Lothaire, associé cette année même au trône impérial.

Dès lors, Éginhard est un personnage; il touche de près au gouvernement et joue à certaines heures un rôle de premier plan, jusqu'au jour où, le conflit qui a surgi en 828 entre l'empereur et ses fils prenant une tournure inquiétante, le souci de sa tranquillité et de sa sécurité l'amène soudain à se retirer de la scène politique et à se découvrir un goût prononcé pour la vie de recueillement et de dévotion qui l'attend dans sa chère et calme retraite de Seligenstadt. C'est là que la mort le surprendra le 14 mars 840.

Notre biographe a donc connu et approché Charlemagne

— non pas certes le Charlemagne de la période héroïque, celui de la guerre d'Italie, de la guerre d'Espagne et des plus rudes campagnes de Saxe, mais le Charlemagne des années de gloire, qui, en 800 — assez peu de temps après l'arrivée au palais du jeune écolier de Fulda — alla recevoir à Rome la consécration solennelle de ses longs et fructueux efforts. Jusqu'en 814, il a vécu à la cour, a assisté aux cérémonies présidées par le souverain, a eu l'occasion de l'observer de près. C'est donc incontestablement un témoin.

A ce témoin toutefois il ne faut demander que ce qu'il a pu voir ou savoir, c'est-à-dire, non pas les secrets de la politique poursuivie par Charlemagne, mais seulement et plus modestement des détails sur l'homme, son caractère, sa vie privée ou sa vie d'apparat.

S'il est digne de foi, c'est déjà beaucoup. Mais est-il digne de foi? Nous l'allons voir en étudiant l'œuvre même.

II. — L'œuvre.

1. Date de composition. — Éginhard ne nous a laissé aucune indication sur la date à laquelle il a pris la plume; mais son livre semble avoir été rédigé à une époque où les souvenirs du grand règne commençaient déjà à perdre de leur précision et à s'estomper dans un lointain et glorieux passé.

On a cru longtemps, il est vrai, et répété qu'Éginhard avait écrit au lendemain de la mort de Charlemagne, avant 821 à tout le moins, sous prétexte que les moines de Reichenau possédaient déjà alors un exemplaire de son œuvre. Et ceci serait prouvé par un catalogue de leur bibliothèque dressé « l'an 8 du règne de l'empereur Louis » (Louis le Pieux, affirme-t-on). Mais bien des détails donnent à penser que la partie du catalogue où figure la mention de la *Vie de Char-*

lemagne, sinon le catalogue tout entier, est sensiblement postérieure à 821, sans doute même à la mort de notre auteur[1].

Faute de mieux, on a tenté aussi de tirer argument d'une note qui se lit dans les *Annales royales* sous l'année 824 et où se retrouvent, à propos du massacre d'un détachement de troupes franques dans les Pyrénées, quelques expressions qui rappellent le fameux passage de la *Vie de Charlemagne* sur la déroute de Roncevaux. — La coïncidence est significative en effet; mais l'argument pourrait être sans peine retourné[2].

En fait, c'est entre 830 et 836 que l'œuvre d'Éginhard est citée pour la première fois de façon certaine dans une lettre de Loup, le futur abbé de Ferrières, qui venait d'en prendre connaissance — très peu de temps, semble-t-il, après sa publication. Elle aurait donc été composée durant la studieuse retraite de l'auteur à Seligenstadt, à un moment où, plus que jamais, il pouvait lui paraître opportun de proposer la biographie du vieux roi franc en exemple à ses contemporains, de leur rappeler, entre autres, avec quel soin Charlemagne s'était appliqué à faire régner l'esprit de concorde dans sa famille, à réaliser l'unité impériale par l'unité

1. On a des raisons de supposer que l'exemplaire relevé dans le catalogue est celui-là même que l'abbé de Reichenau Walahfrid Strabon préfaça entre 840 et 849 et que nous signalons plus loin. Voir nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne* (p. 100), qu'il y aurait lieu cependant de compléter aujourd'hui en tenant compte de la nouvelle édition que M. Paul Lehmann a donnée durant la guerre du catalogue de la bibliothèque de Reichenau au tome Ier des *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, publiés par l'Académie des sciences de Bavière (Munich, 1918, in-8°), p. 240-252. M. Lehmann croit devoir maintenir à tout le catalogue la date de 821 ou 821-822. Mais les raisons qu'il produit nous semblent peu convaincantes.

2. Cf. *Études critiques sur l'hist. de Charlemagne*, p. 100-101.

de foi, à s'inspirer enfin de cette *Cité de Dieu* dont les prélats depuis lors avaient en vain cherché à tirer une doctrine d'État.

2. Valeur du témoignage d'Éginhard. — Il est certain, en tout cas, que, même lorsqu'il parle des dernières années de Charles, Éginhard commet d'étonnantes confusions, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de souligner en note. Mais d'autres erreurs, que notre commentaire permettra de corriger, semblent s'expliquer aussi par un inquiétant défaut de clairvoyance.

Il faut, de plus, se défier de sa partialité. Il ne s'est pas caché dans sa préface d'avoir voulu écrire un panégyrique — et l'on s'en aperçoit. Les quelques revers, les quelques incidents pénibles du règne qu'il ne croit pas pouvoir taire sont atténués, entourés d'excuses. Les torts ne sont jamais du côté du roi franc; chacun de ses actes, chacun de ses gestes est dicté par les plus nobles sentiments. Renonce-t-il à poursuivre un ennemi? C'est par abnégation, pour ne pas faire souffrir inutilement le pauvre peuple (§ 10). Est-il battu? C'est pour lui une occasion de montrer de la grandeur d'âme (§ 7, 8, 18). A la haine et aux manœuvres déloyales de son frère Carloman, il oppose un calme et une patience angéliques (§ 18). Il n'est guère d'événement qui ne fournisse au biographe l'occasion de vanter la sagesse, l'énergie, la ténacité, le courage, la constance, l'abnégation, la magnanimité, la tendresse de cœur, la générosité, la charité, la tempérance de son héros : chef d'État incomparable, général de première force, fils parfait, père accompli, excellent frère, excellent oncle, ami dévoué, de belle prestance, parlant bien et — détail qui a frappé Éginhard — le meilleur nageur de son temps (§ 22), Charlemagne nous est présenté comme le modèle de toutes les vertus.

Enfin, en étudiant la méthode de travail de notre biographe,

nous allons constater avec quelle négligence et quelle légèreté il a lu et utilisé les documents, beaucoup plus nombreux et plus précis qu'il ne l'insinue dans sa préface, qui se trouvaient à sa disposition.

3. Méthode de travail d'Éginhard et sources de son œuvre. — Éginhard a beaucoup lu en effet, et ses lectures lui ont fourni aussi bien le cadre de son œuvre qu'une grande partie de ses matériaux.

Le cadre a été emprunté aux *Vies des douze Césars* de Suétone[1], et plus particulièrement à la biographie d'Auguste, dont le souvenir avait été si souvent évoqué à la cour de Charlemagne depuis la fin du VIIIe siècle. Les Vies des Césars sont toutes plus ou moins bâties sur le même type : elles débutent par quelques pages touchant la famille du personnage que l'historien latin met en scène; puis vient le récit de sa naissance, de ses premières années et de son adolescence; après quoi, nous passons à l'étude de sa vie officielle et notamment de son rôle militaire et de sa politique étrangère; un ou plusieurs chapitres sont toujours réservés aux travaux publics ou aux œuvres d'embellissement qu'on lui doit; ensuite le biographe s'étend avec complaisance sur sa vie de famille : mariages, enfants, rapports avec ses proches et subsidiairement avec ses amis; quelques lignes au moins sont régulièrement consacrées à un portrait physique, accompagné, en général, de détails sur la façon dont le « César » avait accoutumé de se vêtir, de se nourrir, d'employer son temps et souvent de dormir; il est bien rare qu'il ne soit rien dit de sa culture intellectuelle et du caractère de son éloquence; il est souvent question de ses croyances et pratiques religieuses;

1. Nous suivons la grande édition de M. Ihm, *C. Suetoni Tranquilli de Vita Caesarum libri VIII* (Leipzig, 1907, in-8°), et son édition abrégée dans la collection Teubner (Leipzig, 1908, in-16).

et les dernières pages sont d'habitude réservées aux présages annonciateurs de sa mort, à sa mort même, à ses funérailles et, s'il y a lieu, à son testament. Tel est, à de menues variantes près, le plan de toutes les biographies de Suétone — plan dont la monotonie est encore soulignée par le manque de variété de l'expression et la sécheresse de l'exposé. Éginhard n'a pas eu de peine à s'en pénétrer; et il l'a suivi si fidèlement, il a repris en outre, à son tour, avec une telle servilité les expressions familières à l'historien latin que sa *Vie de Charlemagne* apparaît souvent plus comme la treizième « vie des Césars » que comme une œuvre originale.

Dans le cadre emprunté à Suétone et qui ne comportait pas de longs développements, Éginhard s'est souvent borné à résumer les notions qu'il avait pu glaner dans les ouvrages historiques où les faits les plus importants du règne de Charlemagne et de ses prédécesseurs immédiats avaient été consignés.

Les *Annales royales*, dont la rédaction se poursuivait au temps de Louis le Pieux et probablement sous l'inspiration de la cour elle-même, devaient être et furent en effet sa principale mine de renseignements. Il les a connues à la fois en leur forme primitive et en leur forme définitive, mais a puisé de préférence dans la seconde version, plus complète et en meilleur latin que l'autre[1]. C'est de là qu'il a tiré à peu

1. En attendant que nous puissions donner dans cette collection une nouvelle édition de ce texte capital, il faut consulter celle de F. Kurze, *Annales regni Francorum inde ab a. 741 usque ad a. 829* (Hanovre, 1895, in-8°, collection des *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*); mais il faut se rappeler que, dans la pensée que la *Vie de Charlemagne* était originale, Kurze a partout considéré comme en dérivant le texte de la version définitive des *Annales*. Sur le détail des rapports qui unissent ces deux œuvres, voir *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 78-81.

près tout ce qu'il dit de la politique extérieure du roi franc et de ses guerres — au total environ un tiers de sa biographie. On verra même qu'il s'en est inspiré de si près que bien des pages de son opuscule prennent l'aspect d'un d'un simple centon, où les phrases de l'annaliste alternent avec celles de Suétone.

Parmi les textes qu'il a consultés, nous reconnaissons encore l'*Histoire des évêques de Metz*[1], composée par Paul Diacre vers 784, et les Continuateurs de Frédégaire, qui lui ont fourni le peu qu'il sait de Charles Martel (§ 2); nous devinons qu'il a dû avoir entre les mains quelque opuscule de propagande sur la chute des Mérovingiens et l'avènement de Pépin le Bref (§ 1); enfin ses fonctions de secrétaire de Louis le Pieux lui ont permis de connaître le testament de Charlemagne (§ 33) et de parcourir le dossier de la correspondance diplomatique échangée entre l'empereur et les souverains étrangers (§ 16 et § 18). — Pour le surplus, il a eu recours à ses propres souvenirs.

Grâce à cette méthode, il a été à même d'écrire une œuvre très nettement supérieure au point de vue de la forme à tout ce que le moyen âge occidental avait jusqu'alors produit en ce genre. Qu'on compare cette biographie bien ordonnée, en dépit de quelques gaucheries, d'un style ferme et relativement correct, aux vies de saints antérieures, et l'on mesurera le chemin parcouru.

Il eût certes été facile de trouver un modèle d'une pureté plus classique que Suétone; mais, avec tous ses défauts, celui-ci offrait l'avantage d'une composition et d'une psychologie simples, sans nuances — exactement ce qu'il fallait à des hommes du début du IXe siècle. Par lui, l'attention d'Éginhard a pu être ainsi plus facilement attirée sur cer-

1. Voir les notes des chapitres 2, 15, 18, 20, 24.

tains aspects de la vie ou du caractère de son héros, que, livré à ses propres forces, il eût presque à coup sûr laissés dans l'ombre et dans l'ignorance desquels nous serions nous-mêmes restés.

Mais par lui aussi, malheureusement, Éginhard a été souvent entraîné trop loin : à force de vouloir en tout et toujours donner la réplique au biographe des Césars, il n'a pas craint d'exagérer bien des traits qu'il avait pu en effet relever chez l'empereur franc; c'est à l'incitation de Suétone qu'il a, dans plus d'un cas, faussé les proportions, déformé la vérité et tracé de Charlemagne une image qu'il y aurait quelque imprudence à accepter autrement que sous bénéfice d'inventaire.

Enfin il faut se défier de sa manière d'utiliser les textes. Quand nous nous reportons aux *Annales royales*, dont pourtant il transcrit littéralement des expressions et parfois des phrases entières, nous sommes confondus des erreurs d'interprétation et des bévues qu'il commet à chaque pas ou des libertés qu'il prend avec le récit qu'il a sous les yeux.

Lisons-le donc pour mieux pénétrer dans l'intimité du grand empereur franc; mais lisons-le avec précaution; vérifions ses dires. Nous y perdrons quelques pages, qu'on a eu le tort de trop citer ou de suivre de trop près; mais ce qui restera sera suffisant encore pour sauver de l'oubli une œuvre sans laquelle notre connaissance de la personne même de Charlemagne resterait bien incomplète.

III. — Les manuscrits. Établissement du texte.

La faveur avec laquelle la *Vie de Charlemagne* fut accueillie dès son apparition et la vogue dont elle jouit durant plusieurs siècles furent telles qu'on trouverait peu de textes qui aient été aussi souvent imités et copiés au moyen âge. On en a

déjà identifié quelque quatre-vingts manuscrits, et il y a toutes raisons de penser que la liste n'est pas close.

Établir par le menu les rapports de parenté de ces divers manuscrits, en dresser la « généalogie » serait une tâche immense et sans doute stérile. Il suffit d'examiner de près les variantes des dernières éditions parues en Allemagne pour se convaincre qu'on alourdit sans aucun bénéfice l' « appareil critique » si l'on ne prend pas résolument le parti de s'en tenir à un très petit groupe de copies anciennes, assez proches encore de l'original pour aider à le reconstituer et assez différentes néanmoins les unes des autres pour qu'on soit fondé à y reconnaître plusieurs traditions distinctes. C'est ce qui nous a amené à ne recourir, pour notre part, qu'à cinq copies des IXe-Xe siècles, représentant à elles cinq avec netteté les trois grandes classes entre lesquelles paraissent dans l'ensemble, et sous réserve d'assez nombreuses « contaminations », se répartir tous les manuscrits connus de la *Vie de Charlemagne*.

Voici la liste et le signalement sommaire de ces copies, que nous désignons par les mêmes lettres, sinon par les mêmes numéros, que dans les dernières éditions, afin de ne pas trop dérouter les érudits qui seraient tentés de procéder à des comparaisons :

1. CLASSE A. — Nous appellerons A^1 la copie du manuscrit 510 de la Bibliothèque nationale de Vienne (Autriche)[1], recueil composé essentiellement des deux morceaux sui-

1. La direction de la Bibliothèque nationale de Vienne a bien voulu autoriser l'envoi de ce précieux manuscrit, ainsi que du suivant et de celui que nous appellerons B^2, à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux, où nous avons pu les consulter à loisir. Nous tenons à en exprimer toute notre reconnaissance au conservateur, M. Smitel, à l'obligeante entremise duquel nous sommes redevable de cette faveur.

vants : 1° *Historia Apollonii regis Tyri* (telle qu'elle a été publiée par Riese dans la collection Teubner, 1893), d'une écriture du XIIe siècle (folios 1 à 30); 2° *Vita Karoli* (folios 31 r° à 55 r°) et *Annales royales*, 2e rédaction (folios 55 r° à 132 v°), d'une belle écriture du IXe siècle, que de bons juges[1] ne croient pas postérieure aux environs de 850. On ignore en quel lieu cette copie a été exécutée. Un accident a malencontreusement endommagé le folio 31 r° (correspondant au § 1 presque entier) et a fait disparaître le folio 37 (correspondant à la seconde moitié du § 9, au § 10 et aux trois premières lignes du § 11)[2]. C'est non seulement la plus ancienne de toutes nos copies, mais aussi la plus correcte et celle qui, dans l'ensemble, paraît avoir le mieux respecté les formes et l'orthographe du manuscrit original. Mais — pas plus qu'aucun manuscrit de la classe *A* — elle ne renferme le texte de la préface.

Nous appellerons A^2 la copie du manuscrit 529 de la même bibliothèque de Vienne, dû tout entier à un scribe du IXe siècle (probablement de la fin de ce siècle), qui a transcrit bout à bout la Vie de Charlemagne par Éginhard (folios 1 r° à 13 v°) et celle de Louis le Pieux par l'Astronome (folios 13 v° à 43 v°). Le volume provient de Saint-Eucher de Trèves. La copie qu'il renferme est très proche parente de la précédente; mais elle est loin d'offrir les mêmes garanties : le scribe a pris avec le texte des libertés extrêmes, interver-

1. M. Tangl et Holder-Egger (voir *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVII, p. 395 et n. 2).

2. Des scribes de la fin du XIIe siècle, pour réparer le mal, ont entièrement gratté et récrit le folio 31 r° et remplacé par une copie nouvelle le folio 37 disparu, en reproduisant, dans les deux cas, le texte d'un manuscrit de la classe *B*. Leur copie n'offrant aucun intérêt particulier, nous n'en avons pas fait état.

tissant ou sautant des mots, en corrigeant l'orthographe et commettant sans cesse de telles bévues, qu'il est parfaitement inutile, en règle générale, de s'encombrer de ses leçons. Nous avons cru bon néanmoins de nous reporter, faute de mieux, à son travail et d'en relever les principales variantes pour les quelques passages où A^1 nous faisait défaut, afin d'avoir d'un bout à l'autre un témoin de la classe *A*.

2. Classe B. — Les manuscrits de la classe *B* dérivent tous d'une copie faite pour le compte de l'empereur Louis le Pieux (814-840) par son bibliothécaire Gerward, dont ils reproduisent en finissant une courte dédicace en vers[1]. Ils sont caractérisés, en outre, par plusieurs omissions dont la plus notable est celle du nom de Roland dans la liste des chefs francs tombés à Roncevaux (§ 9).

Le manuscrit original de Gerward a malheureusement disparu et nous n'en connaissons plus que de mauvaises transcriptions, exécutées avec une telle négligence et déparées par de tels lapsus qu'on n'en doit user qu'avec une extrême prudence. Il y a intérêt cependant à se reporter aux plus anciennes d'entre elles, car on y retrouve de-ci de-là quelques leçons qui viennent utilement confirmer celles des autres manuscrits. Nous en avons ici retenu deux de la fin du IXe siècle ou du début du Xe : celle du manuscrit 360 de la Bibliothèque universitaire de Montpellier (B^1) et celle du manuscrit 473 de la Bibliothèque nationale de Vienne, en Autriche (B^2).

1. En voici le texte :

> Hos tibi versiculos ad laudem, maxime princeps,
> Edidit aeternam memoriamque tuam
> Gerwardus supplex famulus, qui mente benigna
> Egregium extollit nomen ad astra tuum.
> Hanc prudens gestam noris tu scribere, lector,
> Einhardum magni magnificum Karoli.

Le manuscrit 360 de la Bibliothèque universitaire de Montpellier (B^1) est constitué par la réunion — d'ailleurs fort ancienne — dans une même reliure de trois volumes en réalité tout à fait distincts. Le premier seul (folios 1 à 136) nous intéresse. Il vient de l'abbaye de Pontigny. La Vie de Charlemagne (folios 29 v° à 48 v°) y a été jointe aux *Gesta regum Francorum* et à diverses vies de saints.

Le manuscrit 473 de la Bibliothèque nationale de Vienne (B^2) vient de Saint-Pierre de Worms. C'est une compilation formée principalement des trois ouvrages suivants : 1° *Liber pontificalis* jusqu'à la mort du pape Étienne II (757); 2° texte remanié des *Gesta regum Francorum* des origines à la mort de Dagobert (639) et Continuateurs de Frédégaire de l'avènement de Clovis II (639) à la mort de Charles Martel (741); 3° *Annales royales*, rédaction primitive (741-801) et continuations (801-829). Au milieu du texte de ces dernières ont été insérés sous l'année 814, après l'annonce de la mort de Charlemagne, les chapitres 18 à 33 de l'œuvre d'Éginhard[1].

1. Voici comment, par suite, les choses se présentent : « ... DCCCXIIII. Domnus Karolus imperator, dum Aquisgrani hiemaret, etc..., anno XIIII, v kal. febr. rebus humanis excessit »; en dessous, à l'encre rouge : « *Finiunt gesta domni Karoli magni et praecellentissimi Francorum imperatoris* », et, à la page d'après (fol. 144 r°), le titre suivant : « *Incipit vita ejusdem principis* »; puis, en plein chapitre 18 de la *Vie de Charlemagne*, avec une grande lettre initiale : « Cetera quae (*sic*) ad interiorem atque domesticam vitam pertinentia jam abhinc dicere exordiar... » La fin de la *Vie de Charlemagne* est alors reproduite et suivie du mot *Explicit* et des vers de Gerward. Après une page blanche, on lit, au folio 152 v°, le titre suivant, en lettres rouges et vertes : « *Incipit gesta Hludowici imperatoris filii Karoli magni imperatoris* », et les *Annales royales* reprennent (ann. 814) enfin : « Post obitum igitur Karoli, cum Hludowicus, filius ejus, in Aquitania apud Teodadum villam, etc. » (éd. Kurze, p. 140, les quatre premiers mots ayant été substitués au texte original, pour former transition).

3. Classe C. — Les manuscrits de la classe *C*, outre qu'ils renferment la préface, que ne donnent aucun manuscrit de la classe *B* ni les manuscrits de la classe *A* énumérés plus haut, se distinguent notamment par ce fait qu'ils comportent, au chapitre 18, à propos des concubines et des bâtards de l'empereur, deux lignes qui manquent dans toutes les copies des deux autres classes.

Une seule copie de cette troisième catégorie a été utilisée pour cette édition : celle du manuscrit latin 10758 de la Bibliothèque nationale de Paris (pages 305 à 328 et 337 à 339)[1]. Elle provient de Saint-Remi de Reims et, quoi qu'on en ait dit, ne semble pas antérieure au xe siècle. Elle suit un important recueil de capitulaires, avec lequel du reste elle ne fait pas corps et qui n'est pas de la même main. — Cette copie (que nous appellerons *C*, sans ajouter aucun numéro) est l'œuvre d'un scribe appliqué et soigneux, qui avait un bon modèle sous les yeux et auquel nous devons la connaissance de certaines leçons, de certaines formes anciennes, qui concordent presque toujours avec celles du manuscrit A^1.

Nous inspirant des remarques qui précèdent, nous avons constamment, pour établir notre texte, admis de préférence les leçons de A^1 et de *C*, ne recourant à A^2, comme il a été dit, que pour parer aux fâcheuses lacunes de A^1, et à B^1 et B^2 que pour contrôler les leçons des autres copies.

L'orthographe que nous avons suivie est aussi fidèlement que possible empruntée au manuscrit A^1, dont les formes sont, au surplus, comme nous venons de le dire, presque toujours confirmées par *C* et souvent aussi par B^1 et par B^2. Les caractéristiques principales de cette orthographe

1. Les pages numérotées de 329 à 336 appartiennent à un cahier qui a été mal placé par le relieur; en réalité, la page 337 devrait faire immédiatement suite à la page 328.

sont les suivantes : usage régulier des diphtongues *ae*[1] (que le manuscrit rend indifféremment par *ae*, *ę* et parfois *æ*) et *oe*; la diphtongue *ae* est même conservée dans certains mots où elle n'était pas, semble-t-il, d'usage courant, comme *caeteri*, *caena*, *praetiosus*. En revanche, l'adverbe *pene* est systématiquement écrit avec un *e* simple. — Dans les mots composés, les préfixes sont reproduits sous leur forme primitive, sans contraction : *adfinitas*, *adfirmo*, *adgressus*, *adprobo*, *adpropinquo*, *adsentio*, *adsidue*, *conlapsus*, *inlatus*, *inmaniter*, *inmerito*, *inritatus*, *obpressus*, *submissus*, etc. Même devant un *p* ou un *b*, la lettre *n* des préfixes *in-* et *con-* est respectée : *inpar*, *inpono*, *inpune*[2], *conpello*, *conplura*, *conpletum*, *conprehendo*, etc. — Certains mots latins sont orthographiés d'une façon qui tranche sur l'usage commun : *Brittannia*, *codicellus*, *cotidianus*, *Gallecia*, *incolomis*, *intellegere*, *quattuor*, *tempto*, *umerus*, etc. — Enfin la prononciation des noms propres germaniques est rendue avec un soin particulier; d'où des formes peu banales, comme *Adalthrud*, *Berhtrada*, *Berhtais*, *Nordmanni*, que nous avons scrupuleusement respectées.

Nous n'avons pas cru devoir remanier la division en chapitres adoptée par nos devanciers, bien qu'elle ne corresponde pas de tout point à ce que commanderait le plan de l'auteur : à de menues différences près, elle a été jusqu'ici universellement acceptée et il y aurait plus d'inconvénients, pensons-nous, que d'avantages à la bouleverser aujourd'hui. Elle remonte d'ailleurs, dans son ensemble, à un écrivain bien connu, du temps même d'Éginhard, l'abbé de Reichenau Walahfrid Strabon, qui publia entre 840 (date de la mort d'Éginhard) et 849 (date de sa propre mort) une édition

1. De malencontreux grattages d'un correcteur ont fait disparaître quelques-uns des *a* de cette diphtongue.

2. Mais, naturellement, le copiste écrit *impero*, *imperium*, *imperator*.

de la *Vie de Charlemagne* pour laquelle il avait, en outre, rédigé une préface de son cru que nous reproduisons en appendice[1]. Nous ne nous sommes toutefois pas interdit de marquer dans le texte d'Éginhard, à côté de cette division en chapitres, quelques grandes coupures, qui permettront, nous l'espérons, de suivre plus aisément le plan de l'auteur.

IV. — Éditions, traductions, ouvrages a consulter.

1. Éditions. — La *Vie de Charlemagne* a été bien des fois publiée depuis l'invention de l'imprimerie. On en cite une douzaine d'éditions rien que pour la période antérieure au milieu du XVIIe siècle — la plus ancienne de 1521 — et il n'est pas certain que l'énumération soit complète[2]. Depuis lors, il en a paru une bonne vingtaine d'autres. Voici la liste des plus notables ou des plus récentes :

Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. V (1744), p. 88-103.

G.-H. Pertz, *Monumenta Germaniae historica; Scriptores*, t. II (1829), p. 443-463. (Édition reproduite par Migne, dans sa *Patrologia latina*, t. XCVII, col. 25-62, et par Pertz lui-même, dans la collection des *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum ex Monumentis Ger-*

1. Malheureusement, le manuscrit original de Walahfrid Strabon a disparu et nous n'en connaissons que trois mauvaises copies du XVe siècle (Bibliothèque de l'Université de Copenhague, manuscrit 830 de la collection Arne Magnaeus, folios 34 r°-40 r°; Bibliothèque de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, manuscrit 468, folios 51 r°-77 r°; Bibliothèque nationale de Hanovre, manuscrit 859, folios 26 r°-36 r°, cette dernière copie fragmentaire seulement). D'après ces transcriptions, il est permis d'affirmer que Walahfrid Strabon avait suivi lui-même un manuscrit de la classe *B*.

2. On trouvera un relevé de ces anciennes éditions et de la plupart des suivantes dans Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*, t. I, 2e éd., p. 395 à 397.

maniae historicis separatim editi, sous le titre : *Einhardi Vita Karoli Magni*, Hanovre, 1829, in-8°. Ce dernier volume a été réimprimé avec quelques additions en 1845 et en 1863.)

J.-L. Ideler, *Leben und Wandel Karls des Grossen beschrieben von Einhard* (Hambourg et Gotha, 1839, 2 vol. in-8°, XVI-276 et VI-364 pages), d'après l'édition Pertz, mais avec un commentaire touffu de près de deux cents pages et des documents annexes.

A. Teulet, *Œuvres complètes d'Éginhard*, t. I (1840), p. 2-115, texte et traduction, avec une préface au t. II (1843), p. I-LXI. (Fait partie de la collection de la *Société de l'histoire de France*.)

Ph. Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. IV : *Monumenta Carolina* (Berlin, 1867, in-8°), p. 487-541, d'après le manuscrit *C*.

Ph. Jaffé, *Einharti Vita Caroli Magni* (Berlin, 1876, in-8°, 56 p.), texte de la précédente édition légèrement retouché par W. Wattenbach.

G. Waitz, *Einhardi Vita Karoli Magni* (Hanovre, 1880, in-8°, XXII-38 p., de la collection des *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*). Refonte complète de l'édition Pertz, d'après de nouveaux manuscrits, l'édition de Waitz a été elle-même revue et corrigée par O. Holder-Egger (Hanovre, 1905, in-8°, même collection).

O. Holder-Egger, *Einhardi Vita Karoli Magni* (Hanovre, 1911, in-8°, XXX-60 p., de la même collection, dont elle constitue la 6e édition, les trois premières étant représentées par le texte de Pertz et les deux suivantes par celui de Waitz). Édition presque entièrement nouvelle, reposant sur un classement rigoureux de tous les manuscrits connus.

H.-W. Garrod et R.-B. Mowat, *Einhard's Life of Char-*

lemagne (Oxford, 1915, in-12, LX-82 p. et une carte). Cette édition, accompagnée d'une introduction et de notes d'allure élémentaire, fournit un texte dressé d'une façon assez arbitraire et sans revision nouvelle de manuscrits.

A.-J. Grant, *Eginhard and the Monk of St. Gall, Early lives of Charlemagne* (Londres, 1922, in-16, 200 p.), texte et traduction, qu'à notre grand regret il nous a été impossible d'examiner avant l'achèvement de notre volume.

2. Traductions. — Parmi les nombreuses traductions qui ont vu le jour et qui ne méritent pas toutes, il s'en faut, une égale confiance, citons la traduction française de Guizot, au troisième volume de sa *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* (1824), p. 119-161, et celle d'A. Teulet — cette dernière sous deux formes distinctes : d'abord, en regard du texte original, dans l'édition citée plus haut (1840) ; puis, à part, sous le titre : *Les œuvres d'Éginhard traduites en français* (Paris, 1856, in-12), p. 3-49.

Il a paru en Allemagne une traduction soignée d'O. Abel au tome XVI des *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, sous le titre *Kaiser Karls Leben von Einhard* (Leipzig, in-12, 76 p.; 1re édition, 1850; 2e édition revue par W. Wattenbach, 1888; 3e édition, 1893, XXVI-62 p.; 4e édition, revue par M. Tangl et pourvue d'une préface et d'une annotation nouvelles, 1920, XXII-94 p.).

3. Ouvrages a consulter. — Voici, pour finir, une liste de quelques-uns des travaux qui ont été consacrés à la *Vie de Charlemagne* et auxquels le lecteur pourra avoir intérêt à se reporter.

a) Ouvrages généraux : A. Ebert, *Histoire générale de la littérature au moyen âge en Occident*, traduite par Aymeric et Condamin, t. II, p. 105-113. — Auguste Molinier, *Les*

sources de l'histoire de France, t. I (1901), p. 197-200, et t. V (1904), p. L. — W. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, t. I, 7e éd. par Dümmler (1904), p. 198-206. — M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I (1911), p. 639-646.

b) Travaux spéciaux : Ernst Bernheim, *Die Vita Karoli Magni als Ausgangspunkt zur literarischen Beurtheilung des Historikers Einhards*, dans les *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet* (Hanovre, 1886, in-8°), p. 73-96. — Id., *Das Verhältniss der Vita Caroli Magni zu den sogen. Annales Einhardi*, dans la *Historische Vierteljahrschrift*, t. I (1898), p. 161-180. — Fr. Kurze, *Einhard* (Berlin, 1899, in-8°, 91 p., extrait du *Jahresbericht des königl. Luisengymnasiums zu Berlin, Ostern 1899*). — Hans Wibel, *Beiträge zur Kritik der Annales regni Francorum und der Annales q. d. Einhardi* (Strasbourg, 1902, in-8°, IV-294 p.). — O. Holder-Egger, préface de l'édition citée (1911), et *Zur Ueberlieferung von Einhards Vita Karoli Magni*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVII (1912), p. 395-414 (étude des manuscrits que Holder-Egger s'est essayé à classer méthodiquement). — L. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne* (Paris, 1921, in-8°, VIII-314 p. et 1 carte), p. 60-103[1].

1. Depuis lors — sans connaître du reste encore nos *Études critiques* — M. Max Buchner a publié une volumineuse biographie d'Éginhard (*Einhards Künstler- und Gelehrtenleben, ein Kulturbild aus der Zeit Karls des Grossen und Ludwigs des Frommen*, Bonn et Leipzig, 1922, petit in-8°, XVI-452 p., fasc. 22 de la collection *Bücherei der Kultur und Geschichte*, publ. par S. Haussmann); mais ce n'est guère d'un bout à l'autre qu'un tissu d'hypothèses sans consistance.

VIE
DE CHARLEMAGNE

VITA
KAROLI MAGNI IMPERATORIS[a]

Vitam[b] et conversationem et ex parte non modica res gestas domini et nutritoris mei[1] Karoli, excellentissimi et merito famosissimi regis, postquam scribere animus tulit, quanta potui brevitate conplexus[c] sum, operam inpendens ut de his quae ad meam notitiam pervenire potuerunt nihil omitterem neque prolixitate narrandi nova quaeque fastidientium animos offenderem, si tamen hoc ullo modo vitari potest ut nova scriptione non offendantur qui vetera et a viris doctissimis atque disertissimis[d] confecta monumenta fastidiunt[2].

Et quamquam plures esse non ambigam qui, otio ac litteris dediti, statum aevi praesentis non arbitrentur ita neglegendum ut omnia penitus quae nunc fiunt velut

Nous rappelons que le texte est établi d'après les manuscrits suivants : 1° A¹ (suppléé par A² pour les deux premiers tiers du § 1 et pour les parties manquantes des § 9 à 11) et C; 2° subsidiairement B¹ et B² (ce dernier manuscrit à partir du § 18).

a. *Titre incertain. Voici ce que portent les manuscrits :* Vita Karoli magni imperatoris ab Einhardo dictata *C;* Vita Karoli magni imperatoris *A²* (*où ce titre est cependant précédé de cet autre, en plus gros caractères :* Vita Karoli imperatoris). *Dans A¹, en tête du folio 31 r° (gratté et récrit au XII° siècle), on aperçoit encore, d'une écriture du IX° siècle, des traces du titre suivant :* Gesta ac vita Karoli imperatoris. *Titre omis dans B¹.* — b. *Cette préface tout entière manque dans A¹, A², B¹. Nous la donnons donc uniquement d'après C.* — c. complexus *C. Nous corrigeons suivant le système orthographique exposé dans l'introduction.* — d. dissertissimis *C.*

VIE
DE L'EMPEREUR CHARLEMAGNE

Ayant résolu d'écrire un livre sur la vie, les mœurs et les principaux faits du règne du seigneur qui m'a nourri [1], le très excellent roi Charles, si justement fameux, je l'ai fait avec le plus de sobriété que j'ai pu, m'attachant tout ensemble à ne rien omettre de ce qui est parvenu à ma connaissance et à ne pas fatiguer par la longueur de mon récit l'esprit de ceux à qui répugne tout ce qui est nouveau — si toutefois il est possible, vraiment, de proposer, sans lui déplaire, un livre nouveau à un public qu'ennuient même les œuvres des meilleurs et des plus doctes écrivains [2].

Plus d'un de ceux, je le sais, qui ont consacré leurs loisirs au culte des lettres estime que l'époque où nous vivons mérite de n'être pas considérée comme indigne de tout souvenir et vouée en bloc à l'oubli; plus d'un même, jaloux de

1. Un usage immémorial voulait que le souverain accueillît auprès de lui et fît « nourrir » à ses frais, comme on disait, des jeunes gens de bonne famille ou qui s'étaient distingués dans leurs études. Ces « nourris », qui arrivaient à la cour au sortir de l'école, c'est-à-dire en général vers douze ou treize ans, se formaient sous les yeux du roi à la carrière des armes et à la vie politique, constituant une pépinière où se recrutaient ensuite les hauts fonctionnaires de l'administration. Cf. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge* (1902), p. 424-431.

2. Le ton et le style de cette préface donnent à penser qu'Éginhard s'est inspiré d'un modèle classique — peut-être de la préface, aujourd'hui perdue, que Suétone avait écrite pour ses *Vies des Césars*, que le biographe de Charlemagne a par ailleurs si souvent démarquées.

nulla memoria digna silentio atque oblivioni tradantur potiusque velint, amore diuturnitatis inlecti, aliorum praeclara facta qualibuscumque scriptis inserere quam sui nominis famam posteritatis memoriae nihil scribendo subtrahere, tamen ab hujuscemodi scriptione non existimavi temperandum, quando mihi conscius eram nullum ea veracius quam me scribere posse, quibus ipse interfui quaeque praesens oculata, ut dicunt, fide cognovi et utrum ab alio scriberentur necne liquido scire non potui. Satiusque judicavi eadem cum aliis velut communiter litteris mandata memoriae posterorum tradere quam regis excellentissimi et omnium sua aetate maximi clarissimam vitam et egregios atque moderni temporis hominibus vix imitabiles actus pati oblivionis tenebris aboleri.

Suberat et alia non inrationabilis, ut opinor, causa, quae vel sola sufficere posset ut me ad haec scribenda conpelleret[a], nutrimentum[1] videlicet in me inpensum et perpetua, postquam in aula ejus conversari coepi, cum ipso ac liberis ejus[2] amicitia. Qua me ita sibi devinxit debitoremque tam vivo quam mortuo constituit, ut merito ingratus videri et judicari possem si, tot beneficiorum in me conlatorum inmemor[b], clarissima et inlustrissima hominis optime de me meriti gesta silentio praeterirem patererque vitam ejus, quasi qui numquam vixerit, sine litteris ac debita laude remanere.

Cui scribendae atque explicandae non meum ingeniolum, quod exile et parvum, immo pene nullum est, sed Tullianam par erat desudare facundiam. En tibi librum praeclarissimi et maximi viri memoriam conti-

a. compelleret *C. Cf. p.* 2, *note c.* — *b*. immemor *C. Cf. p.* 2, *note c.*

passer à la postérité, s'inquiéterait moins de la qualité de ses écrits que de son désir d'assurer auprès des générations futures, en racontant les hauts faits de ses contemporains, la gloire de son propre nom. Je n'ai pourtant pas cru devoir renoncer à cet ouvrage, conscient que j'étais de pouvoir y apporter plus de vérité que personne, puisque j'ai participé aux événements que je rappelle, que j'en ai été, comme on dit, le témoin oculaire et qu'au surplus je n'ai pu savoir d'une façon positive si le tableau en serait tracé par un autre que moi. J'ai jugé enfin que mieux valait m'exposer à répéter en d'autres termes des choses déjà dites que de laisser la vie illustre du meilleur et du plus grand roi de cette époque et ses exploits, aujourd'hui presque inimitables, s'effacer dans les ténèbres de l'oubli.

A ces motifs de composer mon livre s'en ajoute un autre — raisonnable, je pense, et qui eût pu suffire à lui seul : la reconnaissance envers l'homme qui m'a nourri[1] et l'amitié indéfectible nouée tant avec lui qu'avec ses enfants[2] dès que j'ai commencé de vivre à sa cour. La dette que j'ai contractée ainsi envers lui et envers sa mémoire est telle que j'aurais l'air d'un ingrat et qu'on serait fondé à me juger de la sorte si, oublieux de tous les bienfaits dont j'ai été gratifié, je passais sous silence les actes glorieux et illustres de celui à qui j'ai tant d'obligations et si je souffrais que sa vie restât, comme non avenue, ignorée et privée des louanges qui lui sont dues.

Pour la conter et l'exposer, il aurait fallu mieux que mon pauvre esprit, débile presque jusqu'à la nullité ; il aurait fallu l'éloquence d'un Cicéron. Mais, tel quel, voici ce livre destiné à perpétuer la mémoire du célèbre grand homme. En

1. Sur le sens de cette expression, voir ci-dessus, p. 3, n. 1.

2. Comme nous l'avons rappelé dans notre Introduction (p. VI), Éginhard avait été, au début de son séjour au palais carolingien, le condisciple des fils de Charlemagne, et l'amitié qu'il avait dès lors nouée avec Louis le Pieux est à l'origine de sa fortune politique.

nentem, in quo praeter illius facta non est quod admireris, nisi forte quod, homo barbarus et in Romana locutione[a] perparum exercitatus, aliquid me decenter aut commode latine scribere posse putaverim atque in tantam inpudentiam proruperim ut illud Ciceronis putarem contemnendum, quod in primo Tusculanarum libro[1], cum de Latinis scriptoribus loqueretur, ita dixisse legitur : *Mandare quemquam*, inquit, *litteris cogitationes suas*, *qui eas nec disponere nec inlustrare possit nec delectatione aliqua adlicere lectorem*, *hominis est intemperanter abutentis et otio et litteris*. Poterat quidem haec oratoris egregii sententia me a scribendo deterrere, nisi animo praemeditatum haberem hominum judicia potius experiri et haec scribendo ingenioli mei periculum facere quam tanti viri memoriam mihi parcendo praeterire.

a. loquutione *C*, *ce qui est contraire à l'orthographe des autres parties de l'ouvrage.*

dehors de ses hauts faits, rien n'y est de nature à étonner le lecteur, sinon peut-être l'audace d'un barbare qui, à peine initié au maniement de la phrase latine, a cru cependant pouvoir écrire de façon décente ou convenable en cette langue et qui a poussé l'impudence jusqu'à mépriser ce précepte de Cicéron, au premier livre de ses Tusculanes[1], où, parlant des auteurs latins, il s'exprime en ces termes : « Consigner par écrit ses pensées quand on est incapable de les ordonner, de les mettre en valeur et de procurer le moindre agrément au lecteur est le fait d'un homme qui abuse sans mesure de ses loisirs et des lettres. » Ce précepte du célèbre orateur aurait pu me détourner d'écrire si je n'avais résolu de risquer ma réputation en soumettant cet essai au jugement du public, plutôt que de taire l'histoire d'un si grand homme afin de la ménager.

1. *Tusculan.*, I, III, 6.

[1.] Gens Meroingorum[a], de qua Franci reges sibi creare soliti erant, usque in Hildricum[b] regem, qui jussu Stephani Romani pontificis depositus ac detonsus[1] atque in monasterium[2] trusus est, durasse putatur. Quae licet in illo finita possit videri, tamen jam dudum nullius vigoris erat nec quicquam in se clarum praeter inane regis vocabulum praeferebat. Nam et opes et potentia regni penes palatii praefectos, qui majores domus dicebantur et ad quos summa imperii pertinebat, tenebantur; neque regi aliud relinquebatur quam ut, regio tantum nomine contentus, crine profuso, barba submissa[c], solio resideret ac speciem dominantis effingeret, legatos undecumque venientes audiret eisque abeuntibus responsa quae erat edoctus vel etiam jussus ex sua velut potestate redderet; cum praeter inutile regis nomen et precarium vitae stipendium, quod ei

a. Merovingorum *A²*. *La forme* Meroingorum, *donnée par C et par B¹, est une des plus anciennement attestées. Cf. Frédégaire, III, 9, éd. Krusch, dans les* Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum, *t. II, p. 95* (Merohingii), *d'après un manuscrit du début du VIIIe siècle et les* Gesta regum Francorum, *§ 5*, ibid., *p. 246* (Meroinchi), *d'après des manuscrits des VIIIe-IXe siècles. — b.* Hildrichum *C;* Childricum *B¹. La leçon* Hildricum, *donnée par A², concorde avec la leçon* Hildricus *donnée par A¹ au début du § 2. — c.* summissa *C, A², B¹. Nous corrigeons conformément au système orthographique exposé dans l'introduction.*

1. On sait que la longue chevelure était chez les Mérovingiens un privilège et un symbole de la royauté.
2. Éginhard s'est documenté dans les *Annales royales* (deuxième rédaction), où, après quelques pages sur les maires du palais *majores domus*) Charles Martel, Pépin et Carloman, il pouvait

[1.] La famille des Mérovingiens, dans laquelle les Francs avaient coutume de choisir leurs rois, est réputée avoir régné jusqu'à Childéric, qui, sur l'ordre du pontife romain Étienne, fut déposé, eut les cheveux coupés[1] et fut enfermé dans un monastère[2]. Mais, si elle semble en effet n'avoir fini qu'avec lui, elle avait depuis longtemps déjà perdu toute vigueur et ne se distinguait plus que par ce vain titre de roi. La fortune et la puissance publiques étaient aux mains des chefs de sa maison, qu'on appelait maires du palais et à qui appartenait le pouvoir suprême. Le roi n'avait plus, en dehors de son titre, que la satisfaction de siéger sur son trône, avec sa longue chevelure et sa barbe pendante, d'y faire figure de souverain, d'y donner audience aux ambassadeurs des divers pays et de les charger, quand ils s'en retournaient, de transmettre en son nom les réponses qu'on lui avait suggérées ou même dictées. Sauf ce titre royal, devenu inu-

lire, sous les années 749 et 750, que les Francs ayant consulté le pape (*pontificem*) « au sujet des rois qui étaient alors en France et qui avaient seulement le titre de roi, mais non le pouvoir royal » (« *qui nomen tantum regis* sed nullam potestatem regiam habuerunt »), le pape avait répondu qu' « il valait mieux appeler roi celui qui détenait la totalité du pouvoir » (« melius esse illum vocari regem apud quem *summa potestatis consisteret* ») et avait donné l'ordre (*jussit*) de couronner Pépin, ce qui avait été aussitôt fait — le Mérovingien Childéric étant relégué dans un monastère : « Secundum *Romani pontificis* sanctionem, Pippinus rex Francorum appellatus est... *Hildericus* vero, qui falso regis nomine fungebatur, *tonso* capite *in monasterium missus est* » (*Annales regni Francorum*, publ. par F. Kurze, dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 1895, p. 9 et 11). Les mots ici en italique sont ceux qu'Éginhard a textuellement ou presque textuellement reproduits. C'est par erreur qu'il a appelé Étienne, au lieu de Zacharie, le pape consulté par les Francs, une trop rapide lecture des *Annales* ayant pu lui faire admettre qu'il s'agissait du même pontife (Étienne II) qui, en 754, renouvela de ses mains le sacre du nouveau roi (*Annales royales*, éd. Kurze, p. 13).

praefectus aulae prout videbatur exhibebat [a], nihil aliud proprii possideret quam unam et eam praeparvi [b] reditus villam, in qua domum et ex qua famulos sibi necessaria ministrantes atque obsequium exhibentes paucae numerositatis habebat. Quocumque eundum erat, carpento ibat, quod bubus junctis et bubulco rustico more agente trahebatur. Sic ad palatium, sic ad publicum populi sui conventum, qui annuatim ob regni utilitatem celebrabatur, ire, sic domum redire solebat [1]. Ad [c] regni administrationem [d] et omnia quae vel domi vel foris agenda ac disponenda erant praefectus aulae procurabat.

[**2**.] Quo officio tum, cum Hildricus [e] deponebatur, Pippinus pater Karoli regis jam velut hereditario fungebatur. Nam pater ejus Karolus, qui tyrannos per totam Franciam dominatum sibi vindicantes obpressit et Sarracenos Galliam occupare temptantes duobus magnis proeliis, uno in Aquitania apud Pictavium [f] civitatem, altero juxta Narbonam apud Birram fluvium, ita devicit ut in Hispaniam eos redire conpelleret [2], eun-

a. exibebat *A²*. — *b. Avec la seconde partie de ce mot* (parvi) *commence, au folio 31 v°, le texte primitif de A¹*. — *c.* At *C;* a *B¹*. — *d.* amministrationem *A¹*. — *e.* Hildrichus *C*. — *f.* Pectavium *C, B¹*.

1. Peut-être est-ce dans un opuscule de propagande, comme les Carolingiens surent en répandre à l'occasion, qu'Éginhard a recueilli les éléments de ce fameux portrait des rois fainéants, dont plusieurs de ses contemporains avaient déjà avant lui parlé en termes analogues. Voir la petite Chronique de Lorsch, III, 12, éd. Schnorr von Carolsfeld, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVI, 1911, p. 27-28; les *Annales Mettenses priores*, ann. 692, éd. B. von Simson, dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum* (1905), p. 20, et l'historien byzantin Théophane, dans sa

tile, et les précaires moyens d'existence que lui accordait à sa guise le maire du palais, il ne possédait en propre qu'un unique domaine, de très faible rapport, avec une maison et quelques serviteurs, en petit nombre, à sa disposition pour lui fournir le nécessaire. Quand il avait à se déplacer, il montait dans une voiture attelée de bœufs, qu'un bouvier conduisait à la mode rustique : c'est dans cet équipage qu'il avait accoutumé d'aller au palais, de se rendre à l'assemblée publique de son peuple, réunie annuellement pour traiter des affaires du royaume, et de regagner ensuite sa demeure[1]. L'administration et toutes les décisions et mesures à prendre, tant à l'intérieur qu'au dehors, étaient du ressort exclusif du maire du palais.

[**2**.] Cette charge, à l'époque où Childéric fut déposé, était remplie par Pépin, père du roi Charles, en vertu d'un droit déjà presque héréditaire. Elle avait été en effet brillamment exercée avant lui par cet autre Charles dont il était le fils et qui se signala en abattant les tyrans, dont le pouvoir cherchait à s'implanter partout en France, et en forçant les Sarrasins par deux grandes victoires — l'une en Aquitaine, à Poitiers, l'autre près de Narbonne — à renoncer à l'occupation de la Gaule et à se replier en Espagne[2]; et celui-ci l'avait lui-même

Chronographia, éd. C. De Boor, t. I, p. 402 et suiv. — On a souvent souligné le caractère fantaisiste de cette page, qui a trop longtemps contribué à fausser l'histoire du VIIIe siècle.

2. Éginhard a sans doute puisé ici sa science dans les Continuateurs de Frédégaire (édition Krusch, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 175, § 13, et p. 178, § 20). Il semble, en outre, avoir eu sous les yeux l'*Histoire des évêques de Metz* composée par Paul Diacre vers 784 (*Liber de episcopis Mettensibus*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 265); car, rappelant à grands traits le rôle des premiers Carolingiens, ce dernier auteur présente déjà souvent les faits d'une façon analogue et en termes presque identiques. Voir notamment la phrase : « Pippinus genuit Karolum... qui... *ita* praecipue *Sarracenos detrivit ut*... » et l'épitaphe de Rothaïde :

« Pippinus pater est, Karolo de principe cretus,
Aggarenum *stravit* magna qui caede *tyrannum*. »

dem magistratum a patre Pippino sibi dimissum egregie administravit[a]. Qui honor non aliis a populo dari consueverat quam his qui et claritate generis et opum amplitudine caeteris eminebant.

Hunc cum Pippinus, pater Karoli regis, ab avo et patre sibi et fratri Karlomanno relictum, summa cum eo concordia divisum, aliquot annis velut sub rege memorato tenuisset, frater ejus Karlomannus[1], incertum quibus de causis, tamen videtur quod amore conversationis contemplativae succensus, operosa temporalis regni administratione[b] relicta, Romam se in otium contulit ibique habitu permutato monachus factus, in monte Soracte apud ecclesiam beati Silvestri constructo monasterio, cum fratribus secum ad hoc venientibus per aliquot annos optata quiete perfruitur. Sed cum ex Francia multi nobilium ob vota solvenda Romam sollemniter[c] commearent et eum velut dominum quondam suum praeterire nollent, otium, quo maxime delectabatur, crebra salutatione interrumpentes, locum mutare conpellunt[d]. Nam hujuscemodi frequentiam cum suo proposito officere vidisset, relicto monte, in Samnium provinciam ad monasterium sancti Benedicti situm in castro Casino secessit[2] et ibi quod reliquum erat temporalis vitae religiose conversando conplevit[3].

[**3.**] Pippinus autem per auctoritatem Romani ponti-

a. amministravit *A*[1]. — *b.* amministratione *A*[1]. — *c.* solemniniter *C;* sollempniter *B*[1]. — *d.* compellunt *A*[1], *C. La leçon* conpellunt, *donnée par B*[1], *est conforme au système orthographique exposé dans l'introduction.*

1. Tout cet alinéa a pour source les *Annales royales*, 2[e] rédaction, années 745 et 746 (éd. Kurze, p. 5 et 7) : « Carlomannus... patefecit fratri suo Pippino *saecularem conversationem se velle dimittere* et *habitu monachico* Deo servire... Romam profectus,

reçue des mains de son propre père, également nommé Pépin; car le peuple avait coutume de ne la confier qu'à ceux qui l'emportaient par l'éclat de leur naissance et l'étendue de leurs richesses.

Elle avait donc été tenue pendant quelques années, sous le règne de Childéric, par Pépin concurremment et en plein accord avec son frère Carloman, qui, comme lui, en avait hérité de leur père et de leur aïeul. Mais bientôt Carloman[1], pour des raisons inconnues — cédant sans doute à l'attrait de la vie contemplative — avait abandonné le lourd fardeau du gouvernement d'un royaume temporel pour aller se reposer à Rome; il y avait pris l'habit religieux et avait construit au mont Soracte, près de l'église de Saint-Sylvestre, un monastère où, en compagnie des frères venus à sa suite, il avait joui durant quelques années du repos souhaité. Puis le passage des nobles nombreux qui périodiquement arrivaient de France en pèlerinage à Rome et ne voulaient point traverser la ville sans aller saluer leur ancien seigneur, troublant ainsi par leurs fréquentes visites le calme auquel il tenait par-dessus tout, l'avait obligé à changer de résidence : ayant constaté que ces allées et venues nuisaient à son dessein, il avait quitté le mont Soracte pour se retirer dans la province de Samnium au monastère de Saint-Benoît, à Cassino[2], où il avait fini ses jours dans la vie religieuse[3].

[**3**.] Pépin ayant été élevé, par l'autorité du pontife

dimissa saeculari gloria, *habitum mutavit* et *in monte Soracti monasterium in honorem sancti Silvestri aedificavit*... ibique aliquandiu commoratus, meliori consilio *hoc loco dimisso, ad monasterium sancti Benedicti in Samnio provincia juxta Casinum castrum constitutum* Deo serviturus venit ibique *monachicum habitum* suscepit. » Les mots en italique, dans ce passage comme dans tous ceux que nous citerons désormais, sont ceux qu'Éginhard a textuellement ou presque textuellement reproduits.

2. Les *Annales royales* disent plus justement : « près de Cassino ». Voir la note précédente.

3. Lues plus attentivement, les *Annales royales* (ann. 755, éd. Kurze, p. 13) eussent appris à Éginhard que Carloman finit ses jours à Vienne.

ficis[1] ex praefecto palatii rex constitutus, cum per annos XV aut eo amplius Francis solus imperaret, finito Aquitanico bello, quod contra Waifarium ducem Aquitaniae ab eo susceptum per continuos novem annos[2] gerebatur, apud Parisios morbo aquae intercutis diem obiit[3], superstitibus liberis Karlo[a] et Karlomanno, ad quos successio regni divino nutu pervenerat. Franci siquidem facto sollemniter[b] generali conventu ambos sibi reges constituunt[4], ea condicione[c] praemissa ut totum regni corpus ex aequo partirentur et Karolus eam partem quam pater eorum Pippinus tenuerat, Karlomannus vero eam cui patruus eorum Karlomannus praeerat regendi gratia susciperet[5].

Susceptae sunt utrimque condiciones[d] et pars regni divisi juxta modum sibi propositum ab utroque recepta est; mansitque ista, quamvis cum summa difficultate, concordia, multis ex parte Karlomanni societatem separare molientibus[6], adeo ut quidam eos etiam bello committere sint meditati. Sed in hoc plus suspecti quam periculi fuisse ipse rerum exitus adprobavit, cum, defuncto Karlomanno, uxor ejus et filii cum quibusdam, qui ex optimatum ejus numero primores erant, Italiam fuga petiit et, nullis existentibus causis,

a. Sic dans A[1]*, C et B*[1]*. Même forme dans le passage des Annales royales dont s'inspire ici Éginhard.* — *b.* solemniter *C;* sollempniter *B*[1]. — *c.* conditione *C, B*[1]. — *d.* conditiones *C, B*[1].

1. Ceci encore d'après les *Annales royales* (texte cité p. 8, n. 2).
2. Ce calcul a été facilement fait d'après les *Annales royales* où, de 760 à 768, il est question chaque année de la guerre contre Waïfre.
3. Les *Annales royales* (2e rédaction, ann. 768, éd. Kurze, p. 27) avaient déjà dit dans les mêmes termes : « Inde cum ad *Parisios* venisset, VIII. kalendas octobris *diem obiit.* » Eginhard a

romain[1], de la mairie du palais à la dignité royale, régna seul sur les Francs une quinzaine d'années. Comme il venait d'achever la guerre aquitanique, qu'il avait entreprise contre le duc d'Aquitaine Waïfre et menée sans répit pendant neuf années[2], il mourut à Paris d'hydropisie[3], laissant deux fils, Charles et Carloman à qui, par la volonté divine, fut dévolue sa succession. Les Francs, en effet, réunis en assemblée générale, les choisirent tous deux pour rois[4], à cette double condition qu'ils se partageraient par fractions égales la totalité du royaume et que Charles recevrait le gouvernement des territoires jadis occupés par leur père Pépin, tandis que ceux auxquels leur oncle Carloman avait été préposé seraient confiés à Carloman[5].

Ces conditions ayant été acceptées de part et d'autre, chacun des deux frères reçut la fraction du royaume qui lui avait été attribuée et la concorde put être maintenue entre eux, quoique au prix de graves difficultés : car nombreux furent les partisans de Carloman qui tentèrent de rompre leur accord[6], certains allant même jusqu'à les pousser à la guerre. Mais la suite des événements prouva que le danger était moindre qu'on ne l'aurait pu craindre, puisqu'à la mort de son époux, la femme de Carloman s'enfuit en Italie avec ses fils et quelques-uns des grands de sa cour, pour aller,

ajouté l'indication de la maladie à laquelle Pépin aurait succombé, en reprenant à son compte une expression de Suétone, touchant le père de Néron : « Decessitque Pyrgis *morbo aquae intercutis* » (*Vie de Néron*, V, 2). Nous ignorons d'ailleurs si ce rapprochement entre la mort du père de Charlemagne et celle du père de l'empereur romain était vraiment justifié.

4. Éginhard continue à suivre les *Annales royales* (2e rédaction, ann. 768 et 769, éd. Kurze, p. 29) : « Filii vero ejus *Karlus et Karlomannus* consensu omnium Francorum reges creati... *patri succedentes* regnum inter se *partiti sunt.* »

5. Inexact : la répartition des territoires ne fut pas la même dans les deux cas.

6. Éginhard l'avait pu lire dans les *Annales royales* (2e rédaction, ann. 769, éd. Kurze, p. 29), où il est question des efforts faits par « les grands » de Carloman pour l'empêcher de prêter main-forte à Charlemagne.

spreto mariti fratre, sub Desiderii regis Langobardorum patrocinium se cum liberis suis contulit[1].

Et Karlomannus quidem post administratum[a] communiter biennio regnum morbo decessit; Karolus autem, fratre defuncto, consensu omnium Francorum rex constituitur[2].

*
* *

[**4.**] De cujus nativitate atque infantia vel etiam pueritia, quia neque scriptis usquam[b] aliquid declaratum est neque quisquam modo superesse invenitur qui horum se dicat habere notitiam, scribere ineptum judicans[3], ad actus et mores caeterasque vitae illius partes explicandas ac demonstrandas, omissis incognitis, transire disposui, ita tamen ut, primo res gestas et domi et foris, deinde mores et studia ejus, tum de regni administratione[c] et fine narrando, nihil de his quae cognitu vel digna vel necessaria sunt praetermittam.

[**5.**] Omnium bellorum quae gessit, primo Aquitanicum, a patre inchoatum sed nondum finitum[4], quia

a. amministratum *A*[1]. — *b.* umquam *B*[1]. — *c.* amministratione *A*[1].

1. Ces détails ont été pris encore presque textuellement dans les *Annales royales*, 2e rédaction, ann. 771 (éd. Kurze, p. 33) : « Nam *uxor ejus* (Carlomanni) *et filii cum parte optimatum in Italiam profecti* sunt; rex autem profectionem eorum in Italiam *quasi supervacuam* patienter tulit. »

2. Les *Annales royales* (*ibid.*) sont encore suivies de près : « *Carlomannus frater... decessit* in villa Salmontiaco. Et rex ad capiendum ex integro regnum, etc. » — Éginhard ne donne que deux ans de règne à Carloman (qui, en réalité, régna d'octobre 768 à décembre 771) parce que, dans les *Annales royales*, les notes des années 769 et 770 sont seules consacrées à des événements de ce règne.

sans raison et au mépris de son beau-frère, se placer, elle et ses enfants, sous la protection du roi des Lombards Didier[1].

Carloman, en effet, étant mort de maladie, après avoir gouverné deux ans le royaume avec son frère, Charles, du consentement de tous les Francs, fut reconnu seul roi[2].

*
* *

[**4**.] De sa naissance, de ses premières années et même de son enfance, il serait absurde à moi de vouloir parler[3], car il n'en est question chez aucun auteur et il ne se rencontre plus personne aujourd'hui qui se dise informé de cette période de sa vie. Laissant donc de côté ce qui est inconnu, j'en viens tout de suite à ses actes, à ses mœurs et aux divers autres éléments de sa biographie. Je commencerai par sa politique intérieure et extérieure; je passerai ensuite à l'étude de ses mœurs et de son caractère; je finirai par l'exposé de son administration et de sa mort, m'attachant à ne rien omettre de ce qu'il est nécessaire ou bon de savoir.

[**5**.] De toutes les guerres qu'il fit, la première fut celle d'Aquitaine, entamée, mais non achevée[4] par son père et qui lui semblait pouvoir être terminée rapidement. Il l'entreprit

3. Éginhard croit devoir s'en excuser parce qu'il s'applique à suivre d'aussi près que possible son modèle romain, Suétone, qui, dans ses *Vies des Césars*, ne manque jamais, après une introduction consacrée à la famille (*gens*) de l'empereur dont il raconte la vie, de parler successivement de sa naissance, de ses premières années (*infantia*) et de son enfance (*pueritia*) pour aborder ensuite l'histoire de son adolescence (*adolescentia*). Voir, par exemple, la *Vie de Tibère*, V et VI, 1 (« Tiberium quidam natum... *Infantiam pueritiamque* habuit laboriosam... »); la *Vie de Claude*, II, 1 (« Claudius natus est... Infans autem... ac per omne fere pueritiae atque adulescentiae tempus... »); la *Vie d'Auguste*, V, VII et VIII, où ces indications sont suivies (IX), comme ici, de l'exposé du plan adopté par l'auteur.

4. Le contraire a pourtant été dit au § 3.

cito peragi posse videbatur, fratre adhuc vivo, etiam et auxilium ferre rogato, suscepit. Et licet eum frater promisso frustrasset auxilio, susceptam expeditionem strenuissime[a] exsecutus[b], non prius incepto desistere aut semel suscepto labori cedere voluit quam hoc quod efficere moliebatur perseverantia quadam ac jugitate perfecto fine concluderet. Nam et Hunoldum, qui post Waifarii mortem Aquitaniam occupare bellumque jam pene peractum reparare temptaverat, Aquitaniam relinquere et Wasconiam petere coegit. Quem tamen ibi consistere non sustinens, transmisso amne Garonna, Lupo Wasconum duci per legatos mandat ut[c] perfugam reddat; quod ni festinato faciat, bello se eum expostulaturum. Sed Lupus, saniori usus consilio, non solum Hunoldum reddidit, sed etiam se ipsum cum provincia cui praeerat ejus potestati[1] permisit[d].

[**6**.] Conpositis in Aquitania rebus eoque bello finito, regni quoque socio jam rebus humanis exempto, rogatu et precibus Hadriani[e] Romanae urbis episcopi exoratus, bellum contra Langobardos[f] suscepit[2].

Quod prius quidem[3] et a patre ejus, Stephano[g] papa supplicante, cum magna difficultate susceptum est, quia quidam e primoribus Francorum, cum quibus consultare solebat, adeo voluntati ejus renisi sunt ut se

a. strennuissime *C.* — *b.* exsequutus *C.* — *c.* ut *omis dans C.* — *d.* promisit *B*¹. — *e.* Adriani *B*¹. — *f.* Longobardos *A*¹ *(ailleurs le scribe de A*¹ *adopte l'orthographe* Langobardos, *attestée ici par C et B*¹*).* — *g.* Stefano *C.*

1. Tout ce récit procède des *Annales royales* (2ᵉ rédaction, ann. 769, éd. Kurze, p. 29 et 31), dont nous nous bornons à transcrire quelques passages caractéristiques : « *Hunoldus* quidam ... animos ad nova molienda concitavit. Contra quem ... rex Karlus cum exercitu profectus est. Sed cum *fratris auxilium* habere non posset... Hunoldum persequitur... Sed ille ..., *dimissa Aqui-*

du vivant de son frère, dont il sollicita même le concours; et quoique ce dernier ne lui eût point apporté l'aide promise, il poursuivit l'expédition vigoureusement et sans relâche, se refusant à abandonner à aucun moment l'entreprise avant de l'avoir par son inlassable persévérance menée à bonne fin. Hunold, qui, après la mort de Waïfre, avait tenté d'occuper l'Aquitaine et de rallumer la guerre déjà presque achevée, fut contraint de quitter le pays et de gagner la Gascogne; décidé à ne pas l'y laisser séjourner, il franchit la Garonne et manda au duc des Gascons, Loup, d'avoir à lui livrer le transfuge, le menaçant de la guerre au cas où il ne s'exécuterait pas rapidement. Cette menace suffit : Loup, revenu à de meilleurs sentiments, non seulement livra Hunold, mais se soumit, ainsi que la province qu'il gouvernait, à l'autorité du roi franc[1].

[**6**.] Les affaires d'Aquitaine réglées, cette guerre finie et son associé au trône ayant quitté ce monde, Charles entreprit, à la demande et sur les instances de l'évêque de Rome Hadrien, une guerre contre les Lombards[2].

Déjà son père[3], sur les supplications du pape Étienne, s'était attaqué à eux, non sans avoir à surmonter de grosses difficultés, quelques-uns des chefs francs qu'il avait l'habitude de consulter s'étant élevés si vivement contre son projet qu'ils lui avaient même ouvertement signifié leur intention

tania, Wasconiam petiit. Erat tunc *Wasconum dux Lupus...* Ad quem rex *missa legatione, jubet sibi perfugam reddi*, ea conditione *mandata*, si dicto audiens sibi non fuisset, sciret se *bello* Wasconiam ingressurum... Lupus, minis regis perterritus, *Hunoldum ... sine cunctatione reddidit, se quoque* quaecumque imperarentur facturum spopondit. » — Éginhard force d'ailleurs le sens de ce texte, qui parle seulement, et à bon droit, d'une promesse vague de docilité — qui ne devait pas être respectée longtemps : on le vit à Roncevaux.

2. D'après les *Annales royales*, 2e rédaction, ann. 773 (éd. Kurze, p. 35).

3. Ce qui suit procède du même texte, années 755 et 756 (éd. Kurze, p. 13 et 15); mais Éginhard a fait subir au récit de l'annaliste d'audacieuses transformations, afin d'exagérer le caractère facile et précaire des succès obtenus par Pépin.

regem deserturos domumque redituros libera voce proclamarent[1]. Susceptum tamen est tunc contra Haistulfum regem et celerrime conpletum. Sed licet sibi et[a] patri belli suscipiendi similis ac potius eadem causa subesse videretur, haud simili tamen et labore certatum et fine constat esse conpletum. Pippinus siquidem Haistulfum[b] regem paucorum dierum obsidione apud Ticenum[2] conpulit et obsides dare et erepta Romanis oppida atque castella restituere atque ut reddita non repeterentur sacramento fidem facere; Karlus[c] vero, post inchoatum a se bellum, non prius destitit quam et Desiderium regem, quem longa obsidione fatigaverat, in deditionem susciperet, filium ejus Adalgisum, in quem spes omnium inclinatae videbantur, non solum regno sed etiam Italia excedere conpelleret[3], omnia Romanis erepta restitueret, Hruodgausum Forojuliani ducatus praefectum res novas molientem obprimeret[d] totamque Italiam suae ditioni subjugaret subactaeque filium suum Pippinum regem inponeret[4].

Italiam intranti quam difficilis Alpium transitus fuerit quantoque Francorum labore invia montium juga et eminentes in caelum scopuli atque asperae cautes superatae sint, hoc loco describerem, nisi vitae illius modum potius quam bellorum quae gessit eventus memoriae mandare praesenti opere animo esset propositum. Finis tamen hujus belli fuit subacta Italia et rex

a. ac *B*[1]. — *b.* Aistulfum *B*[1]. — *c. Sic dans A*[1] *et C;* Karolus *B*[1]. *Même observation que p. 14, note a.* — *d.* opprimeret *A*[1], *C*, *B*[1]. *Nous corrigeons en* obprimeret *conformément au système orthographique exposé dans l'introduction.*

1. Ces détails sur l'opposition des grands ne sont pas dans les *Annales royales*. Nous ne savons où Éginhard les a pris.
2. Ancien nom de Pavie.

de déserter et de regagner leurs foyers[1]. L'expédition n'en avait pas moins eu lieu contre le roi Hastolf et elle avait été rapidement terminée. Mais si les deux guerres eurent une cause analogue, ou plutôt la même cause, ni l'effort fourni ni les résultats ne furent comparables : Pépin, après avoir assiégé le roi Hastolf quelques jours seulement dans Tessin[2], le contraignit à livrer des otages, à restituer aux Romains les places fortes et les châteaux qu'il leur avait enlevés et à jurer de ne pas ressaisir ce qu'il rendait; tandis que Charles, la guerre une fois commencée, n'abandonna la partie qu'après avoir obtenu la reddition du roi Didier, épuisé par un long siège, qu'après avoir forcé son fils Adelchis, en qui tous avaient placé leurs espoirs, à quitter non seulement le royaume, mais le sol de l'Italie[3], avoir enfin réduit le duc de Frioul Rodgaud révolté, subjugué l'Italie tout entière et y avoir installé son fils Pépin comme roi[4].

J'insisterais encore sur les difficultés qu'il eut à vaincre, lors de son entrée en Italie, pour franchir les Alpes, sur les efforts que coûtèrent aux Francs la traversée de ces montagnes inaccessibles, avec leurs pics dressés dans le ciel et leurs rochers abrupts, si je ne m'étais proposé dans le présent ouvrage de faire connaître plutôt la vie du roi que le détail de ses guerres. Il suffira de dire que celle-ci eut pour

3. Toujours d'après les *Annales royales* (2e rédaction) reproduites presque mot pour mot : « *Desiderium regem* ... fugavit Ticenoque inclusum *obsedit*, etc... *Fatigatam longa obsidione civitatem ad deditionem* compulit... *Adalgis filius ejus* (Desiderii), *in quo Langobardi multum spei habere videbantur*, desperatis patriae rebus, *relicta Italia*, etc. » (ann. 773 et 774, éd. Kurze, p. 37 et 39).

4. Ces nouveaux détails ont été encore fournis à Éginhard par les *Annales royales* (2e rédaction), qui notent le couronnement de Pépin sous l'année 781 et où l'on lit, sous l'année 776, l'annonce de la révolte du duc Rodgaud : « Regi ... nuntiatur *Hruodgaudum*, quem ipse Forojuliensibus ducem dederat, in Italia *res novas moliri*... Ad quos motus *comprimendos*, etc. » (éd. Kurze, p. 43). Éginhard semble faire fi de la chronologie afin d'accentuer le contraste entre l'œuvre de Charlemagne et celle de son père.

Desiderius perpetuo exilio deportatus et filius ejus Adalgisus Italia pulsus et res a Langobardorum[a] regibus ereptae Hadriano Romanae ecclesiae rectori restitutae.

[7.] Post cujus finem, Saxonicum, quod quasi intermissum videbatur[1], repetitum est. Quo nullum neque prolixius neque atrocius Francorumque populo laboriosius susceptum est, quia Saxones, sicut omnes fere Germaniam incolentes nationes, et natura feroces et cultui daemonum dediti nostraeque religioni contrarii, neque divina neque humana jura vel polluere vel transgredi inhonestum arbitrabantur. Suberant et causae quae cotidie pacem conturbare poterant, termini videlicet nostri et illorum pene ubique in plano contigui, praeter pauca loca in quibus vel silvae majores vel montium juga interjecta utrorumque agros certo limite disterminant, in quibus caedes[b] et rapinae et incendia vicissim fieri non cessabant. Quibus adeo Franci sunt inritati[c] ut non jam vicissitudinem reddere, sed apertum contra eos bellum suscipere dignum judicarent[2].

Susceptum est igitur adversus eos bellum, quod magna utrimque animositate, tamen majore Saxonum quam Francorum damno, per continuos triginta tres annos gerebatur[3]. Poterat siquidem citius finiri, si Saxonum hoc perfidia[4] pateretur. Difficile dictu est quoties superati ac supplices[5] regi se dediderunt, impe-

a. Longobardorum *B*¹. — *b.* cedes *A*¹, *B*¹. — *c.* irritati *C*.

1. Éginhard veut dire sans doute qu'entamée par Charlemagne dès 772, ralentie durant la guerre lombarde (773-774), la guerre de Saxe fut reprise avec vigueur dès que Didier fut vaincu. La lecture des *Annales royales* a suffi à le lui apprendre.

2. Dans ce chapitre, Éginhard résume encore les *Annales royales*, mais non sans apporter de temps à autre une note personnelle sur le pays saxon, dont était proche l'abbaye de Fulda, où il avait été élevé.

résultats la soumission de l'Italie, l'exil perpétuel du roi Didier, l'expulsion hors de la péninsule de son fils Adelchis, enfin la restitution au chef de l'Eglise romaine Hadrien des biens enlevés par les rois lombards.

[**7**.] Cette guerre terminée, l'on reprit celle de Saxe, qui avait pu sembler un moment interrompue[1]. Aucune ne fut plus longue, plus atroce, plus pénible pour le peuple franc. Car les Saxons, comme presque toutes les nations de Germanie, étaient d'un naturel féroce; ils pratiquaient le culte des démons, se montraient ennemis de notre religion et ne voyaient rien de déshonorant à violer ou transgresser les lois divines ou humaines. Le tracé des frontières entre notre pays et le leur mettait, en outre, chaque jour la paix à la merci d'un incident : presque partout en plaine, sauf en quelques points où de grands bois et des montagnes forment une séparation nette, elles étaient le théâtre de scènes constantes de meurtres, de rapines et d'incendies, se répondant de part et d'autre. Les Francs finirent par en être tellement excédés que, jugeant désormais insuffisant de rendre coups pour coups, ils résolurent d'entamer une lutte ouverte[2].

La guerre fut donc déclarée. Elle fut menée des deux côtés avec une égale vigueur, quoique avec des pertes plus sérieuses chez les Saxons que chez les Francs, et se poursuivit pendant trente-trois années consécutives[3]. Elle eût pu finir plus vite n'eût été la perfidie[4] des Saxons. Il est difficile de dire combien de fois, vaincus et suppliants[5], ils se rendirent au roi, combien de fois ils promirent de faire ce qu'on exigeait d'eux, combien de fois ils livrèrent sans

3. La première mention d'une campagne de Saxe au temps de Charlemagne figure dans les *Annales royales* sous l'année 772, et c'est sous l'année 804 que l'annaliste note les déportations en masse qui peuvent être considérées comme la conclusion de toutes les campagnes.

4. C'est là un terme dont l'annaliste se sert souvent quand il parle des Saxons (années 775, éd. Kurze, p. 41; 776, p. 47; 777, p. 49; 785, p. 71, lignes 5 et 15; 795, p. 97).

5. Encore un terme emprunté aux *Annales royales* (2e rédaction, ann. 776, éd. Kurze, p. 47) : « Immensam illius perfidi populi multitudinem velut devotam ac supplicem et ... veniam poscentem invenit. »

rata facturos polliciti sunt, obsides[1] qui imperabantur absque dilatione dederunt, legatos qui mittebantur susceperunt, aliquoties ita domiti et emolliti ut etiam cultum daemonum dimittere et christianae religioni se subdere velle[2] promitterent; sed, sicut ad haec facienda aliquoties proni, sic ad eadem pervertenda semper fuere praecipites, ut non sit satis[a] aestimare ad utrum horum faciliores verius dici possint, quippe cum post inchoatum cum eis bellum vix ullus annus exactus sit quo non ab eis hujuscemodi facta sit permutatio.

Sed magnanimitas regis ac perpetua tam in adversis quam in prosperis mentis constantia nulla eorum mutabilitate vel vinci poterat vel ab his quae agere coeperat defatigari. Nam numquam eos hujuscemodi aliquid perpetrantes inpune ferre passus est, quin aut ipse per se ducto aut per comites suos misso exercitu[3] perfidiam eorum[b] ulcisceretur et dignam ab eis poenam exigeret, usque dum, omnibus qui resistere solebant profligatis et in suam potestatem redactis[c], decem milia hominum ex his qui utrasque ripas Albis fluminis incolebant cum uxoribus et parvulis sublatos[d] transtulit et huc atque illuc per Galliam et Germaniam multimoda divisione distribuit[4]; eaque conditione, a rege proposita et ab

a. non sit ut satis A^1, *C*, B^1. *Nous pensons qu'il faut intervertir l'ordre de ces mots comme nous le faisons ci-dessus.* — *b*. eorum *omis dans* A^1 *et* B^1. — *c*. redactis *omis dans* A^1. — *d*. sublato A^1.

1. Il en est constamment question dans les *Annales royales*. Voir la 2e rédaction, ann. 772, éd. Kurze, p. 35 : « a Saxonibus duodecim obsides accepit »; ann. 775, p. 43 : « *obsides quos rex imperaverat dedit* et sacramentum fidelitatis juravit...; juxta quod *imperaverat obsides* ac sacramenta *dederunt* »; ann. 776, p. 47 : « *obsidibus* quoque *quos imperaverat* receptis »; ann. 779, p. 55 : « *obsides dederunt* et sacramenta juraverunt », etc.

2. C'est ce que disent, dans les mêmes termes, les *Annales*

délai les otages qu'on leur réclamait[1], combien d'ambassades ils reçurent, domptés à de certains moments et assez affaiblis pour se déclarer prêts à abandonner le culte des démons et à se soumettre à la religion chrétienne[2]. Mais s'ils se montraient parfois enclins à céder, ils étaient toujours prompts à renier leurs engagements, au point qu'on ne saurait dire lequel des deux ils faisaient avec le plus de facilité; et de fait, à compter du début de la guerre, il ne se passa pour ainsi dire pas d'année sans pareille trahison de leur part.

Mais leur manque de foi ne put avoir raison de la grandeur d'âme du roi ni de sa constance dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; elle ne put le décider à lâcher prise; et il ne laissa jamais passer aucun acte de ce genre sans se venger de leur perfidie et leur imposer un juste châtiment soit en marchant contre eux lui-même, soit en envoyant contre eux des troupes commandées par ses comtes[3]. Ayant ainsi fini par triompher des plus intraitables et par les réduire à merci, il déporta, avec leurs femmes et leurs enfants, dix mille de ceux qui habitaient sur les deux rives de l'Elbe et les dispersa par petits groupes à travers la Gaule et la Germanie[4]. Et l'on sait que la guerre, après tant d'années de luttes,

royales, 2e rédaction, ann. 775, éd. Kurze, p. 41 : « ... dum aut victi *christianae religioni subicerentur* aut omnino tollerentur »; ann. 776, p. 47 : « ... qui *se christianos fieri velle* adfirmabant ».

3. Éginhard se sert ici à peu près des mêmes expressions que l'annaliste, sous l'année 785 : « Inquietam satis hiemem ... tam *per se ipsum quam per duces quos miserat* » (éd. Kurze, p. 69).

4. Ceci d'après les *Annales royales*, ann. 804 : « Omnes qui trans Albiam et in Wihmuodi habitabant Saxones *cum mulieribus et infantibus transtulit in Franciam* » (éd. Kurze, p. 118). Le pays de Wihmode était au sud-ouest de l'Elbe inférieure (voir la carte de nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*) : Éginhard donne donc ici encore une preuve de sa connaissance, au moins sommaire, du pays saxon, quand il écrit : « sur les deux rives de l'Elbe ». Mais il est à craindre qu'il n'ait tiré de son imagination le total des déportés, que l'annaliste n'avait pas indiqué. Il simplifie, en outre, à l'excès, ne parlant ni des 4,500 rebelles exécutés de sang-froid à Verden en 782 ni des formidables déportations en masses antérieures à 804.

illis suscepta, tractum[a] per tot annos bellum constat esse finitum ut, abjecto daemonum cultu et relictis patriis caerimoniis[b], christianae fidei atque religionis sacramenta susciperent et Francis adunati unus cum eis populus efficerentur.

[**8**.] Hoc bello, licet per multum temporis spatium traheretur, ipse non amplius cum hoste quam bis acie conflixit[1], semel juxta montem qui Osneggi dicitur, in loco Theotmelli nominato, et iterum apud Hasam[c] fluvium[2] et hoc uno mense[3], paucis quoque interpositis diebus. His duobus proeliis hostes adeo profligati ac devicti sunt ut ulterius regem neque provocare neque venienti resistere, nisi aliqua loci munitione defensi, auderent. Plures tamen eo bello tam ex nobilitate Francorum[4] quam Saxonum et functi summis honoribus viri consumpti sunt. Tandemque anno tricesimo tertio finitum est, cum interim tot ac tanta in diversis terrarum partibus bella contra Francos et exorta sint et sollertia[d] regis administrata ut merito intuentibus in dubium venire possit utrum in eo aut laborum patientiam aut felicitatem potius mirari conveniat. Nam biennio[5] ante Italicum hoc bellum sumpsit exordium ; et cum sine intermissione[6] gereretur, nihil tamen ex his quae

a. tractatum *B*1. — *b.* caeremoniis *C.* — *c.* Hasa *A*1, *B*1. — *d.* solertia *B*1.

1. Inexact. Éginhard a lu si distraitement les *Annales royales* qu'il a omis d'y relever les deux succès remportés par Charlemagne, l'un en 775, après la surprise d'une de ses armées à Lübbecke, l'autre en 779 dans les environs de Bocholt (éd. Kurze, p. 43 et 55).

2. Détails empruntés aux *Annales royales*, 2e rédaction, ann. 783 : « Cumque Saxones *in eo loco qui Theotmelli vocatur* ad pugnam se praeparare comperisset ... commisso eum eis proelio, tanta eos caede prostravit ut de innumerabili eorum

ne s'acheva que lorsque les Saxons eurent accepté les conditions imposées par le roi : abandon du culte des démons et des cérémonies nationales, adoption de la foi et des sacrements de la religion chrétienne, fusion avec le peuple franc en un peuple unique.

[**8**.] Au cours de cette guerre, malgré sa longue durée, Charles ne livra en personne que deux fois bataille à l'ennemi[1] : la première fois, près du mont Osning, au lieu dit Detmold; la seconde fois sur les bords de la Haase[2]. Les deux batailles furent d'ailleurs livrées le même mois[3] et à peu de jours d'intervalle; et le désastre des ennemis fut tel qu'ils n'osèrent plus désormais ni provoquer le roi ni résister en rase campagne aux armées qu'il commandait. Cette guerre n'en coûta pas moins la mort à plus d'un représentant de la noblesse franque comme de la noblesse saxonne et même à quelques-uns de ceux qui occupaient les plus hautes charges[4]. Elle s'acheva enfin au bout de trente-trois ans, durant lesquels tant et de si grandes guerres éclatèrent dans les diverses parties du monde contre les Francs et furent conduites par le roi avec tant d'habileté qu'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer ou de son endurance ou de sa bonne fortune. Car, quoique la guerre de Saxe, commencée deux ans avant celle d'Italie[5], ait été poursuivie sans arrêt[6], aucune de celles qui durent être menées ailleurs ne

multitudine perpauci evasisse dicantur. Cumque de loco proelii ad Padrabrunnon se cum exercitu recepisset ... audivit Saxones ... *super fluvium Hasam* ad hoc congregari ut ibi cum eo ... *acie confligerent*, etc. » (éd. Kurze, p. 65).

3. Éginhard s'avance beaucoup quand il affirme que les deux batailles eurent lieu le même mois. Les *Annales royales* — sa source — n'en disent rien.

4. Allusion discrète à certains épisodes peu glorieux des guerres de Saxe indiqués dans les *Annales royales*. Voir le récit de ces guerres dans nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*.

5. Non : *un* an seulement avant celle d'Italie. Voir les *Annales royales*, années 772 et 773.

6. Inexact. Éginhard lui-même atténue cette affirmation au début du § 9; mais peut-être un mot — tel que *pene*, « presque » — a-t-il été omis ici dans les manuscrits.

aliubi[a] erant gerenda dimissum aut ulla in parte ab aeque operoso certamine cessatum est.

Nam rex, omnium qui sua aetate gentibus dominabantur[b] et prudentia maximus et animi magnitudine praestantissimus, nihil in his quae vel suscipienda erant vel exsequenda aut propter laborem detractavit[c] aut propter periculum exhorruit, verum unumquodque secundum[d] suam qualitatem et subire et ferre doctus nec in adversis cedere nec in prosperis falso blandienti fortunae adsentiri solebat.

[**9**.] Cum enim adsiduo[e] ac pene continuo cum Saxonibus bello certaretur, dispositis per congrua confiniorum loca praesidiis, Hispaniam quam maximo poterat belli apparatu adgreditur[1]; saltuque Pyrinei[f] superato, omnibus quae adierat oppidis atque castellis in deditionem acceptis[2], salvo et incolomi exercitu revertitur, praeter quod in ipso Pyrinei[g] jugo Wasconicam perfidiam parumper[h] in redeundo contigit experiri[3]. Nam cum agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat, porrectus iret exercitus, Wascones in summi montis vertice positis insidiis — est enim locus ex opacitate silvarum, quarum ibi maxima est copia, insidiis ponendis oportunus — extremam[4] inpedimentorum[i]

a. La lettre u *de ce mot a été grattée dans A*[1] *par un correcteur malavisé. — b. La lettre* n *de l'avant-dernière syllabe de ce mot a été grattée dans A*[1] *par le correcteur signalé à la note précédente. — c. Sic dans A*[1]; detrectavit *C, B*[1]. — *d.* unumquodque et secundum *B*[1]. — *e.* assiduo *A*[1], *C. Nous adoptons la leçon de B*[1], *conforme au système orthographique exposé dans l'introduction (cf. § 12, la leçon* adsidua *attestée par A*[1] *et C).* — *f.* Pirinei *C.* — *g.* Pirinei *A*[1], *C.* — *h.* parumper *omis dans C.* — *i.* impedimentorum *A*[2], *C, B*[1]. *Nous corrigeons conformément au système orthographique exposé dans l'introduction. C'est avec ce mot que commence le folio 37 de A*[1]. *Comme il a été dit, il est d'une époque très postérieure au corps du manuscrit, et nous n'en tenons ici aucun compte.*

1. Ce paragraphe est écrit à l'aide des *Annales royales* (2e ré-

fut cependant abandonnée et nulle part les combats, souvent aussi rudes, où l'on se trouvait engagé ne furent interrompus.

C'est que le roi, qui dépassait en sagesse et en grandeur d'âme tous les souverains de son temps, ne recula jamais devant aucun labeur ni devant aucun danger pour assurer la réussite d'une entreprise : ayant appris à s'accommoder aux circonstances, il savait résister à l'adversité ou éviter, quand la fortune lui souriait, de se laisser gagner à ses séductions.

[**9**.] Tandis que l'on se battait assidûment et presque sans interruption contre les Saxons, Charles, ayant placé aux endroits convenables des garnisons le long des frontières, attaqua l'Espagne avec toutes les forces dont il disposait[1]. Il franchit les Pyrénées, reçut la soumission de toutes les places et de tous les châteaux qu'il rencontra sur sa route[2] et rentra sans que son armée eût subi aucune perte, à ceci près que, dans la traversée même des Pyrénées, il eut, au retour, l'occasion d'éprouver quelque peu la perfidie basque[3]: comme son armée cheminait étirée en longues files, ainsi que l'exigeait l'étroitesse du passage, des Basques, placés en embuscade — car les bois épais qui abondent en cet endroit[4]

daction, année 778, éd. Kurze, p. 51), dont il reproduit textuellement ou presque textuellement plusieurs passages : « *Superato* in regione Wasconum *Pyrinei jugo*, primo Pampelonem Navarrorum *oppidum adgressus in deditionem accepit*. Inde ... Caesaraugustam ... accessit ... Regredi statuens *Pyrinei saltum* ingressus est. *In cujus summitate Wascones insidiis conlocatis*, *extremum agmen* adorti, totum exercitum magno tumultu perturbant. Et licet Franci Wasconibus tam armis quam animis praestare viderentur, tamen et *iniquitate locorum* et genere *imparis* pugnae *inferiores effecti sunt. In hoc certamine* plerique aulicorum quos rex copiis praefecerat *interfecti sunt*, *direpta impedimenta* et hostis propter notitiam locorum *statim* in diversa *dilapsus est.* »

2. Quelque peu exagéré!

3. Façon vraiment discrète d'avouer la défaite de Roncevaux.

4. Sur l'emplacement du combat (qu'aucun texte ne précise avant la Chanson de Roland — laquelle, on le sait, le situe à Roncevaux) et la disposition des lieux, on consultera avec fruit J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. III (1912), p. 297-303. Voir aussi P. Boissonnade, *Du nouveau sur la Chanson de Roland* (1923), p. 139-142.

partem et eos qui, novissimi agminis incedentes subsidio, praecedentes tuebantur[1] desuper incursantes in subjectam vallem deiciunt consertoque cum eis proelio usque ad unum omnes interficiunt ac, direptis inpedimentis[a], noctis beneficio quae jam instabat protecti, summa cum celeritate in diversa disperguntur. Adjuvabat in hoc facto Wascones et levitas armorum et loci in quo res gerebatur situs; econtra[b] Francos et armorum gravitas[2] et loci iniquitas per omnia Wasconibus reddidit inpares[c]. In quo proelio Eggihardus regiae mensae praepositus[3], Anshelmus[d] comes palatii[4] et Hruodlandus[5] Brittannici limitis praefectus[e] cum aliis conpluribus interficiuntur. Neque hoc factum ad praesens vindicari poterat, quia hostis, re perpetrata, ita dispersus est ut ne fama quidem remaneret ubinam gentium quaeri potuisset.

[**10.**] Domuit et Brittones, qui, ad occidentem in extrema quadam parte Galliae super litus oceani residentes, dicto audientes non erant, missa in eos expeditione qua[f] et obsides dare et quae imperarentur se facturos polliceri coacti sunt[6].

a. impedimentis *A*², *C*, *B*¹. *Même observation qu'à la note précédente.* — *b.* et contra *B*¹. — *c.* impares *A*², *C.* — *d.* Anselmus *A*², *B*¹. — *e.* et Hruodlandus Brittannici limitis praefectus *omis dans B*¹ *(où, par ailleurs, les mots et les membres de phrases sautés sont chose très fréquente).* — *f.* Qui *A*².

1. Les *Annales royales* parlent d'un combat où *toute l'armée* fut engagée (voir le texte cité plus haut, p. 28, n. 1).

2. On a vu (p. 28, n. 1) que l'auteur des *Annales royales* reconnaît aux Francs la supériorité de l'armement. Éginhard renchérit pour atténuer la portée de la défaite.

3. Éginhard est seul à donner des noms — qui étaient de son temps dans toutes les mémoires, tant le souvenir de cette journée fatale était resté cuisant : « Quorum quia vulgata sunt nomina dicere supersedeo », écrit à propos des morts de Roncevaux le biographe de Louis le Pieux qu'on a surnommé l'As-

sont favorables aux embuscades — dévalèrent du haut des montagnes et jetèrent dans le ravin les convois de l'arrière ainsi que les troupes qui couvraient la marche du gros de l'armée[1]; puis, engageant la lutte, ils les massacrèrent jusqu'au dernier homme, firent main basse sur les bagages et finalement se dispersèrent avec une extrême rapidité à la faveur de la nuit qui tombait. Les Basques avaient pour eux, en cette circonstance, la légéreté de leur armement et la configuration du terrain, tandis que les Francs étaient desservis par la lourdeur de leurs armes[2] et leur position en contre-bas. Dans ce combat furent tués le sénéchal Eggihard[3], le comte du palais Anselme[4] et Roland, duc de la marche de Bretagne[5], ainsi que plusieurs autres. Et ce revers ne put être vengé sur-le-champ parce que les ennemis, le coup fait, se dispersèrent si bien que nul ne put savoir en quel coin du monde il eût fallu les chercher.

[**10**.] Charles triompha aussi des Bretons, qui habitent à l'Occident, à l'une des extrémités de la Gaule, sur les bords de l'Océan. Comme ils refusaient de lui obéir, il envoya chez eux une armée qui les contraignit à livrer des otages et à promettre de faire ce qu'on leur commanderait[6].

tronome (*Vita Hludovici*, ch. 2, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 608). Mais nous avons l'épitaphe d'Eggihard (*Monumenta Germaniae*, *Poetae Carolini aevi*, t. I, p. 109; K. Neff, *Die Gedichte des Paulus Diaconus*, au t. III des *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, fasc. 4, 1908, p. 176-177). Cette épitaphe donne la date du combat (15 août). Eggihard était sénéchal du roi et, à ce titre, avait dans ses attributions le service de la table royale : aussi Éginhard le qualifie-t-il « praepositus regiae mensae », ce qui est, à cette époque, en latin classique, l'équivalent de « senescalcus ». On dira plus tard « dapifer » (« porte-plats »).

4. Il est cité dans divers actes en 775 et 777 (*Monumenta Germaniae, Diplomata Karolinorum*, t. I, p. 147 et 156; Tardif, *Monuments historiques*, p. 62).

5. Peut-être est-ce dans ce texte que l'auteur de la *Chanson de Roland* a lu d'abord le nom de son héros.

6. Éginhard paraphrase la deuxième rédaction des *Annales royales*, qui porte en effet, sous l'année 786 : « Exercitum in Brittanniam cismarinam mittere constituit. Nam cum ab Anglis ac Saxonibus Brittannia insula fuisset invasa, magna pars incolarum

Ipse[a] postea cum exercitu Italiam ingressus[1] ac per Romam iter agens Capuam Campaniae urbem accessit atque ibi positis castris bellum Beneventanis, ni dederentur, comminatus est. Praevenit hoc dux gentis Aragisus : filios suos Rumoldum[b] et Grimoldum cum magna pecunia obviam[c] regi mittens, rogat ut filios obsides[d] suscipiat seque cum gente imperata facturum pollicetur, praeter hoc solum si ipse ad conspectum venire cogeretur[2]. Rex, utilitate gentis[3] magis quam animi ejus obstinatione considerata, et oblatos sibi obsides suscepit eique ut ad conspectum venire non cogeretur pro magno munere concessit unoque ex filiis, qui minor erat, obsidatus gratia retento, majorem patri remisit; legatisque ob sacramenta fidelitatis a Beneventanis exigenda atque suscipienda cum Aragiso dimissis,

a. Ita *B*¹. — *b.* Romoldum *B*¹. — *c.* obviam *omis dans A*². — *d.* ut obsides filios *A*² *(où ces interversions de mots sont fréquentes).*

ejus mare traiciens *in ultimis Galliae finibus* Venetorum et Coriosolitarum regiones occupavit. Is populus ... vectigal ... solvere solebat. Cumque eo tempore *dicto audiens non esset, missus* illuc regiae mensae praepositus Audulfus perfidae gentis contumaciam ... compressit ... et *obsides* quos acceperat ... adduxit » (éd. Kurze, p. 73). — Mais Éginhard simplifie à l'excès quand il admet que cette seule expédition de 786 a eu raison définitivement des Bretons : les *Annales* auraient dû lui apprendre qu'en 799 et en 811 de nouvelles campagnes furent nécessaires, qui n'aboutirent elles-mêmes qu'à des résultats très instables.

1. Éginhard continue à paraphraser la deuxième rédaction des *Annales royales*, où l'on lit, sous la même année 786 et au début de l'année suivante (éd. Kurze, p. 73, 75 et 77) : « Rex ... contractis celeriter Francorum copiis ... *Italiam ingreditur* ... Romam ire contendit ... Aragisus dux Beneventanorum ... propositum ejus avertere conatus est. *Misso* enim *Rumoldo* majore *filio suo cum muneribus* ad regem rogare coepit ne terram Beneventanorum intraret. Sed ille ... *Capuam Campaniae civitatem accessit ibique castris positis* consedit, inde *bellum gesturus ni* memora-

Entrant ensuite à la tête de ses troupes en Italie[1], il traversa Rome et s'avança jusqu'à Capoue, en Campanie, d'où il exigea, sous menace de guerre, la reddition des Bénéventains. Leur duc Arichis prévint cette menace en envoyant à la rencontre du roi, avec une forte somme d'argent, ses fils Romoald et Grimoald, qu'il offrait comme otages, et en promettant sa soumission et celle de son peuple, à cette réserve près qu'il serait personnellement dispensé de comparaître[2]. Sans s'arrêter à cette marque d'obstination, le roi, dans l'intérêt du peuple[3], accepta les otages qui lui étaient offerts et, par faveur spéciale, dispensa Arichis de venir lui-même faire acte de soumission; puis, gardant comme otage un seul de ses fils, le plus jeune, il renvoya l'aîné à son père, en le faisant accompagner de quelques-uns de ses représentants chargés de réclamer et de recueillir les serments de fidélité des Bénéventains. Après quoi, il

tus *dux* intentionem regis salubri consilio *praevenisset*... Missaque legatione utrosque *filios suos regi obtulit*, *promittens* se ad *omnia quae imperarentur* libenter oboediturum. Cujus precibus rex adnuens ... *minore ducis filio* nomine Grimoldo *obsidatus gratia suscepto*, *majorem patri remisit. Accepit* insuper a populo *obsides* undecim *misitque legatos* qui et ipsum ducem et omnem Beneventanum populum per sacramenta firmarent. Ipse ... *Romam reversus* sanctum paschale festum ... celebravit... Rex autem *adoratis sanctorum apostolorum liminibus* votisque solutis ... *in Franciam reversus est.* » — Il faut observer d'ailleurs que si Éginhard a suivi de près le récit de l'annaliste, il l'a cependant étrangement dénaturé, au point de le rendre par places incompréhensible. Voir nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 83.

2. Ce détail semble résulter d'une mauvaise interprétation des *Annales royales*, où l'on lit (rédaction primitive, éd. Kurze, p. 74) qu'Arichis, effrayé, courut s'enfermer dans Salerne, « n'osant », suivant une expression biblique, « voir en personne la face de son seigneur » (« non fuit ausus per semet ipsum faciem domni regis Caroli videre »). Cf. nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 83-84.

3. Cf. *Annales royales*, rédaction primitive, *loc. cit.* : « Tunc domnus ac gloriosus Carolus rex praespexit... ut non terra deleretur illa et regia et episcopia vel monasteria non desertarentur... » C'est ce texte sans doute qu'Eginhard paraphrase.

Romam redit consumptisque ibi in sanctorum veneratione locorum aliquot[a] diebus, in Galliam revertitur.

[**11.**] Baioaricum deinde bellum et repente ortum et celeri fine conpletum est[1]. Quod superbia simul ac socordia Tassilonis ducis excitavit, qui hortatu uxoris, quae[b] filia Desiderii regis erat ac patris exilium per maritum ulcisci posse putabat, juncto foedere cum Hunis, qui Baioariis sunt ab oriente contermini, non solum imperata non facere sed bello regem provocare temptabat. Cujus contumaciam, quia nimia videbatur, animositas regis ferre nequiverat; ac proinde, copiis undique contractis, Baioariam petiturus ipse ad Lechum amnem cum maximo venit exercitu. Is fluvius Baioarios ab Alamannis dividit. Cujus in ripa castris conlocatis, priusquam provinciam intraret animum ducis per legatos statuit experiri; sed nec ille pertinaciter agere vel sibi vel genti utile ratus supplex se regi permisit, obsides qui imperabantur dedit, inter quos et[c] filium suum Theodonem, data insuper fide cum juramento quod ab illius potestate ad defectionem nemini[d] suadenti adsentire[e] deberet; sicque bello, quod quasi maximum futurum videbatur, celerrimus est finis inpositus.

Tassilo tamen postmodum ad regem evocatus neque

a. aliquod *A*², *B*¹. — *b. Avec ce mot recommence dans A*¹ *(folio 38) le texte primitif transcrit au IX*ᵉ *siècle.* — *c.* et *omis dans B*¹. — *d.* nullo *B*¹. — *e.* adsentiri *C.*

1. Pour composer ce chapitre, Éginhard a amalgamé, d'une façon maladroite et qui rend encore une fois incompréhensible la suite des événements, des détails empruntés à deux notes distinctes des *Annales royales* (2ᵉ rédaction), se référant l'une à l'année 787, où Tassilon fut vaincu, l'autre à l'année 788, où, ayant trahi ses serments, il fut mis en jugement et condamné à mort (voir *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 84). Mais, tout en mêlant les faits, il suit de près le texte même de

retourna à Rome, y passa quelques jours à faire ses dévotions aux lieux saints et de là rentra en Gaule.

[**11**.] Sur ce, la guerre éclata brusquement en Bavière, mais fut promptement terminée[1]. La superbe et la sottise du duc Tassilon en furent cause. Poussé par sa femme, qui était fille du roi Didier et qui pensait pouvoir, par son mari, venger l'exil de son père, il avait fait alliance avec les Huns, voisins des Bavarois du côté de l'Orient, et, non content de refuser l'obéissance, avait adopté une attitude de provocation. Son arrogance était trop grande pour pouvoir être tolérée : rassemblant ses troupes, le roi se dirigea sur la Bavière et atteignit, à la tête d'une forte armée, les rives du Lech, qui sépare les Bavarois des Alamans. Il y établit son camp et décida, avant de pénétrer dans la province, d'envoyer au duc des parlementaires pour sonder ses intentions. Et celui-ci, voyant bien que, ni pour lui ni pour son peuple, il ne serait avantageux de braver le roi, alla implorer sa clémence, livra les otages qu'il lui réclamait, entre autres son fils Théodon, et prêta en outre serment de ne plus écouter aucune incitation à la révolte. C'est ainsi qu'une guerre, qui s'annonçait comme particulièrement grave, fut arrêtée avec une extrême rapidité.

Plus tard Tassilon, ayant été mandé en présence du roi, se vit refuser l'autorisation de rentrer dans sa province, dont

l'annaliste, comme le prouvent les rapprochements qui suivent : « *Iniit consilium ut experiretur quid Tassilo* de promissa sibi fidelitate facere vellet congregatoque ingenti exercitu ... *Baioariam petere* constituit... *Ipse ... super Lechum fluvium, qui Alamannos et Baioarios dirimit* ... consedit, inde Baioariam cum tam valida manu procul dubio petiturus nisi Tassilo sibi ac populo suo ad regem veniendo consuleret. Nam videns se undique circumsessum, *venit supplex*... Sed et rex, sicut erat natura mitissimus, supplici ac deprecanti pepercit *acceptisque ab eo praeter filium ejus Theodonem aliis quos ipse imperavit* duodecim *obsidibus* et populo terrae per sacramenta firmato... Obiciebant ei (Tassiloni) quod ... *suadente conjuge* sua Liutberga, *quae filia Desiderii regis* Langobardorum *fuit et* post *patris exilium* Francis inimicissima semper extitit in adversitatem regis et ut bellum contra Francos susciperent *Hunorum* gentem concitaret » (éd. Kurze, p. 79 et 81).

redire permissus neque provincia quam tenebat ulterius duci sed comitibus ad regendum commissa est.

[**12.**] His motibus ita conpositis[a], Sclavis qui nostra consuetudine Wilzi, proprie vero, id est sua locutione, Welatabi dicuntur, bellum inlatum est[1]. In quo et[b] Saxones velut auxiliares[c] inter caeteras nationes quae regis signa jussae sequebantur[2], quamquam ficta et minus devota oboedientia, militabant. Causa belli erat quod Abodritos[d], qui cum Francis olim foederati erant[3], adsidua incursione lacessebant[e] nec jussionibus[f] coerceri poterant.

Sinus quidam ab occidentali oceano orientem versus porrigitur, longitudinis quidem inconpertae[g], latitudinis vero quae nusquam centum milia passuum excedat, cum in multis locis contractior inveniatur[4]. Hunc multae circumsedent nationes. Dani siquidem ac Sueones, quos Nordmannos[h] vocamus, et septentrionale litus et omnes in eo insulas tenent. At[i] litus australe Sclavi et Aisti et aliae diversae incolunt nationes, inter quos vel praecipui sunt quibus tunc a rege bellum inferebatur Welatabi.

a. compositis *A*¹. *La leçon* conpositis *dans C et B*¹. — *b.* et *omis dans A*¹. — *c.* auxiliatores *C*. — *d.* Abotritos *A*¹. — *e.* lacescebant *C*. — *f.* lusionibus *A*¹. — *g.* incompertae *A*¹, *C*, *B*¹. *Nous corrigeons conformément au système orthographique adopté.* — *h.* Nordmannos *A*¹, *B*¹; Nortmannos *C (où la lettre* t *a été substituée à une autre lettre préalablement grattée). Nous restituons ici l'orthographe* Norđmannos *par analogie avec ce qui est attesté par le manuscrit C au* § *14 et au* § *17 et par A*¹ *et C pour* norđostroni *au* § *29*. — *i.* ad *B*¹.

1. Ce chapitre est écrit principalement à l'aide des *Annales royales*, 2ᵉ rédaction, ann. 789 : « Natio quaedam *Sclavenorum* est in Germania, sedens super litus oceani, *quae propria lingua Welatabi*, francica autem *Wiltzi vocatur*. Ea Francis semper inimica et vicinos suos, *qui Francis ... foederati erant*, odiis insectari belloque premere ac *lacessire solebat*... Ipse exercitum

le gouvernement fut désormais confié, non plus à un duc, mais à des comtes.

[**12**.] Cette affaire ainsi réglée, la guerre fut portée chez les Slaves que nous appelons Wilzes, mais dont le vrai nom, en leur langue, est « Wélatabes »[1]. Les Saxons y participèrent, mêlés aux troupes auxiliaires d'autres nations qui suivaient fidèlement les étendards du roi[2], quoique leur obéissance, à eux, fût feinte et plus ou moins sûre. La guerre avait pour cause les incursions perpétuelles auxquelles les Wélatabes se livraient sur les terres des Abodrites, jadis alliés des Francs[3], et l'impossibilité d'y mettre un terme sans recourir aux armes.

Depuis l'Océan occidental, s'étend vers l'est, sur une longueur inconnue, mais sur une largeur qui nulle part n'excède cent mille pas et qui souvent est moindre[4], une mer sur le pourtour de laquelle vivent de nombreuses nations. Les Danois et les Suédois, que nous appelons Normands, en occupent les rives septentrionales et toutes les îles, tandis que les rives orientales sont habitées par les Slaves, les Esthes, et d'autres peuples parmi lesquels se distinguent surtout ces Wélatabes chez qui le roi porta alors la guerre.

duxit, etc. » (éd. Kurze, p. 85). Comme, parmi les alliés des Francs, l'annaliste range plus loin les Abodrites (ann. 798, p. 105) et déclare, en outre, sous l'année 808 (p. 126), que les Wilzes ne cessaient à cette date de les poursuivre depuis longtemps de leurs attaques, Éginhard en a conclu qu'en 789 les incursions des Wilzes s'étaient produites en territoire abodrite. C'était peut-être vrai, mais peut-être aussi en partie seulement.

2. Ce renseignement semble emprunté à la version primitive des *Annales royales*, ann. 789 : « Et fuerunt cum eo in eodem exercitu Franci, *Saxones*, Frisiones ..., Suurbi necnon et Abodriti » (éd. Kurze, p. 84).

3. Éginhard s'inspire ici d'un autre passage des *Annales royales* (2e rédaction, ann. 798, éd. Kurze, p. 105), où il est rappelé que les Abodrites ont « toujours été » (*semper fuerunt*) les alliés des Francs; mais au lieu de répéter qu'ils l'ont « toujours » été, il écrit qu' « ils l'étaient jadis » (*olim erant*), parce qu'entre temps (en 817) les Abodrites avaient fait défection.

4. Nous ignorons d'où a été tirée cette description de la Baltique. L'estimation qui est donnée de la « largeur » de cette mer ne révèle pas un homme particulièrement bien informé.

Quos ille una tantum et quam per se gesserat expeditione ita contudit ac domuit ut ulterius imperata facere minime rennuendum[a] judicarent[1].

[**13.**] Maximum omnium quae ab illo gesta sunt bellorum praeter Saxonicum huic bello successit, illud videlicet quod contra Avares[b] sive Hunos susceptum est[2]. Quod ille et animosius quam caetera et longe majori apparatu administravit. Unam tamen per se in Pannoniam — nam hanc provinciam ea gens tum incolebat — expeditionem fecit, caetera filio suo Pippino ac praefectis provinciarum, comitibus etiam atque legatis perficienda commisit. Quod cum ab his strenuissime fuisset administratum, octavo tandem anno conpletum[c] est[3].

Quot proelia in eo gesta, quantum sanguinis effusum sit, testatur vacua omni habitatore Pannonia et locus in quo regia kagani[4] erat ita desertus ut ne vestigium quidem in eo humanae habitationis appareat. Tota in hoc bello Hunorum nobilitas periit, tota gloria decidit; omnis pecunia et congesti ex longo tempore thesauri direpti sunt neque ullum bellum contra Francos exortum humana potest memoria recordari quo illi magis ditati et opibus aucti sint. Quippe cum usque in id temporis pene pauperes viderentur, tantum auri et argenti

a. Sic dans A^1, C, B^1. — *b.* Avaros B^1. — *c.* completum A^1, *C*, B^1. *Nous corrigeons conformément au système orthographique adopté.*

1. Éginhard oublie le soulèvement des Wilzes en 808 et les expéditions qu'il fallut diriger contre eux à partir de ce moment jusqu'en 812. Une lecture plus attentive des *Annales royales* (éd. Kurze, p. 126, 129, 132, 137) lui eût évité cette erreur.

2. Ce chapitre a été composé à l'aide des *Annales royales*, 2e rédaction, ann. 791 et 796. Plus d'une expression de l'annaliste (par exemple, le terme de *regia*, pour désigner le palais du khagan, les mots *opibus* et *spolia*, p. 99 de l'éd. Kurze) a passé ainsi dans le texte d'Eginhard. Celui-ci semble, en outre, avoir

Une seule campagne, qu'il commanda en personne, suffit à les vaincre et à les écraser si bien que dès lors ils n'osèrent plus refuser l'obéissance[1].

[**13**.] A cette guerre succéda la plus importante de toutes celles que fit Charles, la guerre de Saxe exceptée : je veux parler de celle qu'il entreprit contre les Avars ou Huns[2]. Il y mit plus d'ardeur et y consacra des moyens bien plus puissants qu'à aucune autre. Il ne dirigea cependant lui-même qu'une seule campagne dans leur pays, la Pannonie, et chargea de la conduite des autres son fils Pépin et des gouverneurs de provinces, voire des comtes ou des *missi*. Menée par eux avec beaucoup d'énergie, la guerre demanda huit années d'efforts[3].

Ce qu'elle nécessita de combats, de sang versé, c'est ce qu'attestent encore aujourd'hui la Pannonie, vide de tout habitant, et l'emplacement de l'ancien palais du khagan[4], devenu un désert d'où a disparu jusqu'à la trace de toute habitation humaine. La noblesse des Huns périt tout entière au cours de la lutte, toute leur gloire y sombra; tout leur argent, leurs trésors, amassés au cours des âges, tombèrent aux mains des Francs; pas une guerre, de mémoire d'homme, ne rapporta à ces derniers un pareil butin et un pareil accroissement de richesses : eux qui jusque-là pouvaient presque passer pour pauvres, ils trouvèrent dans le palais du khagan tant d'or et tant d'argent, tant de dépouilles pré-

jeté les yeux sur la version primitive de ces mêmes *Annales*, où il a pu trouver le nom d' « Avar » appliqué au peuple que le second rédacteur appelle « Hun » (d'où l'expression : « les Avars ou Huns » dont il se sert), ainsi que le titre de « khagan » donné à leur roi (ann. 796, éd. Kurze, p. 98). Il est vrai qu'on retrouve encore ce titre dans la rédaction définitive des *Annales royales* en 782 et en 805 (*ibid.*, p. 61 et 119-120). Enfin Éginhard a pu faire son profit d'une phrase où le rédacteur primitif (ann. 796, p. 98) parlait des trésors pris par le duc Éric dans le fameux *ring* (« spoliavit ... thesaurum priscorum regum multa seculorum prolixitate collectum ». Cf. Éginhard : « omnis pecunia et congesti ex longo tempore thesauri direpti sunt »).

3. Erreur : les *Annales royales*, qu'Éginhard avait sous les yeux, en marquent le début en 791 et la fin en 803 seulement.

4. C'était le titre que portait le roi des Avars, à l'exemple d'un grand nombre d'autres souverains asiatiques.

in regia repertum, tot spolia praetiosa[a] in proeliis sublata, ut merito credi possit hoc Francos Hunis juste eripuisse quod Huni prius aliis gentibus injuste eripuerunt[1].

Duo tantum ex proceribus Francorum eo bello perierunt : Ericus dux Forojulianus[b] in Liburnia juxta Tharsaticam maritimam civitatem insidiis oppidanorum interceptus et Geroldus Baioariae praefectus[2] in Pannonia, cum contra Hunos proeliaturus aciem strueret, incertum a quo, cum duobus tantum qui eum obequitantem ac singulos hortantem comitabantur, interfectus est. Caeterum incruentum pene Francis hoc bellum fuit et prosperrimum exitum habuit, tametsi diutius sui magnitudine traheretur.

Post quod et Saxonicum suae prolixitati convenientem finem accepit. Boemanicum quoque et Linonicum, quae postea exorta sunt, diu durare non potuerunt; quorum utrumque ductu Karoli junioris celeri fine conpletum[c] est[3].

[**14**.] Ultimum contra Norđmannos[d] qui Dani vocantur, primo pyraticam[e] exercentes, deinde majori classe litora Galliae atque Germaniae vastantes, bellum susceptum est[4]. Quorum rex Godofridus adeo vana spe

a. praeciosa *A*¹; preciosa *B*¹. — *b*. Forojulanus *A*¹, *C*; Forijulianus *B*¹. *Corrigez :* Forojulianus. — *c*. completum *A*¹, *B*¹; cōpletum *C*. *Nous écrivons* conpletum *comme dans le reste de l'ouvrage.* — *d*. Nordmannos *A*¹, *B*¹; Nortmannos *C*, *où*, *comme précédemment (p. 36, note h), la lettre* t *du mot* Nortmannos *a été substituée à une autre lettre préalablement grattée et qu'un réactif nous a permis cette fois de faire réapparaître : cette lettre est nettement un* đ. — *e*. *Sic dans A*¹, *C*, *B*¹.

1. L'enchaînement des idées laisse à désirer.

2. Éginhard utilise ici — en la complétant — une note des *Annales royales*, 2ᵉ rédaction, ann. 799 : « Accepit etiam (rex) tristem nuntium de Geroldi et Erici interitu, quorum alter, *Geroldus* videlicet, *Baioariae praefectus*, *commisso cum Hunis*

cieuses conquises par la force des armes, qu'on ne se tromperait guère en disant que ce fut une juste reprise de ce que les Huns avaient injustement enlevé aux autres peuples[1].

Du côté des Francs, deux seulement des grands périrent : Éric, duc de Frioul, tombé en Liburnie, près de la cité maritime de Tersatto, dans une embuscade préparée par les habitants de cette place, et Gérold, gouverneur de Bavière[2], frappé en Pannonie de la main d'un inconnu, avec deux hommes qui l'escortaient seuls, au moment où, rangeant son armée en bataille, il chevauchait pour exhorter les siens avant d'engager un combat contre les Huns. Le reste de cette guerre s'écoula presque sans pertes du côté franc et eut l'issue la plus heureuse, quoique, à raison de l'effort à fournir, elle ait demandé beaucoup de temps.

C'est après son achèvement que celle de Saxe reçut une conclusion en rapport avec sa longue durée; et quant à celles qui éclatèrent ensuite contre les Bohémiens et contre les Linons, elles furent vite terminées toutes deux sous la conduite de Charles le Jeune[3].

[**14.**] La dernière guerre fut dirigée contre les Normands nommés Danois, qui, après s'être d'abord livrés à la piraterie, venaient, avec des flottes plus nombreuses, dévaster les côtes de la Gaule et de la Germanie[4]. Leur roi Godefrid

proelio cecidit, alter vero, id est *Ericus* post multa proelia et insignes victorias *apud Tharsaticam Liburniae civitatem insidiis oppidanorum interceptus* atque *interfectus est* » (éd. Kurze, p. 109). Sous l'année 796 (p. 99), l'annaliste avait donné à Éric son titre de « duc de Frioul » (*dux Forojuliensis*). — Mais, en copiant le texte de l'annaliste, Éginhard n'a pas vu que l'assassinat d'Éric était sans rapport aucun avec la guerre avare. C'est pousser un peu loin la distraction.

3. Ceci est un résumé des *Annales royales*, ann. 805 et 808, éd. Kurze, p. 120 et 125. Au reste ces mêmes *Annales* prouvent que la campagne de 808 contre les Linons fut assez peu décisive pour qu'il ait fallu revenir à la charge dès 811 (*ibid.*, p. 135).

4. Ce chapitre a été écrit à l'aide des années 804, 808 et 810 des *Annales royales*, dont plusieurs expressions ont été reprises par Éginhard (ann. 808 : « ... Abodritorum duas partes *sibi vectigales fecisset...* »; ann. 810 : « ... vanissima spe victoriae inflatus, acie se cum imperatore congredi velle jactabat ... Godofridum regem a quodam suo satellite interfectum ... narratur. »)

inflatus erat ut sibi totius Germaniae promitteret potestatem; Frisiam quoque atque Saxoniam haud aliter atque suas provincias aestimabat. Jam Abodritos vicinos suos in suam dicionem[a] redegerat, jam eos sibi vectigales fecerat; jactabat etiam se brevi Aquasgrani, ubi regis comitatus erat, cum maximis copiis adventurum. Nec dictis ejus, quamvis vanissimis, omnino fides abnuebatur[b], quin potius putaretur tale aliquid inchoaturus nisi festinata fuisset morte praeventus. Nam a proprio satellite interfectus et suae vitae et belli a se inchoati finem acceleravit[1].

[**15**.] Haec sunt bella quae rex potentissimus per annos XLVII — tot enim annis regnaverat — in diversis terrarum partibus summa prudentia atque felicitate gessit. Quibus regnum Francorum, quod post patrem Pippinum[c] magnum quidem et forte susceperat, ita nobiliter ampliavit ut pene duplum illi adjecerit[2]. Nam, cum prius non amplius quam ea pars Galliae quae inter Rhenum et Ligerem oceanumque[3] ac mare Balearicum jacet et pars Germaniae quae, inter Saxoniam et Danubium Rhenumque ac Salam fluvium qui Thuringos[d] et Sorabos dividit posita, a Francis qui orientales dicuntur incolitur et praeter haec Alamanni atque Baioarii ad regni Francorum potestatem pertinerent, ipse per bella memorata primo Aquitaniam[4] et Wasconiam[5] totumque Pyrinei[e] montis jugum et usque ad Hiberum

a. ditionem *C*, *B*1. — *b*. abnutebatur *C*. — *c*. Pippini *C*. — *d*. Turingos *A*1. — *e*. Pyrenei *C*.

1. En fait, la guerre n'eut pas lieu : elle allait éclater quand Godefrid fut assassiné.
2. Avant Éginhard, Paul Diacre avait déjà, dans son *Histoire des évêques de Metz*, parlé en termes analogues de l'extension du royaume franc sous Charlemagne : « Hujus [Pippini] item filius

était plein du fol espoir de placer toute la Germanie sous sa domination; il traitait aussi la Frise et la Saxe comme des provinces de ses États. Et déjà il avait réduit en son pouvoir ses voisins les Abodrites et les avait contraints à lui payer tribut; il se flattait même d'arriver bientôt en forces à Aix, où était la cour du roi. Et, loin de refuser absolument tout crédit à ces vantardises, on s'attendait à le voir faire quelque tentative de ce genre, lorsqu'une mort soudaine l'en empêcha : il fut tué par un de ses gardes du corps, et sa disparition précipita la fin de la lutte[1].

[**15**.] Telles sont les guerres que ce roi tout puissant, au cours des quarante-sept années de son règne, fit dans les diverses parties du monde avec autant de prudence que de bonheur. Aussi le royaume des Francs, que son père Pépin lui avait transmis déjà vaste et fort, sortit-il de ses mains glorieuses accru de près du double[2]. Avant lui, en effet, ce royaume, abstraction faite du pays des Alamans et de celui des Bavarois, qui en formaient une dépendance, comprenait seulement la partie de la Gaule sise entre le Rhin, la Loire, l'Océan[3] et la mer Baléare et la partie de la Germanie habitée par les Francs dits Orientaux, entre la Saxe, le Danube, le Rhin et la Saale, qui sépare le pays des Thuringiens de celui des Sorabes. A la suite des guerres que nous venons de rappeler, il y annexa l'Aquitaine[4], la Gascogne[5], toute la chaîne des Pyrénées et le pays jusqu'à l'Èbre, qui, né en Navarre et après avoir coupé les plaines

magnus rex Karolus extitit qui Francorum regnum sicut numquam ante fuerat dilatavit » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 265).

3. Pour mieux exalter son héros, Éginhard restreint à l'excès l'étendue du royaume franc à l'avènement de Charlemagne : l'Aquitaine, quelque insoumis que fussent ses ducs, faisait, dès l'époque de Pépin le Bref, partie intégrante du royaume franc au même titre que le duché de Bavière, lui aussi en perpétuelle rébellion.

4. Voir la note précédente.

5. Ici Éginhard déforme les faits en sens inverse : il grossit les gains réalisés par Charlemagne, en lui imputant à tort la conquête de la Gascogne.

amnem, qui, apud Navarros ortus et fertilissimos Hispaniae agros secans, sub Dertosae civitatis moenia[a] Balearico mari miscetur[1], deinde Italiam totam[2], quae ab Augusta Praetoria usque in Calabriam inferiorem, in qua Graecorum ac Beneventanorum constat esse confinia, decies centum et eo amplius passuum milibus longitudine porrigitur[3], tum Saxoniam, quae quidem Germaniae pars non modica est et ejus quae a Francis incolitur duplum in lato habere putatur cum ei longitudine possit esse consimilis, post quam utramque Pannoniam et adpositam[b] in altera Danubii ripa Daciam, Histriam quoque et Liburniam atque Dalmatiam[c], exceptis maritimis civitatibus quas ob amicitiam et junctum cum eo foedus Constantinopolitanum imperatorem habere permisit[4], deinde omnes barbaras ac feras nationes quae, inter Rhenum ac Visulam fluvios oceanumque ac Danubium positae, lingua quidem pene similes, moribus vero atque habitu valde dissimiles, Germaniam incolunt ita perdomuit ut eas tributarias efficeret : inter quas fere praecipuae sunt Welatabi, Sorabi, Abodriti, Boemani; cum his namque bello conflixit; caeteras, quarum multo major est numerus, in deditionem suscepit.

[**16**.] Auxit etiam gloriam regni sui quibusdam regibus ac gentibus per amicitiam sibi conciliatis[5].

Adeo namque Hadefonsum Galleciae atque Asturi-

a. moenibus *C*. — *b*. positam *B*¹. — *c*. Dalmaciam *A*¹, *C*, *B*¹, *leçon fautive que nous corrigeons.*

1. Même observation qu'à la note précédente : en l'année 809, les *Annales royales* (éd. Kurze, p. 127), qu'Éginhard avait pourtant sous les yeux, relatent l'échec des tentatives faites par l'armée franque pour s'emparer précisément de Tortosa et, du même coup, porter jusqu'à l'Ebre la domination franque.

les plus fertiles de l'Espagne, se jette dans la mer Baléare sous les murs de la cité de Tortosa[1]; il y ajouta toute l'Italie[2], qui, d'Aoste jusqu'à la Calabre inférieure, où se trouve la frontière entre les Grecs et les Bénéventains, s'étend sur une longueur de plus d'un million de pas[3]; il y joignit la Saxe, qui forme une grande partie de la Germanie, où elle occupe un espace d'une longueur qui peut être égale à celui qu'y occupent les Francs, et d'une largeur qu'on estime au double; il y joignit encore les deux Pannonies, la Dacie (sur l'autre rive du Danube), l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie, à l'exception des cités maritimes qu'il abandonna à l'empereur de Constantinople en gage d'amitié et d'alliance[4]; et enfin, entre le Rhin, la Vistule, l'Océan et le Danube, il dompta et soumit au tribut tous les peuples barbares et sauvages de Germanie, qui se ressemblent par leur langage, encore qu'ils se différencient beaucoup par leurs mœurs et leur façon de vivre, et au premier rang desquels on peut placer les Wélatabes, les Sorabes, les Abodrites, les Bohémiens, contre qui il fut en guerre, tandis que les autres, en bien plus grand nombre, faisaient d'eux-mêmes leur soumission.

[**16.**] Il accrut, d'autre part, la gloire de son royaume en se conciliant l'amitié de plusieurs rois et de plusieurs peuples[5].

Il s'attacha, par exemple, si étroitement Alfonse, roi de

2. Nouvelle exagération : Éginhard prolonge indûment jusqu'en Calabre l'empire carolingien.

3. Renseignement emprunté à Solin, *Collectanea rerum memorabilium*, II, 23 : « *Italiae longitudo, quae ab Augusta Praetoria... porrigitur usque* ad oppidum Regium, *decies centena* et viginti *millia passuum* colligit » (éd. Th. Mommsen, 1864, p. 40).

4. Ceci en partie d'après les *Annales royales*, ann. 810 (lesquelles cependant ne parlent à ce propos que de la Vénétie), mais avec des détails nouveaux.

5. Éginhard continue à suivre le plan de la *Vie d'Auguste* par Suétone : après avoir rappelé les guerres soutenues par l'empereur romain, le biographe des Césars affirme (XXI, 2) que son héros ne chercha pas à accroitre coûte que coûte sa gloire militaire (*bellicam gloriam augendi*) et nous le montre (XXI, 3) incitant les peuples à rechercher son amitié (*ad amicitiam suam populique Romani per legatos petendam*).

cae[a] regem sibi societate devinxit ut is, cum ad eum vel litteras vel legatos mitteret, non aliter se apud illum quam proprium suum appellari juberet[1].

Scottorum quoque[2] reges sic habuit ad suam voluntatem per munificentiam inclinatos ut eum numquam aliter nisi dominum seque subditos et servos ejus pronuntiarent. Extant epistolae ab eis ad illum missae quibus hujusmodi affectus[b] eorum erga illum indicatur[3].

Cum Aaron[4] rege Persarum, qui excepta India totum pene tenebat orientem, talem habuit in amicitia concordiam ut is gratiam ejus omnium qui in toto orbe terrarum erant regum ac principum amicitiae praeponeret solumque illum honore ac munificentia sibi colendum judicaret. Ac proinde cum legati ejus, quos cum donariis ad sacratissimum Domini[c] ac salvatoris nostri sepulchrum locumque resurrectionis miserat, ad eum venissent et ei domini sui voluntatem indicassent, non solum quae petebantur fieri permisit, sed etiam sacrum illum et salutarem locum ut illius potestati

a. *Sic dans* A^1 *et C;* Austrice B^1. — *b.* effectus A^1. — *c. Ce mot abrégé* dñi *dans* A^1, *C*, B^1.

1. Les *Annales royales*, dont Éginhard a eu ici sous les yeux la deuxième rédaction (éd. Kurze, p. 103 et 105), disent seulement que Charlemagne reçut en 797 une ambassade du roi Alfonse (« legatum *Hadefonsi regis Asturiae atque Galleciae* dona sibi deferentem suscepit »); puis que l'année d'après Alfonse lui fit cadeau de quelques trophées de victoire. Mais Éginhard a-t-il réellement vu des lettres où le roi de Galice se disait l' « homme » du roi franc? On en peut douter.

2. C'est-à-dire, à cette époque, les Irlandais — plutôt que les Écossais.

3. Ce passage a intrigué les commentateurs. Qu'il s'agisse vraiment des rois d'Irlande (*Scottia*) ou d'Écosse, on n'ose plus guère le soutenir, et volontiers l'on admet une première confusion avec les rois de Northumbrie, ou plutôt avec *le* roi de Northumbrie

Galice et d'Asturie, que celui-ci, quand il lui envoyait des lettres ou des ambassades, tenait à ce qu'on le nommât toujours « l'homme » du roi franc[1].

De même, les rois des Scots[2], gagnés par sa munificence, furent à sa dévotion au point de ne l'appeler jamais que leur seigneur et de se dire toujours ses sujets et ses serfs. Des lettres qu'ils lui envoyèrent subsistent, qui attestent leurs sentiments à son égard[3].

Avec le roi de Perse Aaron[4], de qui dépendait presque tout l'Orient, sauf l'Inde, les rapports furent si cordiaux que celui-ci attachait plus de prix à ses bonnes grâces qu'à l'amitié de tous les rois et de tous les princes du reste du monde et n'avait d'attentions et de munificences que pour lui. Et il le lui prouva bien lorsque, recevant ses représentants, qui étaient venus le saluer, après avoir été de la part de leur maître porter des offrandes au très saint Sépulcre et sur les lieux de la résurrection, non content d'acquiescer à toutes les demandes qu'ils lui présentaient, il renonça au profit de Charles à la domination sur ces lieux sanctifiés

Eardulf, qui, chassé de ses états en 808, fut contraint de fuir sur le continent, où il sollicita l'appui de l'empereur franc et du pape (voir Abel et Simson, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. II, p. 381). Les marques d'humilité prodiguées à Charlemagne par ce roi en exil n'auraient dès lors plus grande signification. Mais Eardulf lui-même alla-t-il jamais jusqu'à se dire par lettres « le sujet et le serf » de celui qui s'employa à lui assurer une restauration éphémère (voir Abel et Simson, *op. cit.*, t. II, p. 398-399)? Si oui, ces lettres constituaient des documents que la chancellerie carolingienne aurait eu intérêt à conserver avec plus de soin. Ou bien Éginhard n'a-t-il pas mêlé les souvenirs plus ou moins vagues qu'il avait pu garder à la fois de la correspondance échangée par Charlemagne avec « son très cher frère et ami » le roi de Mercie Offa (un allié dont on s'étonne qu'il n'ait rien dit) et d'une lettre-sermon adressée « à son très pieux seigneur » le roi franc par un clerc nommé Cathulf, qui s'intitule « le dernier de vos serfs » (*Monumenta Germaniae, Epistolae karolini aevi*, t. II, p. 501, n° 7)? Nous l'ignorons. Mais il est difficile de ne pas croire à toute une série de confusions.

4. Haroun al Rachid. La forme *Aaron* a été prise par Éginhard dans les *Annales royales*, ann. 801 (éd. Kurze, p. 114).

adscriberetur concessit[1]; et revertentibus legatis suos adjungens, inter vestes et aromata et caeteras orientalium terrarum opes ingentia illi dona direxit, cum ei ante paucos annos[2] eum quem tunc solum habebat roganti mitteret elefantum[a].

Imperatores etiam Constantinopolitani, Niciforus[b], Michahel[c] et Leo[3], ultro amicitiam et societatem ejus expetentes[4], conplures ad eum misere legatos. Cum quibus tamen propter susceptum a se imperatoris[5]

a. Sic dans A^1, *C*, B^1. — *b.* Nuciforus *A*; Nicisvorus B^1. — *c. Sic dans* A^1, *C*, B^1.

1. M. Louis Bréhier, dans un ingénieux mémoire, a essayé d'apporter des preuves à l'appui de l'affirmation d'Éginhard (L. Bréhier, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie. Le protectorat de Charlemagne*, dans *Chambre de commerce de Marseille. Congrès français de Syrie* [1919]. *Séances et travaux*, fasc. 2, 1919, p. 15 à 38). Il reconnaît toutefois (p. 33) que les *Annales royales*, seul texte tout à fait contemporain, parlent exclusivement de l'envoi fait à Charlemagne par le patriarche de Jérusalem des clés du saint Sépulcre en témoignage de déférence (novembre 800), ce qui n'implique pas plus un abandon de suzeraineté que l'envoi des clés de Saint-Pierre par les papes Grégoire III et Léon III à Charles Martel et à Charlemagne lui-même. Il est à craindre qu'une fois encore Éginhard n'ait interprété d'une façon abusive le texte de l'annaliste.

2. La plupart des détails donnés ici par Éginhard proviennent des *Annales royales*. On y lit : 1° sous l'année 799 (2° rédaction), que Charlemagne envoya cette année-là en Orient un ambassadeur porteur de présents pour le saint Sépulcre (« cui et *donaria* sua *ad illa veneranda loca* deferenda commisit », éd. Kurze, p. 111); 2° sous l'année suivante (2° rédaction), que l'ambassadeur de Charles rapporta à son retour — non pas, bien entendu, de la part d'Haroun al Rachid, mais de la part du patriarche de Jérusalem — les clés du saint Sépulcre et du Calvaire (« qui benedictionis gratia sepulchri dominici ac loci Calvariae cum vexillo detulerunt », p. 113); 3° sous l'année 801, que des ambassadeurs du « roi de Perse Aaron » (« *legatos Aaron ... regis Persarum* ») débarquèrent à Pise, suivis de près par un certain Isaac, un Juif

par le mystère de la Rédemption[1] et fit accompagner les envoyés francs sur le chemin du retour par une ambassade chargée pour leur souverain de présents considérables — tissus, aromates et autres richesses des pays d'Orient — qui venaient s'ajouter à celui dont il l'avait déjà gratifié quelques années plus tôt en lui expédiant, pour répondre à son désir, l'unique éléphant dont il disposât alors[2].

De même encore, Charles reçut de fréquentes ambassades[3] des empereurs de Constantinople, Nicéphore, Michel et Léon, qui spontanément sollicitaient son amitié et son alliance[4]. Mais comme, en prenant le titre d'empereur, il s'était rendu suspect à leurs yeux de vouloir leur arracher l'empire[5], il conclut avec eux un solide traité, afin de faire

que Charlemagne avait envoyé quatre ans plus tôt en Perse et qui lui ramenait de la part d'Haroun un éléphant (p. 116), dont il est encore question sous l'année 802 (p. 117); 4° sous l'année 807 enfin, qu'une nouvelle ambassade du roi de Perse arriva à la cour de Charlemagne chargée de cadeaux, parmi lesquels figuraient de riches étoffes, des aromates (*odores atque unguenta et balsamum*), une horloge, des candélabres, une tente, etc. (p. 123-124). Éginhard a amalgamé très librement tous ces détails.

3. L'indication des ambassades envoyées par Nicéphore Ier, Michel Ier et Léon V (pour répondre, au surplus, à des ambassades adressées de France) et celle du traité conclu avec les empereurs byzantins ont été fournies à Éginhard par les *Annales royales*, ann. 803, éd. Kurze, p. 118; ann. 810, p. 132; 811, p. 133; 812, p. 136; 813, p. 137; 814, p. 140.

4. Cette phrase ne laisse pas de surprendre ceux qui se rappellent au prix de quelles longues et pénibles démarches et de quels sacrifices d'amour-propre Charlemagne finit par obtenir des princes byzantins la reconnaissance officielle de son titre impérial et un traité d'alliance. Éginhard a été sans doute incité à cette audacieuse déformation de la vérité par la lecture de Suétone, qui, dans le chapitre consacré aux alliances conclues par Auguste, écrit pareillement (*Vie d'Auguste*, XXI, 3) que les Indiens et les Scythes « sollicitèrent spontanément par des ambassadeurs son amitié et celle du peuple romain » (« Indos ac Scythas... pellexit ad *amicitiam suam* populique Romani *ultro per legatos petendam* »).

5. Voir notre étude sur *Le couronnement impérial de l'an 800* dans *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne*, spécialement p. 235 à 238.

nomen et ob hoc[a], quasi qui imperium eis eripere vellet, valde suspectus[b], foedus firmissimum statuit, ut nulla inter partes cujuslibet scandali remaneret occasio. Erat enim semper Romanis et Graecis[c] Francorum suspecta[d] potentia. Unde et illud Graecum[e] extat proverbium[1] : « Τὸν Φράνκον φίλον ἔχεις[f] ·γείτονα[g] οὐκ ἔχεις[h]. »

[**17**.] Qui cum tantus in ampliando regno et subigendis exteris nationibus existeret et in ejusmodi occupationibus adsidue[i] versaretur, opera tamen plurima ad regni decorem et commoditatem pertinentia diversis in locis inchoavit, quaedam etiam consummavit[2]. Inter quae praecipua[j] non inmerito videri possunt basilica sanctae Dei genitricis Aquisgrani opere mirabili constructa et pons apud Mogontiacum[k] in Rheno quingentorum passuum longitudinis (nam[l] tanta est ibi fluminis latitudo). Qui tamen uno antequam decederet anno incendio[3] conflagravit[m] nec[n] refici potuit propter festinatum illius decessum, quamquam in ea meditatione esset ut pro ligneo lapideum restitueret.

Inchoavit et palatia operis egregii, unum haud longe a Mogontiaco civitate, juxta villam cui[o] vocabulum est Ingilenheim[p], alterum Noviomagi super Vahalem

a. ob hoc eis *B*¹. — *b.* suspectum *A*¹, *C*, *B*¹. *Nous corrigeons en* suspectus *cette leçon évidemment fautive.* — *c.* Grecis *A*¹, *C*, *B*¹. *L'orthographe* Graecis *que nous adoptons est attestée par A*¹ *et C au* § *15.* — *d.* suscepta *A*¹. — *e.* Grecum *A*¹, *C*, *B*¹. — *f.* EXIC *A*¹, *C*, *B*¹, *ce qui est une traduction phonétique de la prononciation du temps. Nous rétablissons la forme correcte.* — *g.* ΓΙΤΟΝΑ *C*; TITONA *A*¹; TI *B*¹ *(où le reste de la citation grecque a été sauté). Comme pour le mot précédent, nous rétablissons la forme correcte défigurée par une transcription phonétique.* — *h.* EXIC *A*¹, *C*. *Ce mot omis dans B*¹ *(voir note précédente). Même observation qu'à la note f.* — *i.* assidue *A*¹, *C*. *Nous acceptons ici la leçon de B*¹ (adsidue) *conforme au système orthographique adopté généralement dans ce texte.* — *j.* praecipua fore *B*¹. — *k.* Magontiam *B*¹. — *l.* nam *omis dans B*¹. — *m.* conflavit *A*¹. — *n.* nam *C*. — *o.* cujus *A*¹. — *p.* Ingelenheim *B*¹.

disparaître toute cause de conflit. La puissance des Francs inquiétait en effet toujours les Romains et les Grecs, comme l'atteste encore ce dicton : « Τὸν Φράνκον φίλον ἔχεις ·γείτονα οὐκ ἔχεις » (« Si tu as le Franc comme ami, c'est que tu ne l'as pas comme voisin[1] »).

[**17**.] Mais si grande qu'ait été l'œuvre de Charles comme conquérant et quel que soit le temps qu'il ait consacré à soumettre les peuples étrangers, il n'en entama pas moins en divers lieux un grand nombre de travaux d'embellissement ou d'utilité publique et il en acheva quelques-uns[2]. Ceux qu'on peut considérer comme les plus remarquables sont la superbe basilique de la sainte Mère de Dieu à Aix et le pont du Rhin à Mayence, d'une longueur de cinq cents pas, — ce pont qui brûla malencontreusement un an avant sa mort[3], trop tard pour qu'il ait pu le rebâtir, bien qu'il songeât à le refaire en employant cette fois de la pierre au lieu de bois.

Il commença aussi la construction de deux beaux palais : l'un non loin de Mayence et près du domaine d'Ingelheim; l'autre à Nimègue, sur le Waal — cette rivière qui longe la

1. Ces derniers détails sont propres à Éginhard.

2. Le cadre général et plusieurs expressions de ce chapitre ont été fournis à Éginhard par Suétone, *Vie d'Auguste*, chap. XXIX et XXX. Ces chapitres s'ouvrent par la phrase suivante : « *Publica opera plurima* extruxit, *e quibus* vel *praecipua*, etc. » (XXIX, 1); puis Suétone énumère les constructions visant — pour parler comme Éginhard — soit *ad decorem*, soit *ad commoditatem*. Il est question ensuite des sentinelles — *excubias nocturnas vigilesque* — (XXX, 1) destinées à parer au danger des incendies, comme les sentinelles — *stationes et excubiae* — de Charlemagne devaient parer au danger des incursions normandes. Enfin Suétone nous montre Auguste relevant les temples des dieux, *aedes sacras vetustate conlapsas* (XXX, 2), et ce sont les termes mêmes dont se sert Éginhard. — Mais, dans l'ensemble, tout ce qui, dans ce chapitre, a trait aux constructions de Charlemagne, semble original.

3. Dans les manuscrits les plus complets des *Annales royales*, on lit, comme ici, sous l'année 813 : « *Pons apud Mogontiacum* mense maio *incendio conflagravit* » (éd. Kurze, p. 137).

fluvium, qui Batavorum insulam[1] a parte meridiana praeterfluit. Praecipue tamen aedes sacras ubicumque in toto regno suo vetustate conlapsas conperit[a], pontificibus[b] et patribus ad quorum curam pertinebant ut restaurarentur imperavit, adhibens curam per legatos ut imperata perficerent[2].

Molitus est et classem[3] contra bellum Norđmannicum[c], aedificatis ad hoc navibus juxta flumina quae et de Gallia et de Germania septentrionalem[d] influunt oceanum. Et quia Norđmanni[e] Gallicum litus atque Germanicum adsidua[f] infestatione[g] vastabant, per omnes portus et ostia fluminum qua naves recipi posse videbantur stationibus et excubiis dispositis, ne qua hostis exire potuisset tali munitione prohibuit. Fecit idem a parte meridiana in litore provinciae Narbonensis ac Septimaniae, toto etiam[h] Italiae litore usque Romam contra Mauros nuper pyraticam[i] exercere adgressos. Ac per hoc nullo gravi damno vel a Mauris Italia[j] vel Gallia atque Germania a Norđmannis[k] diebus suis adfecta[l] est, praeter quod Centumcellae[4]

a. comperit *A*¹, *C*, *B*¹. *Nous corrigeons conformément au système orthographique suivi dans le reste de l'ouvrage.* — *b.* pontifici *C.* — *c.* Nordomannicum *A*¹; Nordmannicum *B*¹; Nortmannicum *C*, *où un* t *a été substitué à un* đ *à la suite d'un grattage. Nous avons pu faire réapparaître le* đ *de* Norđmannicum *au moyen d'un réactif.* — *d.* septemtrionalem *C*, *B*¹. — *e. Sic dans C*; Nordmanni *A*¹; Nordomanni *B*¹. — *f.* assidua *A*¹, *C*; insidua *B*¹. *Nous corrigeons conformément au système orthographique suivi dans le reste de l'ouvrage.* — *g.* infestinatione *C.* — *h.* etiam *omis dans A*¹. — *i. Sic dans A*¹, *C*, *B*¹. — *j.* vel Italia a Mauris *B*¹. — *k. Sic dans C*; Nordmannis *A*¹; Nordomannis *B*¹. — *l.* affecta *A*¹.

1. C'est-à-dire le pays de Betuwe.
2. La lecture des capitulaires de Charlemagne confirme l'exactitude de ces dernières assertions.

rive méridionale de l'île des Bataves[1]. Mais surtout il prescrivit aux évêques et aux prélats à qui incombait ce soin de restaurer dans toute l'étendue de son royaume les églises qui tombaient en ruines et veilla par l'intermédiaire de ses *missi* à ce que ses ordres fussent exécutés[2].

Il forma aussi une flotte pour lutter contre les Normands[3]. Il fit à cet effet construire des vaisseaux près des fleuves qui, en Gaule et en Germanie, se jettent dans l'Océan septentrional; et comme les Normands assaillaient sans cesse et pillaient le littoral de la Gaule et de la Germanie, il plaça des sentinelles et des postes de garde dans tous les ports et à toutes les embouchures de fleuves où des navires semblaient pouvoir pénétrer, afin d'empêcher l'ennemi d'échapper. Au sud, sur les côtes de la province Narbonnaise et de la Septimanie et tout le long des côtes d'Italie jusqu'à Rome, il prit les mêmes mesures contre les Maures, qui se mettaient, à leur tour, à exercer la piraterie. Le résultat fut que, de son vivant, tout grave dommage fut épargné à l'Italie de la part des Maures et à la Gaule et à la Germanie de la part des Normands, exception faite de *Centumcellae*[4],

3. Le paragraphe qui suit a été écrit à l'aide des *Annales royales* (spécialement les années 800 à 813), qu'Éginhard a, suivant les cas, complétées ou abrégées plus ou moins heureusement. Certaines expressions ont été presque textuellement reproduites par lui : « Insulae Baleares... *a Mauris piraticam exercentibus depraedatae sunt* » (ann. 798, 2e rédaction, éd. Kurze, p. 105); « ... *litus* oceani *Gallici* perlustravit et in ipso mari, quod tunc piratis Nordmannicis *infestum* erat, *classem instituit*, praesidia *disposuit* » (ann. 800, 2e rédaction, éd. Kurze, p. 111); « ... nuntium accepit classem... de Nordmannia Frisiam appulisse totasque *Frisiaco litori adjacentes insulas esse vastatas* » (ann. 810, p. 131); « Mauri... *Centumcellas Tusciae civitatem* et Niceam *provinciae Narbonensis vastaverunt* » (ann. 813, p. 139). — Éginhard, dans cette dernière phrase, a omis le nom de Nice. Il a, d'autre part, peut-être généralisé à tort ce que les *Annales* disent (ann. 811, p. 135) de la construction d'une flotte contre les Normands à Boulogne et à Gand quand il parle de vaisseaux mis en chantier un peu partout aux abords des fleuves sur les côtes de Gaule et de Germanie.

4. Aujourd'hui Cività Vecchia.

civitas Etruriae per proditionem a Mauris capta atque vastata est et in Frisia quaedam insulae Germanico litori contiguae a Nordmannis[a] depraedatae sunt.

*
* *

[**18**.] Talem eum in tuendo et ampliando simulque ornando regno fuisse constat. Cujus animi dotes et summam in qualicumque[b] et prospero et adverso eventu constantiam caeteraque[c] ad interiorem atque domesticam vitam pertinentia jam abhinc dicere exordiar[1].

Post mortem patris cum fratre regnum partitus, tanta patientia[2] simultates et invidiam ejus tulit[3] ut omnibus mirum videretur quod ne ad iracundiam quidem ab eo provocari potuisset.

Deinde[4], cum matris hortatu filiam Desiderii regis Langobardorum duxisset uxorem[5], incertum qua de causa, post annum eam repudiavit[6] et Hildigardam[d] de

a. Sic dans C; Nordmannis *A*[1]; Nordomannis *B*[1]. — *b.* quacumque *A*[1] *(qui commet la même erreur au début du* § *24).* — *c. C'est avec ce mot que commence B*[2]. Cetera quae *B*[1], *B*[2]. — *d.* Hildigardem *A*[1]; Hildegardem *B*[2]. *Cf. le génitif* Hildigardae *attesté par A*[1] *et C quelques lignes plus bas.*

1. Suétone continue à être le modèle dont Éginhard s'inspire : les chapitres qui suivent sont une réplique aux chapitres LXI et suivants de la *Vie d'Auguste*, lesquels débutent ainsi : « Quoniam qualis in imperiis ac magistratibus regendaque... pace belloque re publica fuerit exposui, referam nunc *interiorem ac familiarem* ejus *vitam*, etc. » (LXI, 1). — En même temps, plusieurs expressions sont empruntées au passage de la *Vie de César* (XLIV, 1) consacré aux projets divers de ce dernier : « Nam de *ornanda* instruendaque urbe, item *de tuendo ampliandoque imperio* plura ac majora... destinabat. »

en Étrurie, qui, grâce à une trahison, fut prise et pillée par les Maures, et de quelques îles de Frise proches du littoral germanique, qui furent ravagées par les Normands.

*
* *

[**18.**] Tel fut son rôle pour la défense, l'accroissement et aussi l'embellissement du royaume. Je parlerai maintenant de ses qualités morales, de son extraordinaire constance dans toutes les conjonctures heureuses ou malheureuses et, d'une façon générale, de tout ce qui touche à sa vie privée et intime[1].

Quand, après la mort de son père, il gouverna le royaume de moitié avec son frère, il endura avec une telle patience[2] la haine et la jalousie de ce dernier[3] que tous furent surpris de ne le voir même pas s'emporter contre lui.

Ensuite[4], sur les conseils de sa mère, il épousa la fille du roi des Lombards Didier[5]. Il la répudia au bout d'un an[6], on ne sait pourquoi, et se maria avec Hildegarde, une

2. Les *Annales royales*, 2ᵉ rédaction, ann. 771 (éd. Kurze, p. 33), avaient déjà parlé en termes analogues de la « patience » avec laquelle Charles avait « supporté » la fuite de la veuve et des enfants de Carloman (« Rex autem profectionem eorum... *patienter tulit* »).

3. Cf. plus haut, § 3.

4. Le paragraphe qui suit répond aux chapitres LXII et LXIII de la *Vie d'Auguste*, dont Éginhard reprend à son compte plusieurs expressions. Parlant en effet des mariages de l'empereur romain, Suétone écrit : « Claudiam, Fulviae... *filiam*, *duxit uxorem*... ac, simultate cum Fulvia socru orta, dimisit... Mox Scriboniam *in matrimonium accepit*. Cum hac quoque divortium fecit ac statim Liviam Drusillam... *abduxit*... Ex Scribonia Juliam, ex Livia *nihil liberorum tulit*. »

5. Probablement en 770. On ignore le nom de cette première épouse de Charlemagne, qu'on a souvent, par confusion, appelée Désirée (*Desiderata*). Voir S. Hellmann, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtsforschung*, t. XXXIV (1909), p. 208 et suiv.

6. On ignore la date précise de cette répudiation.

gente Suaborum, praecipuae nobilitatis feminam[1], in matrimonium accepit; de qua tres filios, Karolum videlicet, Pippinum et Hludowicum[a], totidemque filias, Hruodthrudem[b] et Berhtam[c] et Gislam[d], genuit[2]. Habuit et alias tres filias, Theoderadam et Hiltrudem et Hruodhaidem[e], duas de Fastrada uxore, quae de orientalium Francorum, Germanorum videlicet, gente erat[3], tertiam de concubina quadam, cujus nomen modo memoriae non occurrit. Defuncta Fastrada[4], Liutgardam Alamannam duxit, de qua nihil liberorum tulit. Post cujus[5] mortem quattuor[f] habuit concubinas, Madelgardam scilicet, quae peperit ei filiam nomine Ruothildem et[g] Gersvindam Saxonici generis, de qua ei filia nomine[h] Adalthrud[i] nata est, et Reginam, quae ei Drogonem et Hugum genuit, et Adallindem, ex qua Theodericum procreavit.

Mater[6] quoque ejus Berhtrada[j] in magno apud eum honore consenuit. Colebat enim eam cum summa reve-

a. Hludoicum *C*, *B*¹. — b. Hruodrudem *A*¹; Hrotrudem *C*; Hruodtrudem *B*¹; Hruadrudem *B*². *Nous corrigeons en* Hruodthrudem *conformément à la leçon de C au* § *19 (cf. ci-dessous l'orthographe* Adalthrud *attestée par A*¹ *et C)*. — c. *Sic dans A*¹ *et dans C (dans cette dernière copie le mot* Berhtam *a été récrit de l'écriture primitive sur un grattage)*; Bertham *B*¹, *B*². — d. Gisalam *B*². — e. Ruodhaidem *B*¹; Ruadhaidem *B*². — f. tres *A*¹, *B*¹, *B*². *Quoique avec hésitation, nous croyons devoir adopter la leçon de C, le seul manuscrit également, on se le rappelle, auquel nous soyons redevable du texte de la préface*. — g. *Les mots* Madelgardam scilicet quae peperit ei filiam nomine Ruothildem et, *omis dans A*¹, *B*¹, *B*², *sont donnés ici uniquement d'après C. Voir la note précédente*. — h. nomen *A*¹, *B*¹, *B*². — i. *Sic dans A*¹ *et C;* Adaltrud *B*¹; Adatrud *B*². — j. *Sic dans A*¹ *(cf. l'orthographe* Berhta *attestée par A*¹ *et C quelques lignes plus haut);* Berthrada *C*, *B*¹, *B*².

1. Morte le 30 avril 783 (*Annales royales*, éd. Kurze, p. 64 et 65). En parlant d'elle, Eginhard semble se rappeler ce que Paul

Souabe de haute noblesse[1]. Il en eut trois fils, Charles, Pépin et Louis, et autant de filles, Rotrude, Berthe et Gile[2]. Il eut trois autres filles encore, Théodrade, Hiltrude et Rothaïde, les deux premières de son épouse Fastrade, une Germaine de la race des Francs Orientaux[3], la troisième d'une concubine dont le nom m'échappe présentement. Fastrade étant décédée[4], il épousa l'Alamanne Liutgarde, dont il n'eut pas d'enfants. Après la mort de celle-ci[5], il eut quatre concubines : Madelgarde, qui lui donna une fille nommée Rotilde; Gervinde, une Saxonne, dont lui naquit une fille nommée Adeltrude; Reine, qui lui donna Drogon et Hugue; et Adelinde, dont il eut Thierri.

Sa mère[6], Bertrade, vieillit auprès de lui environnée d'honneur; car il était à son égard si plein de respect qu'il

Diacre en avait dit dans son épitaphe (*Histoire des évêques de Metz*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 265) : « Quae tantum clarae transcendit stirpis alumnos, etc... »

2. Dans son *Histoire des évêques de Metz*, qu'Éginhard semble avoir eue ici sous les yeux, Paul Diacre avait dit plus justement : « Hic ex Hildegard conjuge quattuor filios et quinque filias procreavit » (*Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 265). Mais Paul Diacre ajoute qu'un des fils — Lothaire, frère jumeau du futur Louis le Pieux — et deux des filles — Hildegarde et Adélaïde — étaient morts en bas âge; et c'est pourquoi, sans doute, Éginhard ne parle que de trois fils et de trois filles.

3. Éginhard suit ici, en les complétant, les *Annales royales*, 2e rédaction, ann. 783, éd. Kurze, p. 67 (« ... duxit uxorem filiam Radolfi comitis natione *Francam* nomine *Fastradam*, *ex qua duas filias procreavit* »).

4. En 794. Voir *ibid.*, p. 95.

5. Le 4 juin 800. Voir *ibid.*, p. 111.

6. Ce paragraphe et le suivant sont inspirés du chap. LXI, 2, de la *Vie d'Auguste*, où Suétone nous montre les égards de l'empereur romain pour sa mère et pour sa sœur : « Utrique cum praecipua officia vivae praestitisset, etiam defunctae *honores maximos* tribuit. » L'historien latin ajoute (LXIV, 1) qu'Auguste eut trois petits-fils et deux petites-filles, « *nepotes... tres* habuit..., *neptes* duas », et ces expressions sont évidemment présentes à l'esprit d'Éginhard quand il parle des trois petits-fils et des trois petites-filles de Bertrade.

rentia, ita ut nulla umquam invicem sit exorta discordia praeter in divortio filiae Desiderii regis, quam illa suadente acceperat. Decessit[a] tandem[1] post mortem Hildigardae[b], cum jam tres nepotes suos totidemque neptes in filii domo vidisset. Quam ille in eadem basilica qua pater situs est, apud Sanctum Dionisium[c], magno cum[d] honore fecit humari.

Erat ei unica soror nomine Gisla, a puellaribus annis religiosae conversationi mancipata, quam similiter ut matrem magna coluit pietate. Quae etiam paucis ante obitum illius annis in eo quo conversata est monasterio[2] decessit.

[**19.**] Liberos suos[3] ita censuit instituendos ut tam filii quam filiae primo liberalibus studiis, quibus et ipse operam dabat, erudirentur; tum filios, cum primum aetas patiebatur, more Francorum equitare, armis ac venatibus exerceri fecit, filias vero lanificio adsuescere coloque ac fuso, ne per otium torperent, operam inpendere[e] atque ad omnem honestatem erudiri jussit.

Ex his omnibus duos tantum filios et unam filiam[4] priusquam moreretur[f] amisit, Karolum, qui natu major erat[5], et Pippinum, quem regem Italiae praefecerat[6], et Hruodthrudem[g] quae filiarum ejus primoge-

a. decessitque *C.* — *b.* Hildegardae *B*². — *c.* Dyonisium *A*¹. — *d.* cum *omis dans A*¹. — *e. Sic dans C, B*¹ *et B*²; impendere *A*¹. — *f.* moriretur *A*¹. — *g. Sic dans C;* Hruodrudem *A*¹; Hruodtrudem *B*¹; Hruothrudem *B*².

1. Le 12 juillet 783. Voir *Annales royales*, 2ᵉ rédaction, éd. Kurze, p. 67, où la mort d'Hildegarde (30 avril 783) est notée quelques lignes plus haut.

2. Le monastère de Chelles, dont elle était abbesse. Gile était une des correspondantes d'Alcuin et nous avons conservé quelques-unes des lettres qu'il lui adressa.

ne s'éleva jamais entre eux le moindre dissentiment, sauf lorsqu'il divorça d'avec la fille du roi Didier qu'elle l'avait engagé à prendre pour femme. Elle finit par mourir après le décès d'Hildegarde[1], ayant déjà pu voir dans la maison de son fils trois petits-fils et autant de petites-filles. Il la fit inhumer en grande pompe dans la basilique de Saint-Denis, où repose aussi son père.

Il n'avait qu'une sœur, nommée Gile, vouée à la vie religieuse depuis sa jeunesse et qu'il entoura de la même affection que sa mère. Elle mourut peu d'années avant lui dans le monastère[2] où sa vie s'était écoulée.

[**19.**] Il voulut[3] que ses enfants, les garçons comme les filles, fussent d'abord initiés aux arts libéraux, à l'étude desquels il s'appliquait lui-même; puis à ses fils, l'âge venu, il fit apprendre à monter à cheval, suivant la coutume franque, à manier les armes et à chasser; quant à ses filles, pour leur éviter de s'engourdir dans l'oisiveté, il les fit exercer au travail de la laine ainsi qu'au maniement de la quenouille et du fuseau et leur fit enseigner tout ce qui peut former une honnête femme.

De tous ses enfants, il ne perdit que deux fils et une fille[4] : Charles, l'aîné[5]; Pépin, qu'il avait fait roi d'Italie[6]; enfin

3. Ce qui suit est inspiré de ce que Suétone (*Vie d'Auguste*, LXIV) dit de l'éducation donnée par Auguste à ses enfants et petits-enfants : « Filiam et neptes *ita instituit ut* etiam *lanificio assuefaceret* vetaretque loqui aut agere quicquam nisi propalam » (ce dernier détail répondant à l'expression « atque ad omnem honestatem erudiri jussit » d'Éginhard); « nepotes et litteras et natare aliaque rudimenta per se plerumque docuit ». Suétone nous montre aussi — et Éginhard s'en est souvenu — presque chacun des empereurs romains (Auguste en particulier) consacrant leurs premières années à l'étude des « arts libéraux » (« *Studia liberalia* ab aetate *prima...* », *Vie d'Auguste*, LXXXIV, 1; cf. *Vies de Claude*, III, 1; *de Néron*, LII; *de Galba*, V, 1).

4. A corriger avec ce qui a été dit précédemment, p. 57, n. 2.

5. Mort le 4 décembre 811. Voir *Annales royales*, ann. 811, éd. Kurze, p. 135.

6. Mort le 8 juillet 810. Voir *ibid.*, p. 132. Charlemagne l'avait fait roi d'Italie en 781. Voir *ibid.*, p. 56 et 57.

nita[1] et a Constantino Graecorum[a] imperatore desponsata erat[2]. Quorum Pippinus unum filium suum Bernhardum, filias autem quinque, Adalhaidem, Atulam, Gundradam, Berhthaidem[b] ac Theoderadam, superstites reliquit. In quibus rex pietatis suae praecipuum documentum ostendit, cum, filio defuncto, nepotem patri[c] succedere[3] et neptes inter filias suas educari fecisset. Mortes filiorum ac filiae pro magnanimitate, qua[d] excellebat, minus patienter tulit[4], pietate videlicet, qua non minus insignis erat, conpulsus ad lacrimas.

Nuntiato etiam sibi Hadriani Romani pontificis obitu[5], quem in amicis praecipuum habebat, sic flevit ac si fratrem aut carissimum[e] filium amisisset. Erat enim in amicitiis optime temperatus, ut eas et facile admitteret[6] et constantissime retineret colebatque sanctissime quoscumque hac adfinitate sibi conjunxerat.

Filiorum ac filiarum tantam in educando curam habuit[7] ut numquam domi positus sine ipsis caenaret, numquam iter sine illis faceret. Adequitabant ei filii, filiae vero pone sequebantur, quarum agmen extremum ex satellitum numero ad hoc ordinati tuebantur.

a. Grecorum *A*¹, *C*, *B*¹, *B*². *Nous corrigeons conformément à l'orthographe attestée par A*¹ *et C au* § *15. — b. Sic dans A*¹ *(cf. p. 56, note j);* Berthaidem *C;* Berthaidam *B*¹; Perthaidam *B*². — *c.* patris *A*¹. — *d.* quae *C.* — *e.* karissimum *C*, *B*¹.

1. Morte le 6 juin 810. Voir *ibid.*, p. 131 : « Hruodtrud, filia imperatoris, *quae natu major erat*... obiit. »

2. Elle avait été fiancée toute enfant à Constantin VI en 781, et Éginhard l'avait peut-être lu dans les *Annales de Lorsch* : « Et ibi *desponsata est Hrothrud* filia regis *Constantino imperatori* » (*Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. I, p. 32, et t. XVI, p. 497).

3. C'est ce que disent les *Annales royales*, ann. 813, éd. Kurze, p. 138 : « ... Bernhardumque nepotem suum, filium Pippini filii sui, *Italiae praefecit* et *regem* appellari jussit. » Les mots en ita-

Rotrude, la plus âgée de ses filles[1], qui avait été fiancée à l'empereur grec Constantin[2]. Pépin laissa un fils — Bernard — et cinq filles — Adélaïde, Atula, Gondrade, Berthaïde, Théodrade — auxquels le roi témoigna son affection en décidant que le fils succéderait au défunt[3] et que les filles seraient élevées avec les siennes propres. Il supporta la mort de ses fils et de sa fille avec moins de résignation qu'on n'eût attendu de son extraordinaire force d'âme[4] : son cœur était si bon qu'il ne put s'empêcher de fondre en larmes.

De même, quand on lui annonça le décès du pontife romain Hadrien[5], son ami de prédilection, il pleura comme s'il avait perdu un frère ou un fils chéri. Car, en amitié, il était parfaitement équilibré : se donnant facilement[6], d'une fidélité à toute épreuve, vouant à ceux avec qui il s'était lié l'affection la plus sacrée.

Il prit de l'éducation de ses fils et de ses filles un tel soin[7] que, chez lui, il ne soupait jamais sans eux et que, sans eux, il ne se mettait jamais en route. Ses fils chevauchaient à ses côtés; ses filles suivaient avec le dernier escadron des gardes du corps spécialement chargés de veiller sur elles.

liques ont été reproduits par Éginhard quelques lignes plus haut à propos de Pépin lui-même (*quem regem Italiae praefecerat*).

4. Encore une réplique à Suétone, qui dit d'Auguste : « Aliquanto autem *patientius mortem* quam dedecora suorum *tulit* » (*Vie d'Auguste*, LXV, 2).

5. Mort en 796. On ne sait où Éginhard a pris ce qu'il conte à ce propos et qu'il serait imprudent d'accepter les yeux fermés.

6. Éginhard a cru naïvement élever ainsi Charlemagne au-dessus d'Auguste, en modifiant légèrement la phrase où Suétone (*Vie d'Auguste*, LXVI, 1) loue l'empereur romain du discernement qu'il apportait dans le choix des amitiés et de la sûreté de ses sentiments (« *Amicitias* neque *facile admisit et constantissime retinuit* »).

7. Éginhard reporte, en le modifiant à peine, au compte de Charlemagne ce que Suétone dit d'Auguste : « ... neque *cenavit* una nisi ut in imo lecto assiderent *neque iter fecit* nisi ut vehiculo anteirent aut circa *adequitarent* » (*Vie d'Auguste*, LXIV, 3). — Sur les impossibilités auxquelles se heurtent ces assertions appliquées à Charlemagne, voir nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 93.

Quae cum pulcherrimae essent et ab eo plurimum diligerentur, mirum dictu quod nullam earum cuiquam aut suorum aut exterorum nuptum dare voluit[1], sed omnes secum usque ad obitum suum in domo sua retenuit[a], dicens se earum contubernio carere non posse. Ac[b] propter hoc, licet alias felix, adversae fortunae malignitatem expertus est[2]. Quod tamen ita dissimulavit ac si de eis nulla umquam alicujus probri suspicio exorta vel fama dispersa fuisset[3].

[**20**.] Erat ei filius nomine Pippinus ex concubina[4] editus, cujus inter caeteros mentionem facere distuli, facie quidem pulcher, sed gibbo deformis[5]. Is, cum pater bello contra Hunos suscepto in Baioaria hiemaret, aegritudine simulata, cum quibusdam e primoribus Francorum qui eum vana regni promissione inlexerant adversus patrem conjuravit. Quem post fraudem detectam et conjuratorum damnationem detonsum in coenobio[c] Prumia religiosae vitae jamque volentem vacare permisit[6].

a. Sic dans A¹ et C; retinuit *B²*; rennuit *B¹*. — *b. Ce mot et les suivants jusqu'à* vel fama dispersa fuisset *(fin du § 19) ont été omis dans C.* — *c.* coenubio *C.*

1. Cet alinéa répond à ceux où Suétone parle des mariages qu'Auguste a fait contracter à sa fille et à ses petites-filles (LXIII et LXIV, 1). Il faut d'ailleurs remarquer que le parti pris de Charlemagne de ne point marier ses filles n'était pas aussi strict qu'Éginhard l'affirme, puisqu'il nous a signalé lui-même quelques lignes plus haut que Rotrude avait été fiancée à l'empereur Constantin VI.

2. Si Éginhard se permet cette allusion à l'inconduite des filles de Charlemagne, c'est que Suétone n'a pas omis de rappeler (*Vie d'Auguste*, LXV, 1) la fureur avec laquelle Auguste, de son côté, châtia l'inconduite de sa fille et de l'aînée de ses petites-filles : Éginhard a saisi avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui d'établir avec le grand empereur romain, même en ces matières épineuses, un parallèle qu'il jugeait en fin de compte flatteur

Comme elles étaient très belles et qu'il les aimait beaucoup, il n'en voulut — on peut s'en étonner — donner aucune en mariage à qui que ce fût, pas plus à quelqu'un des siens qu'à un étranger[1]; il les garda toutes auprès de lui dans sa maison jusqu'à sa mort, disant qu'il ne pouvait se passer de leur société. Et, heureux par ailleurs, il dut à cette conduite d'éprouver la malignité du sort[2]. Mais il dissimula son infortune comme si rien n'en avait transpiré, pas même le soupçon du moindre déshonneur[3].

[**20**.] Il avait eu d'une concubine[4] un fils nommé Pépin, dont je n'ai pas encore parlé, agréable de figure, mais bossu[5]. Simulant une maladie, tandis que son père, en lutte avec les Huns, hivernait en Bavière, il complota contre lui avec quelques Francs de la noblesse, qui l'avaient gagné à leur cause en lui promettant la couronne. Ces manœuvres ayant été découvertes et les rebelles ayant été condamnés, le roi l'autorisa à recevoir la tonsure au couvent de Prüm et, selon le désir qu'il avait exprimé, à s'y consacrer à la vie religieuse[6].

pour son émule franc, lequel sut, lui, dissimuler son chagrin d'une très digne façon. La périphrase habile dont il se sert pour évoquer discrètement les scandales de la cour est inspirée du même passage de Suétone (« sed laetum eum atque fidentem et subole et disciplina domus Fortuna destituit »).

3. On sait que Rotrude eut du comte du Maine Rorgon un fils nommé Louis, qui devint abbé de Saint-Denis, et que Berthe eut du poète Angilbert plusieurs enfants, parmi lesquels l'historien Nithard.

4. Dans son *Histoire des évêques de Metz*, qu'Éginhard avait entre les mains, Paul Diacre a donné le nom de cette maîtresse dont Charlemagne avait eu un fils antérieurement à son premier mariage : « Habuit tamen ante legale connubium ex Himiltrude nobili puella filium nomine Pippinum » (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 265).

5. Il est, pour cette raison, connu dans l'histoire sous le nom de Pépin le Bossu. Sa révolte se place en 792.

6. Pour ce paragraphe — et en partie pour les suivants — Éginhard a fait de fréquents emprunts aux *Annales royales*, 2e rédaction, ann. 792 : « ... Is (Carolus rex) tunc apud Reginum *Baioariae* civitatem, in qua *hiemaverat*, residebat... Rege vero ibidem

Facta est et alia prius[1] contra eum in Germania valida conjuratio. Cujus auctores partim luminibus orbati, partim membris incolomes[a], omnes tamen exilio deportati sunt; neque ullus ex eis est interfectus nisi tres tantum qui, cum se ne conprehenderentur strictis gladiis defenderent, aliquos etiam occidissent, quia aliter coerceri non poterant interempti sunt.

Harum tamen conjurationum Fastradae reginae crudelitas causa et origo extitisse creditur[2]; et idcirco in ambabus contra regem conspiratum est quia, uxoris crudelitati consentiens, a suae naturae benignitate ac solita mansuetudine inmaniter exorbitasse videbatur. Caeterum per omne vitae suae tempus ita cum summo omnium amore atque favore et domi et foris conversatus est ut numquam ei vel minima injustae crudelitatis[b] nota a quoquam fuisset objecta.

[**21**.] Amabat peregrinos et in eis suscipiendis magnam habebat curam, adeo ut eorum multitudo non solum palatio verum etiam regno non inmerito videretur onerosa[3]. Ipse tamen prae magnitudine animi hujuscemodi pondere minime gravabatur, cum

a. Sic dans A^1, *C*, B^1, B^2. — *b.* severitatis *C.*

aestatem agente *facta est contra illum conjuratio* a filio suo majore *nomine Pippino* et *quibusdam Francis* qui se *crudelitatem Fastradae reginae* ferre non posse adseverabant atque ideo in necem regis conspiraverant. Quae cum per Fardulfum Langobardum *detecta* fuisset... *auctores... conjurationis... partim* gladio caesi, *partim* patibulis suspensi... Rex autem propter *bellum cum Hunis susceptum in Baioaria* sedens, etc. » (éd. Kurze, p. 91 et 93). Comme toujours, nous soulignons, en les imprimant en italiques, les expressions textuellement reproduites par Éginhard. — Il est facile de voir, par la simple comparaison des deux textes, que c'est pour avoir lu trop rapidement les *Annales* qu'Éginhard place en hiver — et non en été — le rébellion de Pépin.

Antérieurement[1], un autre dangereux complot avait éclaté contre le roi en Germanie. Quelques-uns des auteurs en furent punis par la perte de la vue, d'autres s'en tirèrent sans peines corporelles, tous furent envoyés en exil; mais aucun ne fut mis à mort, sauf trois d'entre eux qui, se défendant les armes à la main pour éviter d'être pris, et ayant même ainsi fait quelques victimes, furent tués faute de pouvoir être maîtrisés autrement.

De ces complots, la cruauté de la reine Fastrade fut, croit-on, la cause initiale[2] : si l'on conspira, dans les deux cas, contre le roi, c'est parce que, pour satisfaire la cruauté de son épouse, il était, semblait-il, terriblement sorti de sa bonté naturelle et de sa mansuétude coutumière. Sans quoi, tout le reste de sa vie, chez lui ou au dehors, il sut si bien se concilier la sympathie et l'affection de tous que nul ne lui fit jamais le moindre reproche d'une injuste violence.

[**21**.] Il aimait les étrangers et les accueillait avec beaucoup d'égards. Aussi leur nombre fut-il tel bientôt qu'on put trouver, non sans raison, qu'ils constituaient une lourde charge non seulement pour le palais, mais pour le royaume[3]. Mais il avait assez de grandeur d'âme pour ne pas s'en montrer affecté et pour trouver dans la réputation de largesse et

1. En 785 ou en 786, avant Pâques. Éginhard a ici consulté, outre le texte précédent, l'année 785 des *Annales royales*, 2e rédaction : « *Facta est* eodem anno trans Rhenum apud orientales Francos *adversus regem* immodica *conjuratio cujus auctorem* Hardradum comitem fuisse constabat... Tam *valida conspiratio*... brevi conquievit, *auctoribus ejus partim privatione luminum*, *partim exilii deportatione* condemnatis » (éd. Kurze, p. 71).

2. Éginhard étend ici, sans raison à ce qu'il semble, au complot du comte Hardrad (785-786) ce que les *Annales* disent du complot de Pépin le Bossu seulement (voir l'avant-dernière note); et il est difficile, en outre, de savoir ce que valent au juste les détails qu'il ajoute de son cru.

3. Parmi ces étrangers figuraient notamment les « Scots », contre lesquels Éginhard avait eu l'occasion d'exercer sa verve dans les premiers temps qu'il était au palais carolingien. Voir nos *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 70.

etiam ingentia incommoda laude liberalitatis ac bonae famae mercede conpensaret[a].

[**22.**] Corpore fuit amplo atque robusto, statura eminenti, quae tamen[1] justam non excederet[b] — nam septem suorum pedum proceritatem ejus constat habuisse mensuram[2] —, apice capitis rotundo, oculis praegrandibus ac vegetis[3], naso paululum mediocritatem excedenti[4], canitie pulchra, facie laeta et hilari, unde formae auctoritas ac dignitas tam stanti quam sedenti plurima[5] adquirebatur[c]; quamquam cervix obesa et brevior venterque projectior videretur[6], tamen haec caeterorum membrorum celabat aequalitas[7]. Incessu firmo totaque corporis habitudine virili; voce clara quidem, sed quae minus corporis formae conveniret; valitudine prospera, praeter quod, antequam decederet, per quattuor[d] annos crebro febribus corripiebatur[8], ad extremum etiam uno pede claudicaret[9]. Et tunc

a. compensaret *A*¹, *C;* cōpensaret *B*¹, *B*². *Nous transcrivons conformément au système orthographique habituel à ce texte.* — *b.* justum non excederet modum *C.* — *c.* acquirebatur *C.* — *d.* quatuor *A*¹.

1. Ceci est une réplique à ce que Suétone dit de l'empereur Tibère — qui, lui, au dire de son biographe, était d'une taille exagérée : « *Corpore fuit amplo atque robusto, statura quae justam excederet* » (*Vie de Tibère*, LXVIII, 1).

2. Mot à mot : « il mesurait sept fois la longueur de son pied ». Ce nouveau trait est une réplique à ce que Suétone dit d'Auguste (*Vie d'Auguste*, LXXIX, 2) — haut, lui, seulement de cinq pieds trois quarts (« staturam brevem, quam tamen... quinque pedum et dodrantis fuisse tradit... »). Il importe au surplus d'observer que l'assertion d'Éginhard (s'il ne faut pas corriger la leçon des manuscrits) ferait de Charlemagne un géant.

3. Suétone reconnaît dans les mêmes termes l'une de ces qualités aux yeux de Tibère (*Vie de Tibère*, LXVIII, 2 : « ... cum *praegrandibus oculis* ») et l'autre à ceux de Jules César (*Vie de César*, XLV, 1 : « ... nigris *vegetisque oculis* »).

le bon renom que cette attitude lui valait une compensation à tous ses ennuis.

[**22**.] D'une large et robuste carrure, il était d'une taille élevée, sans rien d'excessif d'ailleurs[1], car il mesurait sept pieds de haut[2]. Il avait le sommet de la tête arrondi, de grands yeux vifs[3], le nez un peu plus long que la moyenne[4], de beaux cheveux blancs, la physionomie gaie et ouverte. Aussi donnait-il, extérieurement, assis comme debout, une forte impression d'autorité et de dignité[5]. On ne remarquait même pas que son cou était gras et trop court et son ventre trop saillant[6], tant étaient harmonieuses les proportions de son corps[7]. Il avait la démarche assurée, une allure virile. La voix était claire, sans convenir cependant tout à fait à son physique. Doté d'une belle santé, il ne fut malade que dans les quatre dernières années de sa vie, où il fut pris de fréquents accès de fièvre[8] et finit même par boiter[9]. Mais

4. C'est à peu près ce que Suétone dit d'Auguste : « Nasum et a summo eminentiorem et ab imo deductiorem » (*Vie d'Auguste*, LXXIX, 2).

5. Toutes les caractéristiques précédentes se trouvent déjà dans le portrait que Suétone a tracé de Claude : « *Auctoritas dignitasque formae* non defuit *vel stanti vel sedenti*... nam et prolixo nec exili corpore erat et *specie canitieque pulchra* » (*Vie de Claude*, XXX).

6. Suétone (*Vie de Néron*, LI) parle de même du « cou gras et du ventre saillant » de Néron (« *cervice obesa*, *ventre projecto* »); de Titus, il dit (*Vie de Titus*, III, 1) qu'il avait le ventre « un peu trop saillant » (« *ventre* paulo *projectiore* »).

7. Suétone l'avait déjà dit d'Auguste : « Staturam brevem... sed quae commoditate et *aequitate membrorum occuleretur* » (*Vie d'Auguste*, LXXIX, 2).

8. Ici encore Éginhard s'inspire de Suétone, qui dit de César : « *Valitudine prospera*, *nisi quod tempore extremo*... comitiali... morbo... *correptus est* » (*Vie de César*, XLV, 1). — Voir aussi la note 1 de la page 68.

9. Dans l'alinéa consacré à la santé d'Auguste (*Vie d'Auguste*, LXXX), Suétone dit aussi que l'empereur romain, atteint de rhumatismes à une jambe, finit par boiter (« ... ut saepe etiam *inclaudicaret* »).

quidem plura suo arbitratu quam medicorum consilio faciebat[1], quos pene exosos habebat, quod ei in cibis assa, quibus adsuetus[a] erat, dimittere et elixis adsuescere suadebant.

Exercebatur adsidue[b] equitando ac venando; quod illi gentilicium[c] erat, quia vix ulla in terris natio invenitur quae in hac arte Francis possit aequari. Delectabatur etiam vaporibus aquarum naturaliter calentium, frequenti natatu corpus exercens; cujus adeo peritus fuit ut nullus ei juste valeat anteferri. Ob hoc etiam Aquisgrani regiam exstruxit ibique extremis vitae annis usque ad obitum perpetim habitavit. Et non solum filios ad balneum, verum optimates et amicos, aliquando etiam satellitum et custodum corporis turbam invitavit, ita ut nonnumquam centum vel eo amplius homines una lavarentur[2].

[**23.**] Vestitu patrio[3], id est Francico, utebatur : ad corpus camisam[d] lineam et feminalibus lineis induebatur; deinde tunicam, quae limbo serico ambiebatur, et tibialia; tum[e] fasciolis crura et pedes calciamentis constringebat et ex pellibus lutrinis vel murinis[f] thorace confecto umeros ac pectus hieme muniebat[4], sago vene-

a. Sic dans B^2; assuetus A^1, *C; ce mot omis dans* B^1. — *b. Sic dans* B^1 *et* B^2; assidue A^1, *C.* — *c.* gentilitium *C.* — *d. Sic dans* A^1, *C*, B^1, B^2. *Dans* A^1, *un correcteur a ajouté d'une autre encre un* i *au-dessus de la ligne pour rétablir la forme plus courante* camisiam. — *e.* tum *corrigé en* cum *après grattage dans* A^1. — *f.* lutrinis vel murinis *omis dans* B^1 *et* B^2.

1. C'est ce que Suétone avait déjà dit de Tibère (*Vie de Tibère*, LXVIII, 4) : doté d'une très belle santé (*valitudine prosperrima*), il ne se soigna jamais qu'à sa fantaisie, affirme son biographe, sans vouloir écouter l'avis de ses médecins (« quamvis... *arbitratu* eam *suo* rexerit, *sine* adjumento *consiliove medicorum* »).

il n'en faisait guère alors qu'à sa tête, au lieu d'écouter l'avis de ses médecins[1], qu'il avait pris en aversion parce qu'ils lui conseillaient de renoncer aux mets rôtis auxquels il était habitué et d'y substituer des mets bouillis.

Il s'adonnait assidûment à l'équitation et à la chasse. C'était un goût qu'il tenait de naissance, car il n'y a peut-être pas un peuple au monde qui, dans ces exercices, puisse égaler les Francs. Il aimait aussi les eaux thermales et s'y livrait souvent au plaisir de la natation, où il excellait au point de n'être surpassé par personne. C'est ce qui l'amena à bâtir un palais à Aix et à y résider constamment dans les dernières années de sa vie. Quand il se baignait, la société était nombreuse : outre ses fils, ses grands, ses amis et même de temps à autre la foule de ses gardes du corps étaient conviés à partager ses ébats et il arrivait qu'il y eût dans l'eau avec lui jusqu'à cent personnes ou même davantage[2].

[**23**.] Il portait le costume national[3] des Francs : sur le corps, une chemise et un caleçon de toile de lin; par-dessus, une tunique bordée de soie et une culotte; des bandelettes autour des jambes et des pieds; un gilet en peau de loutre ou de rat lui protégeait en hiver les épaules et la poitrine[4];

2. Dans une de ses lettres, Alcuin rappelle à Charlemagne qu'il l'a entretenu d'une question théologique tandis qu'ils étaient ensemble dans la piscine, « in fervente naturalis aquae balneo » (lettre des années 798-803, dans les *Monumenta Germaniae*, *Epistolae karolini aevi*, t. II, p. 420).

3. Éginhard retourne ce que Suétone (*Vie de Caligula*, LII) dit de Caligula, dédaigneux du « costume national » (« *Vestitu...* neque *patrio* neque civili »). — Les miniatures du IXe siècle permettent de suivre en grande partie la description qui est donnée ici du costume franc. Voir, entre autres, celles que reproduit C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. III (*le Costume*), fig. 2, 3, 398, 401.

4. Pour quelques-uns des détails précédents, Éginhard croit devoir à nouveau faire des emprunts à Suétone, lequel (*Vie d'Auguste*, LXXXII, 1) nous montre Auguste portant en hiver un gilet de laine, un caleçon et un pantalon (« *Hieme... thorace* laneo et *feminalibus et tibialibus muniebatur* »).

to amictus et gladio semper accinctus, cujus capulus ac balteus aut aureus aut argenteus erat. Aliquoties et gemmato ense utebatur, quod tamen nonnisi in praecipuis festivitatibus vel si quando exterarum gentium legati venissent. Peregrina vero indumenta, quamvis pulcherrima, respuebat nec umquam eis indui patiebatur, excepto quod Romae, semel Hadriano pontifice petente et iterum Leone successore ejus supplicante, longa tunica et chlamide[a] amictus, calceis quoque Romano more formatis induebatur. In festivitatibus veste auro texta et calciamentis gemmatis et fibula aurea sagum adstringente, diademate quoque ex auro et gemmis ornatus incedebat. Aliis autem diebus habitus ejus parum a communi ac plebeio abhorrebat[1].

[**24.**] In cibo et potu temperans[2], sed in potu temperantior, quippe qui ebrietatem in qualicumque[b] homine, nedum in se ac suis, plurimum abominabatur. Cibo enim non adeo abstinere poterat, ut saepe quereretur[c] noxia corpori suo esse jejunia.

Convivabatur rarissime[3], et hoc praecipuis tantum festivitatibus, tunc tamen cum magno hominum numero. Caena[4] cotidiana quaternis tantum ferculis praebebatur[5], praeter assam, quam venatores veribus inferre solebant, qua ille libentius quam ullo alio cibo vesce-

a. clamide *A*[1], *B*[2]. — *b.* quacumque *A*[1] *(cf. ci-dessus, p. 54, note b).* — *c.* quaereretur *A*[1], *C*, *B*[2].

1. Éginhard continue à donner la réplique à Suétone, qui parle de la simplicité des vêtements d'Auguste (*Vie d'Auguste*, LXXIII).

2. Toujours comme Auguste, dont Suétone dit : « Cibi... minimi erat » (*op. cit.*, LXXVI, 1). A rapprocher aussi de ce que Suétone dit de Claude en sens contraire : « Cibi vinique... appetentissimus » (*Vie de Claude*, XXXIII, 1). — Éginhard n'en avoue pas moins que Charlemagne supportait mal l'obligation du jeûne!

il s'enveloppait d'une saie bleue et avait toujours suspendu au côté un glaive dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent. Parfois il ceignait une épée ornée de pierreries, mais seulement les jours de grandes fêtes ou quand il avait à recevoir des ambassadeurs étrangers. Mais il dédaignait les costumes des autres nations, même les plus beaux, et, quelles que fussent les circonstances, se refusait à les mettre. Il ne fit d'exception qu'à Rome où, une première fois à la demande du pape Hadrien et une seconde fois sur les instances de son successeur Léon, il revêtit la longue tunique et la chlamyde et chaussa des souliers à la mode romaine. Les jours de fête, il portait un vêtement tissé d'or, des chaussures décorées de pierreries, une fibule d'or pour agrafer sa saie, un diadème du même métal et orné lui aussi de pierreries; mais les autres jours, son costume différait peu de celui des hommes du peuple ou du commun[1].

[**24.**] Il se montrait sobre de nourriture et de boisson[2], surtout de boisson : car l'ivresse, qu'il proscrivait tant chez lui que chez les siens, lui faisait horreur chez qui que ce fût. Pour la nourriture, il lui était difficile de se limiter autant, et il se plaignait même souvent d'être incommodé par les jeûnes.

Il banquetait très rarement[3], et seulement aux grandes fêtes, mais alors en nombreuse compagnie. Normalement, le dîner[4] ne se composait que de quatre plats[5], en dehors du rôti que les veneurs avaient l'habitude de mettre à la broche et qui était son plat de prédilection. Pendant le

3. A l'inverse d'Auguste, dont Suétone écrit : « *Convivabatur* assidue... *non sine magno* ordinum *hominumque dilectu* » (*Vie d'Auguste*, LXXIV).

4. C'est-à-dire le repas principal qui, comme chez les Romains, devait se prendre vers le milieu de l'après-midi.

5. Suétone avait dit en termes analogues (*Vie d'Auguste*, LXXIV) que le dîner d'Auguste se composait couramment de trois — parfois aussi de six plats (« *Cenam ternis ferculis*, aut, cum abundantissime, senis praebebat »).

batur. Inter caenandum aut aliquod acroama[1] aut lectorem audiebat. Legebantur ei historiae et antiquorum res gestae[a]. Delectabatur et libris sancti Augustini praecipueque his qui *De civitate Dei* praetitulati sunt.

Vini et omnis potus adeo parcus in bibendo erat ut super caenam raro plus quam ter biberet[2]. Aestate post cibum meridianum pomorum aliquid sumens ac semel bibens, depositis vestibus et calciamentis velut noctu solitus erat, duabus aut tribus horis quiescebat[3]. Noctibus sic dormiebat ut somnum quater aut quinquies non solum expergescendo[b], sed etiam desurgendo[c] interrumperet[4].

Cum calciaretur et amiciretur[d], non tantum amicos[5] admittebat[e], verum etiam, si comes palatii litem aliquam esse diceret quae sine ejus jussu definiri[f] non posset, statim litigantes introducere jussit et, velut pro tribunali sederet, lite cognita sententiam dixit[6]; nec hoc tantum eo tempore, sed etiam quicquid ea die cujuslibet officii agendum aut cuiqam ministrorum injungendum erat expediebat.

a. regum gesta *A*¹ *(avec une lettre grattée, probablement un* e *après l'*a *final de* gesta, *ce qui laisse supposer une leçon primitive* reg. gestae, *pour* res gestae, *qui est la leçon de C);* reges geste *B*¹, *B*². *La substitution de* reges *à* res *a été faite encore par le scribe de A*¹ *dans sa transcription des Annales royales, qui suit le texte d'Éginhard; car il écrit, sous l'année 792 :* hujus regi causa *pour* hujus rei causa. — *b. Sic dans A*¹, *C*, *B*¹, *B*². — *c.* sed etiam desurgendo *omis dans A*¹; sed etiam adsurgendo *B*¹. — *d.* amictaretur *B*¹, *B*². — *e.* amittebat *C*. — *f.* definire *B*¹, *B*².

1. Calqué sur Suétone, *Vie d'Auguste*, LXXIV : « ... aut *acroamata* et histriones aut etiam triviales ex circo ludos interponebat. » Le sens habituel du mot *acroama* (ἀκρόαμα) est tellement vague que nous n'osons garantir la valeur exacte qu'Éginhard a voulu ici lui donner.

2. Suétone dit la même chose d'Auguste (*Vie d'Auguste*,

repas, il écoutait un peu de musique[1] ou quelque lecture. On lui lisait l'histoire et les récits de l'antiquité. Il aimait aussi se faire lire les ouvrages de saint Augustin et, en particulier, celui qui est intitulé : *La cité de Dieu.*

Il était si sobre de vin et de toute espèce de boisson qu'il buvait rarement plus de trois fois par repas[2]. L'été, après le repas de midi, il prenait quelques fruits, se versait une fois à boire, puis, se déshabillant et se déchaussant comme il faisait la nuit, il se reposait deux ou trois heures[3]. La nuit, son sommeil était interrompu à quatre ou cinq reprises, et non seulement il se réveillait, mais il se levait chaque fois[4].

Tandis qu'il se chaussait et s'habillait, il recevait diverses personnes en dehors de ses amis[5]. Si le comte du palais lui signalait un procès qui réclamait une décision de sa part, il faisait aussitôt introduire les plaideurs et, comme s'il eût été au tribunal, écoutait l'exposé de l'affaire et prononçait la sentence[6]. C'était aussi le moment où il réglait le travail de chaque service et donnait ses ordres.

LXXVII) : « *Vini* quoque natura *parcissimus erat.* Non amplius *ter bibere* eum solitum *super cenam...* Cornelius Nepos tradit. »

3. Auguste aussi, d'après Suétone (*op. cit.*, LXXVIII, I), « se reposait quelque peu après le repas de midi », mais « vêtu et chaussé » (« *Post cibum meridianum,* ita ut vestitus et calciatus erat paulisper *conquiescebat* »).

4. Au même endroit, Suétone — qu'Éginhard continue à suivre de près — dit d'Auguste qu'il se réveillait la nuit « à quatre ou cinq reprises » (« non amplius... quam septem horas dormiebat, ac ne eas continuas, sed ut... *ter aut quater expergisceretur* »); quand son sommeil était ainsi « interrompu » (*interruptum somnum*) et si l'insomnie se prolongeait, Auguste se faisait lire, mais il restait couché : Éginhard a cru, naïvement, devoir souligner que Charlemagne, lui, se levait à chaque interruption de son sommeil.

5. Contre-partie d'un passage où Suétone (*Vie de Vespasien*, XXI) nous parle seulement des amis que Vespasien recevait, tandis qu'il s'habillait, au sortir du lit (« *Amicos* admittebat ac dum salutabatur *calciabat* ipse se *et amiciebat* »). Suétone ajoute des indications sur les affaires que Vespasien réglait dès son réveil : Éginhard s'en est également souvenu.

6. Suétone avait dit pareillement d'Auguste (*Vie d'Auguste*,

[**25.**] Erat eloquentia copiosus et exuberans poteratque quicquid vellet apertissime exprimere[1]. Nec patrio tantum sermone contentus, etiam peregrinis linguis ediscendis operam inpendit[a]; in quibus Latinam ita dicidit ut aeque illa ac patria lingua orare sit solitus, Graecam[b] vero melius intellegere quam pronuntiare poterat[2]. Adeo quidem facundus erat ut etiam dicaculus[c] appareret[3].

Artes liberales studiosissime coluit[4] earumque doctores plurimum veneratus magnis adficiebat[d] honoribus. In discenda grammatica Petrum Pisanum diaconem senem audivit[5]; in caeteris disciplinis Alcoinum cognomento Albinum[e], item diaconem, de Brittannia[f] Saxonici generis hominem, virum undecumque doctissimum, praeceptorem habuit; apud quem et rhetoricae[g] et dialecticae, praecipue tamen astronomiae ediscendae plurimum et temporis et laboris inpertivit.

a. impendit *A*¹, *C*. *La leçon* inpendit, *donnée par* *B*¹ *et* *B*², *concorde avec le système orthographique habituel à ce texte.* — *b.* Grecam *A*¹, *C*, *B*¹, *B*². *Nous corrigeons, pour adopter l'orthographe attestée par* *A*¹ *aux* §§ *15 et 31*. — *c.* didasculus *A*¹, *B*¹. — *d.* efficiebat *C*. — *e.* *Tous les manuscrits portent :* Albinum cognomento Alcoinum. *C'est un lapsus évident, imputable peut-être à l'auteur lui-même.* — *f.* *Sic dans* *A*¹ *et* *B*¹; Brittania *C*; Britania *B*². — *g.* rethoricae *A*¹, *C*, *B*¹, *B*². *Nous corrigeons, bien entendu, cette leçon fautive.*

XXXIII, I) que parfois la nuit, ou lorsqu'il était malade, il rendait la justice (« ipse *jus dixit* ») de sa litière, en guise de « tribunal » (« lectica *pro tribunali* collocata »).

1. Cherchant à caractériser l' « éloquence » (« genus eloquendi ») d'Auguste, Suétone (*Vie d'Auguste*, LXXXVI, I) avait déjà dit à peu près dans les mêmes termes : « praecipuamque curam duxit sensum animi quam *apertissime exprimere* ».

2. Ces indications répondent à celles que Suétone fournit habituellement sur chacun des empereurs touchant leurs connaissances tant en langue grecque qu'en langue latine. Voir *Vies d'Auguste*, LXXXIX, I; *de Tibère*, LXXI, I; *de Claude*, XLII, I. De Titus, Suétone écrit qu'il s'exprimait avec facilité aussi bien en

[25.] Il parlait avec abondance et facilité et savait exprimer tout ce qu'il voulait avec une grande clarté[1]. Sa langue nationale ne lui suffit pas : il s'appliqua à l'étude des langues étrangères et apprit si bien le latin qu'il s'exprimait indifféremment en cette langue ou dans sa langue maternelle. Il n'en était pas de même du grec, qu'il savait mieux comprendre que parler[2]. Au surplus, il avait une aisance de parole qui confinait presque à la prolixité[3].

Il cultiva passionnément les arts libéraux[4] et, plein de vénération pour ceux qui les enseignaient, il les combla d'honneurs. Pour l'étude de la grammaire, il suivit les leçons du diacre Pierre de Pise, alors dans sa vieillesse[5]; pour les autres disciplines, son maître fut Alcuin, dit Albinus, diacre lui aussi, un Saxon originaire de Bretagne[6], l'homme le plus savant qui fût alors. Il consacra beaucoup de temps et de labeur à apprendre auprès de lui la rhéto-

grec qu'en latin : « latine graeceque... in orando... promptus et facilis » (*Vie de Titus*, III, 2). Il est possible, en outre, qu'Eginhard se soit souvenu de ce que Paul Diacre avait dit de l'évêque Chrodegang dans son *Histoire des évêques de Metz* — dont nous avons vu déjà (§ 2 et 15) qu'il devait avoir eu le texte sous les yeux : « Eloquio facundissimus, tam *patrio* quamque etiam *latino sermone* imbutus » (*Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. II, p. 267).

3. Suétone avait dit (*Vies de Caligula*, LIII, 1 ; *de Vespasien*, XXII), en employant les mêmes mots qu'Eginhard, que Caligula avait la parole facile (*facundus*), et il avait noté que Vespasien était « *dicacitatis* plurimae ».

4. Comme Tibère, dont Suétone avait dit en termes identiques : « *Artes liberales* utriusque generis *studiosissime coluit* » (*Vie de Tibère*, LXX, 1).

5. Dans une de ses lettres, adressée à Charlemagne en 799, Alcuin évoque le nom de Pierre de Pise en rappelant son activité comme professeur de grammaire à la cour royale : « Idem Petrus fuit qui in palatio vestro grammaticam docens claruit » (*Monumenta Germaniae*, *Epistolae karolini aevi*, t. II, p. 458). Cf. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I (1911), p. 452 et suiv., et les deux poèmes envoyés à Pierre de Pise lui-même au nom de Charlemagne, dans K. Neff, *Die Gedichte des Paulus Diaconus* (1908), n°s 34 et 40. Ces deux poèmes, et peut-être même la correspondance d'Alcuin, devaient être connus d'Eginhard.

6. L'île de Bretagne — la Grande-Bretagne — bien entendu.

Discebat artem conputandi et intentione sagaci siderum cursum curiosissime rimabatur[1]. Temptabat et scribere[a] tabulasque et codicellos ad hoc in lecto sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset manum litteris effigiendis adsuesceret; sed parum successit labor praeposterus ac sero inchoatus.

[**26**.] Religionem christianam, qua ab infantia fuerat inbutus, sanctissime et cum summa pietate coluit[2]; ac propter[b] hoc plurimae pulchritudinis basilicam Aquisgrani exstruxit auroque et argento et luminaribus atque ex aere solido cancellis et januis[3] adornavit. Ad cujus structuram cum columnas et marmora aliunde habere non posset, Roma atque Ravenna devehenda curavit[4].

Ecclesiam et mane et vespere, item nocturnis horis et sacrificii tempore[5], quoad eum valitudo permiserat, inpigre frequentabat curabatque magnopere ut omnia quae in ea gerebantur cum quam[c] maxima fierent honestate, aedituos creberrime commonens ne quid indecens aut sordidum aut inferri aut in ea remanere permitterent. Sacrorum vasorum ex auro et argento vestimentorumque sacerdotalium tantam in ea copiam procuravit ut in sacrificiis celebrandis ne janitoribus qui-

a. Temptabat ascribere *C.* — *b.* propter *corrigé après grattage en* preter *C.* — *c.* qua *A*¹, *B*¹, *B*²; *dans C, même leçon, mais un trait d'abréviation (que nous avons pu faire réapparaître au moyen d'un réactif) a été gratté au-dessus de la lettre* a. *La leçon primitive de C était donc* quam.

1. Les traités dialogués, ou *Disputationes*, d'Alcuin et sa correspondance confirment que tel fut bien, en effet, le cadre de l'enseignement qu'il dispensa à son auguste disciple.

2. Ce passage répond aux quatre chapitres (*Vie d'Auguste*, xc-xciii) que Suétone a écrits sur les sentiments religieux et la piété d'Auguste (« Peregrinarum caerimoniarum sicut veteres ac praeceptas *reverentissime coluit...* »).

rique, la dialectique et surtout l'astronomie. Il apprit le calcul et s'appliqua avec attention et sagacité à étudier le cours des astres[1]. Il s'essaya aussi à écrire et il avait l'habitude de placer sous les coussins de son lit des tablettes et des feuillets de parchemin, afin de profiter de ses instants de loisir pour s'exercer à tracer des lettres; mais il s'y prit trop tard et le résultat fut médiocre.

[**26**.] Il pratiqua scrupuleusement et avec la plus grande ferveur la religion chrétienne[2], dont il avait été imbu dès sa plus tendre enfance. Aussi construisit-il à Aix une basilique d'une extrême beauté, qu'il orna d'or et d'argent et de candélabres, ainsi que de balustrades et de portes en bronze massif[3]; et, comme il ne pouvait se procurer ailleurs les colonnes et les marbres nécessaires à sa construction, il en fit venir de Rome et de Ravenne[4].

Il ne manquait pas, quand il était bien portant, de se rendre à cette église matin et soir; il y retournait pour l'office de nuit et pour la messe[5]. Il veillait avec sollicitude à ce que tout s'y passât avec la plus grande décence, et bien souvent il recommandait aux sacristains d'interdire qu'on y apportât ou laissât rien de malpropre ou d'indigne de la sainteté du lieu. Il la pourvut largement de vases sacrés d'or et d'argent et d'une quantité suffisante de vêtements sacerdotaux pour que nul — pas même les « portiers », qui sont au

3. Ces balustrades et ces portes subsistent encore aujourd'hui à l'église d'Aix.

4. Éginhard l'avait pu lire dans la correspondance de Charlemagne, à laquelle nous avons déjà vu qu'il avait eu accès. Voir spécialement la lettre 67 du *Codex carolinus* (*Monumenta Germaniae*, *Epistolae merowingici et karolini aevi*, t. I, p. 614, n° 81), par laquelle le pape Hadrien Ier annonce à Charles, en 787 ou environ, qu'il l'autorise à faire enlever du palais de Ravenne les marbres et les mosaïques dont il a besoin pour ses constructions.

5. On sait qu'à cette époque on ne célébrait normalement qu'une seule messe par jour, le matin. Éginhard veut dire qu'en dehors de cette messe Charlemagne assistait à la récitation des « heures » du matin, du soir et de la nuit.

dem, qui ultimi ecclesiastici ordinis sunt[1], privato habitu ministrare necesse fuisset.

Legendi atque psallendi disciplinam diligentissime emendavit[2]. Erat enim utriusque admodum eruditus, quamquam ipse nec publice legeret nec nisi submissim et in commune cantaret.

[**27.**] Circa pauperes sustentandos et gratuitam liberalitatem, quam Graeci[a] eleimosynam[b] vocant, devotissimus, ut qui non in patria solum et in suo regno id facere curaverit, verum trans maria, in Syriam[c] et Aegyptum atque Africam, Hierosolymis[d], Alexandriae atque Carthagini[e], ubi christianos in paupertate vivere conpererat[f], penuriae illorum conpatiens[g] pecuniam mittere solebat[3], ob hoc maxime transmarinorum regum amicitias expetens ut christianis sub eorum dominatu degentibus refrigerium aliquod ac relevatio proveniret.

Colebat prae caeteris sacris et venerabilibus locis apud Romam ecclesiam beati Petri apostoli. In cujus donaria magna vis pecuniae tam in auro quam in argento necnon et gemmis ab illo congesta est[4]; multa et innumera pontificibus munera missa; neque ille toto regni sui tempore quicquam duxit antiquius[5] quam ut urbs

a. Greci A^1, C, B^1, B^2. *Nous corrigeons comme ci-dessus, p. 74, note b.* — *b. Sic dans* A^1; elemosinam *C;* eleimosinam B^1; elymosinam B^2. — *c.* Siriam A^1, B^1. — *d.* Hyerosolimis A^1 *(leçon que nous interprétons comme le résultat d'une interversion de lettres :* Hierosolymis); Hierosolimis C, B^1, B^2. — *e.* Chartagini A^1 *(interversion de lettres, pour* Carthagini, *leçon donnée par* B^1*);* Kartagini *C;* Cartagini B^2. — *f.* compererat A^1; cōpererat C, B^1; *la leçon* conpererat, *donnée par* B^2*, est conforme à l'orthographe adoptée dans le reste de l'ouvrage.* — *g.* compatiens A^1, *C;* cōpaciens B^1; *la leçon* conpatiens, *donnée par* B^2 *(cf. note précédente).*

1. On distingue, on le sait, quatre ordres « mineurs », qui sont, suivant leur degré d'importance croissante, ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte, et trois ordres « majeurs » : sous-diaconat, diaconat et prêtrise.

dernier échelon de la hiérarchie ecclésiastique[1] — ne se trouvât dans la nécessité d'y exercer son ministère en costume privé.

Il s'employa aussi avec beaucoup de diligence à corriger la façon de « lire » et de psalmodier[2], étant lui-même très expert en la matière, quoiqu'il ne « lût » point en public et qu'il ne chantât qu'à mi-voix et avec le reste de l'assistance.

[**27**.] Empressé à secourir les pauvres et à faire ces largesses désintéressées que les Grecs appellent « aumônes » (ἐλεημοσύνη), il n'en usait pas ainsi seulement dans sa patrie et son royaume, mais il avait coutume d'envoyer de l'argent au delà des mers : en Syrie, en Égypte et en Afrique — à Jérusalem, Alexandrie et Carthage, où il avait appris que vivaient dans la pauvreté des chrétiens dont la détresse excitait sa compassion[3]; et s'il rechercha l'amitié des rois d'outre-mer, ce fut surtout pour procurer aux chrétiens placés sous leur domination quelque soulagement et quelque réconfort.

Plus que tous les autres lieux saints et vénérables, l'église du bienheureux apôtre Pierre à Rome était l'objet de sa dévotion. Il consacra à la doter quantité d'or, d'argent et de pierres précieuses[4]; il envoya aux pontifes de riches et innombrables présents; et à aucun moment de son règne rien ne lui tint plus à cœur[5] que de travailler de tous ses

2. Cf. l'article 80 du capitulaire général de mars 789 (*Capitularia regum Francorum*, éd. Boretius et Krause, t. I, n° 22, p. 61) et la lettre-circulaire adressée par Charlemagne vers la même époque aux « lecteurs » des églises de ses États (*Ibid.*, n° 30, p. 80-81).

3. Un capitulaire de l'an 810 ordonne de faire des quêtes dans l'empire franc pour la restauration des églises de Jérusalem (*Monumenta Germaniae*, *Capitularia regum Francorum*, t. I, n° 64, art. 18, p. 154) et divers témoignages des IXe-Xe siècles prouvent qu'on attribua plus tard à Charlemagne la construction et la dotation d'un hospice auprès du saint Sépulcre (voir Louis Bréhier, mémoire cité plus haut [p. 48, n. 1], p. 33-34).

4. Voir, dans la vie du pape Léon III, ch. 23, au *Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, t. II, p. 7, la liste des riches offrandes faites par Charlemagne à Saint-Pierre en l'an 800.

5. Pour exprimer cette idée, Éginhard reprend une expression assez particulière de Suétone, dans la *Vie de Vespasien*, VIII, 1 : « *Per totum imperii tempus nihil habuit antiquius quam...* »

Roma sua opera suoque labore vetere polleret auctoritate et ecclesia sancti Petri per illum non solum tuta ac defensa, sed etiam suis opibus prae omnibus ecclesiis esset ornata atque ditata. Quam cum tanti penderet, tamen intra XLVII annorum quibus regnaverat spatium quater[1] tantum illo votorum solvendorum ac supplicandi causa profectus est.

[**28**.] Ultimi adventus sui non solum hae fuere causae[2], verum etiam quod Romani Leonem pontificem multis adfectum[a] injuriis, erutis scilicet oculis linguaque amputata, fidem regis inplorare conpulerunt[b]. Idcirco Romam veniens propter reparandum qui nimis conturbatus erat ecclesiae statum, ibi totum hiemis tempus extraxit. Quo tempore imperatoris et augusti nomen accepit. Quod primo in tantum aversatus est ut adfirmaret se eo die, quamvis praecipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum si pontificis consilium praescire potuisset[3]. Invidiam tamen suscepti nominis, Romanis imperatoribus[4] super hoc indignantibus, magna tulit patientia; vicitque eorum contumaciam magnanimitate, qua eis procul dubio longe praestantior erat, mittendo ad eos crebras legationes et in epistolis fratres eos appellando[5].

[**29**.] Post susceptum imperiale nomen, cum adver-

a. affectum *A*¹, *C*. — *b*. compulerunt *A*¹, *C*.

1. En 774, 781, 787 et 800, comme Éginhard pouvait l'apprendre à la simple lecture des *Annales royales*.

2. Le passage qui suit est inspiré des *Annales royales*, ann. 799, 800 et 801, 2ᵉ rédaction. L'annaliste rapporte, en termes qu'Éginhard s'est souvent borné à reproduire, les violences subies par le pontife le 25 avril 799 (« *Erutis oculis... lingua quoque amputata*, nudus ac semivivus in platea relictus est », éd. Kurze, p. 107), sa fuite jusqu'en Saxe, au camp de Charlemagne, l'arrivée de ce dernier à Rome (24 novembre 800), où il passe plusieurs semaines

moyens et de toutes ses forces à rétablir l'ancien renom de Rome et à assurer par sa générosité à l'église de saint Pierre, outre la sécurité et une protection, des ornements et une fortune qui la missent au-dessus de toutes les autres églises. Et cependant, malgré le cas qu'il en faisait, il n'y alla que quatre fois[1] au cours des quarante-sept années de son règne pour accomplir des vœux et faire ses dévotions.

[**28**.] Le dernier voyage qu'il y fit eut encore d'autres causes[2]. Les Romains ayant accablé de violences le pontife Léon — lui crevant les yeux et lui coupant la langue — l'avaient contraint à implorer le secours du roi. Venant donc à Rome pour rétablir la situation de l'Église, fort compromise par ces incidents, il y passa tout l'hiver. C'est alors qu'il reçut le titre d'empereur et « auguste ». Et il s'en montra d'abord si mécontent qu'il aurait renoncé, affirmait-il, à entrer dans l'église ce jour-là, bien que ce fût jour de grande fête, s'il avait pu connaître d'avance le dessein du pontife[3]. Il n'en supporta pas moins avec une grande patience la jalousie des empereurs romains[4], qui s'indignaient du titre qu'il avait pris et, grâce à sa magnanimité, qui l'élevait si fort au-dessus d'eux, il parvint, en leur envoyant de nombreuses ambassades et en leur donnant le nom de « frères » dans ses lettres[5], à vaincre finalement leur résistance.

[**29**.] Quand il eut pris le titre impérial, observant qu'il y

à remettre en ordre les affaires de l'Église, enfin son couronnement comme empereur le 25 décembre suivant (« ... omisso patricii *nomine imperator et augustus appellatus est* », p. 113).

3. Nous avons discuté cette version du couronnement impérial dans notre étude sur *le Couronnement impérial de l'an 800* (*Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 219-238).

4. Jamais les empereurs orientaux n'avaient cessé de porter ce titre et de se considérer comme les héritiers — les seuls héritiers depuis qu'il n'y avait plus d'empereur en Occident — des premiers empereurs romains.

5. Voir, en effet, les lettres de Charlemagne à Nicéphore Ier (811) et à Michel Ier (813) dans les *Monumenta Germaniae, Epistolae karolini aevi*, t. II, p. 546 et 556. — Éginhard déforme ici audacieusement les faits, qu'au surplus il n'a peut-être pas bien compris.

teret multa legibus populi sui deesse — nam Franci duas habent leges, in plurimis locis valde diversas, — cogitavit quae deerant addere et discrepantia unire, prava quoque ac perperam prolata corrigere[1]. Sed de his nihil aliud ab eo factum est nisi quod pauca capitula, et ea inperfecta, legibus addidit[2]. Omnium tamen nationum quae sub ejus dominatu erant jura quae scripta non erant describere ac litteris mandari fecit[3].

Item barbara et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus et bella canebantur, scripsit memoriaeque mandavit. Inchoavit et grammaticam patrii sermonis[4].

Mensibus etiam juxta propriam linguam vobabula inposuit, cum ante id temporis apud Francos partim Latinis, partim barbaris nominibus pronuntiarentur. Item ventos duodecim propriis appellationibus insignivit, cum prius non amplius quam vix quattuor ventorum vocabula possent inveniri. Et de mensibus quidem januarium *wintarmanoth*, febrarium[a] *hornung*[b], martium *lentzinmanoth*, aprilem *ostarmanoth*, maium[c] *winnemanoth*[d], junium *brachmanoth*, julium *heuuimanoth*, augustum *aranmanoth,* septembrem *witumanoth*[e], octobrem *windumemanoth*[f], novembrem *herbistmanoth*[g], decembrem *heilagmanoth* appelavit[5]. Ventis vero

a. febrarium *est la leçon primitive de* A^1 (*un* o *mis en surcharge d'une autre encre au-dessus de la ligne l'a transformée en* febroarium); februarium *C;* febroarium B^1; *ce mot omis dans* B^2 *ainsi que tous les suivants jusqu'à* heuuimanoth *inclusivement.* — *b.* hornug *C* (*pour* hornūg = hornung). — *c.* maius A^1. — *d.* iwinnemanoth *C.* — *e.* wintumanoth B^2. — *f.* vindumanoth B^1. — *g.* heribistmanoth B^1; heribestmanoth B^2.

1. C'est sans doute dans la *Vie d'Auguste* (XXXIV, 1) qu'Éginhard a pris l'idée de ce passage.

2. Ces articles additionnels destinés à compléter la loi salique et la loi ripuaire furent promulgués en 803 (*Capitularia regum*

avait dans les lois de son peuple de multiples lacunes — car les Francs ont deux lois, très différentes en plusieurs points — il songea à les compléter, à les faire concorder et en même temps à en corriger les erreurs et les fautes de rédaction [1]; mais il ne mit pas son projet à exécution ou se contenta du moins d'insérer dans le texte, sans même les achever, un petit nombre d'articles additionnels [2]. Du moins fit-il recueillir et consigner par écrit les lois, transmises jusqu'alors par tradition orale, de tous les peuples placés sous sa domination [3].

Il fit transcrire aussi, pour que le souvenir ne s'en perdît pas, les très antiques poèmes barbares où étaient chantées l'histoire et les guerres des vieux rois. Il ébaucha, en outre, une grammaire de la langue nationale [4].

A tous les mois, il donna des noms de sa langue maternelle, tandis que jusqu'alors chez les Francs on les désignait les uns par leur nom latin, les autres par leur nom barbare; il fit de même pour chacun des douze vents, dont quatre tout au plus pouvaient avant lui être désignés dans sa langue. Pour les mois, les noms choisis furent les suivants : janvier, *wintarmanoth;* février, *hornung;* mars, *lentzinmanoth;* avril, *ostarmanoth;* mai, *winnemanoth;* juin, *brachmanoth;* juillet, *heuvimanoth;* août, *aranmanoth;* septembre, *witumanoth;* octobre, *windumemanoth;* novembre, *herbistmanoth;* décembre, *heilagmanoth* [5]. Pour les vents, il décida que le

Francorum, éd. A. Boretius, dans la collection des *Monumenta Germaniae historica*, t. I, nos 39 et 41).

3. Sur les transcriptions ou rédactions des diverses lois germaniques au temps de Charlemagne, consulter H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, 2e édition (1906), p. 429, 473, 475, 481.

4. De tout ceci, il semble que nous n'ayons rien conservé.

5. Quelques-uns de ces noms subsistent en allemand moderne : *Hornung*, février; *Lenzmonat*, mars (mois du renouveau); *Ostermonat*, avril (mois de Pâques); *Wonnemonat*, mai (mois de la joie); *Brachmonat*, juin (mois des jachères); *Heumonat*, juillet (mois des foins). D'autres noms, qui semblent sortis aujourd'hui de l'usage, ont subsisté plus ou moins longtemps : *wintarmanoth* ou *Wintermonat*, janvier (mois d'hiver); *aranmanoth* ou *Æhrenmonat*, août (mois des épis); *heilagmanoth* ou *Heiligmonat*, décembre (le mois saint); *witumanoth* signifie « mois du

hoc modo nomina inposuit[1], ut subsolanum vocaret *ostroniwint*, eurum *ostsundroni*, euroaustrum *sundostroni*, austrum *sundroni*, austroafricum *sundwestroni*, africum *westsundroni*, zefyrum *westroni*, chorum *westnorđroni*[a], circium *norđwestroni*[b], septentrionem[c] *norđroni*[d], aquilonem *norđostroni*[e], vulturnum *ostnorđroni*[f].

*
* *

[**30**.] Extremo vitae tempore, cum jam et morbo et senectute premeretur, evocatum ad se Hludowicum[g] filium, Aquitaniae regem, qui solus filiorum Hildigardae[h] supererat, congregatis sollemniter[i] de toto regno Francorum primoribus, cunctorum consilio consortem sibi totius regni et imperialis nominis heredem constituit inpositoque capiti ejus diademate imperatorem et augustum jussit appellari[2]. Susceptum est hoc ejus consilium ab omnibus qui aderant magno cum favore, nam divinitus ei propter regni utilitatem videbatur inspiratum, auxitque majestatem ejus hoc factum et exteris nationibus non minimum terroris incussit. Dimisso deinde in Aquitaniam filio[3], ipse more solito, quamvis

a. westnordroni *A*[1], *C*, *B*[1], *B*[2]. *Nous corrigeons en* westnorđroni *par analogie avec les formes* norđwestroni, norđostroni *et* ostnorđroni *attestées dans la suite de cette phrase.* — *b. Sic dans C;* nordwestroni *A*[1], *B*[1], *B*[2]. — *c.* septemtrionem *C.* — *d.* nordroni *A*[1], *C*, *B*[1], *B*[2]. *Nous corrigeons en* norđroni *pour les raisons indiquées plus haut, note a.* — *e. Sic dans A*[1], *C;* nordostroni *B*[1], *B*[2]. — *f. Sic dans C;* ostnordroni *A*[1], *B*[1], *B*[2]. — *g.* Hludoicum *C*, *B*[1]. — *h.* Hildegardae *A*[1] *(qui ailleurs écrit* Hildigardae : *voir* § *18).* — *i.* solemniter *A*[1] *(qui ailleurs écrit* sollemniter : *voir* § *2 et 3);* sollempniter *B*[1].

bois » (*witu* = bois, en haut allemand); *windumemanoth* signifie « mois des vendanges » (*windumôn* = vendanger, en haut allemand); *herbistmanoth* rappelle *Herbstmonat* (mois d'automne), mais ce dernier terme désigne en allemand moderne le mois de septembre.

vent d'est serait appelé *ostroniwint*, celui du sud-est *ostsundroni*, celui du sud-sud-est *sundostroni*, celui du sud *sundroni*, celui du sud-sud-ouest *sundwestroni*, celui du sud-ouest *westsundroni*, celui d'ouest *westroni*, celui du nord-ouest *westnordroni*, celui du nord-nord-ouest *nordwestroni*, celui du nord *nordroni*, celui du nord-nord-est *nordostroni*, celui du nord-est *ostnordroni*[1].

*
* *

[**30**.] A la fin de sa vie, comme il pliait déjà sous le poids de la maladie et de la vieillesse, il fit appeler auprès de lui le roi Louis d'Aquitaine, le seul fils qui lui restât de son mariage avec Hildegarde, et, en présence des grands de tout l'État franc, réunis en assemblée générale, sur le conseil de tous, il l'associa au gouvernement de l'ensemble du royaume et le désigna comme héritier du titre impérial; puis, lui ayant placé le diadème sur la tête, il prescrivit de l'appeler désormais empereur et « auguste »[2]. Cette décision fut accueillie très favorablement par toute l'assistance; car elle semblait inspirée par Dieu pour le bien du royaume. Sa majesté en fut encore accrue et les nations étrangères en éprouvèrent une grande terreur. Après quoi, il renvoya son fils en Aquitaine[3] et, quant à lui, malgré son âge, il partit,

1. La division en douze vents indiquée ici était classique. C'est celle qu'on trouve dans le livre des *Étymologies* d'Isidore de Séville, qui faisait encore autorité au IXe siècle. Voir l'édition Lindsay, t. II, l. XIII, ch. XI, § 2 et 3 (Oxford, 1911, in-12, *Scriptores classicorum Bibliotheca Oxoniensis*).

2. Tous ces détails sont empruntés — pour partie textuellement — aux *Annales royales*, où l'on peut lire, sous l'année 813 (le couronnement de Louis le Pieux eut lieu le 11 septembre de cette année) que Charlemagne, « habito generali conventu, *evocatum ad se* apud Aquasgrani *filium* suum *Hludowicum Aquitaniae regem coronam illi imposuit et imperialis nominis sibi consortem fecit* » (éd. Kurze, p. 138).

3. Les *Annales royales*, ann. 814 (éd. Kurze, p. 140) portent, en effet, que Louis « hivernait en Aquitaine » quand son père mourut.

senectute confectus, non longe a regia Aquensi venatum proficiscitur, exactoque in hujuscemodi negotio quod reliquum erat autumni, circa kalendas novembris Aquasgrani revertitur[1].

Cumque ibi hiemaret, mense januario febre valida correptus decubuit[2]. Qui statim, ut in febribus solebat, cibi sibi abstinentiam indixit, arbitratus hac continentia morbum posse depelli vel certe mitigari. Sed accedente ad febrem lateris dolore, quem Graeci pleuresin[a] dicunt, illoque adhuc inediam retinente neque corpus aliter quam rarissimo potu sustentante, septimo postquam decubuit die, sacra communione percepta, decessit, anno aetatis suae septuagesimo secundo et ex quo regnare coeperat quadragesimo septimo, V kal. febr.[3], hora diei tertia[4].

[**31.**] Corpus more sollemni[b] lotum et curatum et maximo totius populi luctu ecclesiae inlatum[5] atque humatum est. Dubitatum est primo ubi reponi deberet, eo quod ipse vivus de hoc nihil praecepisset. Tandem

a. Sic dans A[1], *C*, *B*[1], *B*[2]. — *b.* solemni *C.*

1. Les manuscrits les plus complets des *Annales royales* (éd. Kurze, p. 137) notent que Charlemagne partit en 813 pour chasser dans l'Ardenne, comme il le faisait fréquemment (« Cum in Ardvenna venaretur... »); mais la partie de chasse est placée *avant* le couronnement de Louis (11 septembre), en plein été par conséquent, comme il arrivait parfois à l'empereur (voir *Annales royales*, ann. 802 et 805). L'annaliste ajoute un détail important — dont Eginhard a du reste tenu compte quand, au début de son chapitre, il déclare que Charlemagne a fait couronner empereur son fils parce qu'il « pliait déjà sous le poids de la maladie » — : au cours de cette partie de chasse, l'empereur eut une première attaque, qui l'obligea à rentrer à Aix (« pedum dolore decubuit et convalescens Aquasgrani reversus est ») et à la suite de laquelle il se décida à régler sa succession, ce qui achève de rendre invraisemblable le récit d'Eginhard.

comme d'ordinaire, à la chasse aux environs de son palais d'Aix, employa ainsi la fin de l'automne, pour rentrer ensuite à Aix vers les calendes de novembre[1].

Comme il y passait l'hiver, il fut pris, au mois de janvier, d'une forte fièvre et dut s'aliter[2]. Tout de suite, comme il le faisait habituellement en cas de fièvre, il se mit à la diète, pensant pouvoir ainsi écarter la maladie ou tout au moins l'atténuer. Mais la fièvre se compliqua d'une douleur au côté — ce que les Grecs appellent pleurésie — et comme il continuait à observer la diète et ne soutenait plus son corps que par quelques rares boissons, le septième jour après s'être alité, ayant reçu la sainte communion, il mourut en sa soixante-douzième année et la quarante-septième de son règne, le cinq des calendes de février[3], à la troisième heure du jour[4].

[**31**.] Son corps, suivant le rite, une fois lavé et la toilette faite, fut porté à l'église[5] et inhumé au milieu de la désolation du peuple tout entier. On hésita d'abord pour le choix du lieu où il devait être déposé, car, de son vivant, il n'avait

2. Éginhard précise ici le récit des *Annales royales*, dont il s'est servi cependant, car on y trouve déjà quelques-unes des expressions auxquelles il a lui-même recours : « Post quod imperator... pedum dolore *decubuit... Dum Aquisgrani hiemaret*, etc. » (ann. 813 et 814, éd. Kurze, p. 137 et 140).

3. C'est à peu près ce que disent les *Annales royales*, ann. 814 (éd. Kurze, p. 140) : « ... *anno aetatis circiter septuagesimo primo, regni autem quadragesimo septimo ex quo* vero imperator et augustus appelatus est anno XIIII., V *kal. febr.* rebus humanis excessit. » Eginhard a pourtant ajouté l'heure de la mort, à l'exemple de Suétone qui fait mourir Auguste : « XIIII. kal. septemb. *hora diei nona*, septuagesimo et sexto aetatis anno » (*Vie d'Auguste*, c, 1).

4. C'est-à-dire le 28 janvier, à neuf heures du matin.

5. Pareillement, Suétone, après avoir noté la date et l'heure de la mort d'Auguste, ajoute (*op. cit.*, c. 2) que son corps fut porté à Rome (« *Corpus*... urbi... *intulit* »), où l'on discuta assez longtemps sur la manière dont seraient célébrées ses funérailles, tout comme, au dire d'Eginhard, on discuta à Aix sur l'emplacement à adopter pour la tombe de Charlemagne.

omnium animis sedit nusquam eum honestius tumulari posse quam in ea basilica quam ipse propter amorem Dei et domini nostri Ihesu Christi[a] et ob honorem sanctae et aeternae virginis genetricis[b] ejus proprio sumptu in eodem vico construxit. In hac sepultus est eadem die qua[c] defunctus est arcusque supra tumulum deauratus cum imagine et titulo exstructus[1]. Titulus ille hoc modo descriptus est :

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS
KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS,
QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT
ET PER ANNOS XLVII FELICITER REXIT.
DECESSIT SEPTUAGENARIUS ANNO DOMINI[d] DCCC° XIIII°,
INDICTIONE[e] VII[f], V KAL. FEBR.

[**32**.] Adpropinquantis finis[2] conplura fuere prodigia[g], ut non solum alii, sed etiam ipse hoc minitari sentiret[3].

Per tres continuos vitaeque termino proximos annos et solis et lunae creberrima defectio et in sole macula quaedam atri coloris septem dierum spatio visa[4]. Porti-

a. *Ces mots abrégés* dn̄i n̄r̄i Ihū Xp̄i *dans* A^1, *C*, B^1, B^2. — *b.* genitricis A^1. — *c.* qua et *C*. — *d. Ce mot, abrégé* dn̄i *dans* A^1, *manque, ainsi que l'indication de l'année* (DCCC° XIIII°), *dans* *C*, B^1, B^2. — *e.* indictionis *C*. — *f.* septimo *C*; VI B^2; *le numéro de l'indiction omis dans* A^1 *et* B^1. *Nous restituons* : VII. — *g.* praesagia A^1.

1. On a beaucoup discuté sur l'aspect primitif du tombeau de Charlemagne à Aix. Ces discussions sont bien résumées par dom H. Leclercq dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* qu'il publie en collaboration avec dom Cabrol, t. III, col. 789-799.

2. Ce chapitre sur les présages de la mort de Charlemagne est inspiré des *Vies d'Auguste* (XCVII), *de Caligula* (LVII) et *de Claude* (XLVI) par Suétone — subsidiairement aussi de sa *Vie de César*

rien prescrit à ce sujet. Finalement, l'on s'accorda à reconnaître qu'aucun emplacement ne pouvait mieux convenir à sa tombe que la basilique qu'il avait construite lui-même et à ses frais à Aix pour l'amour de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ et en l'honneur de sa sainte mère, éternellement vierge. On l'y ensevelit le jour même de sa mort et l'on mit sa tombe sous une arcade dorée avec son portrait et une inscription[1], dont voici le texte :

SOUS CETTE PIERRE REPOSE LE CORPS
DE CHARLES, GRAND ET ORTHODOXE EMPEREUR,
QUI NOBLEMENT ACCRUT LE ROYAUME DES FRANCS
ET PENDANT XLVII ANNÉES LE GOUVERNA HEUREUSEMENT
MORT SEPTUAGÉNAIRE L'AN DU SEIGNEUR DCCC XIV,
INDICTION VII, LE V DES CALENDES DE FÉVRIER.

[**32**.] De nombreux présages[2] avaient marqué l'approche de sa fin, ne laissant aucun doute à personne — à lui-même pas plus qu'à nul autre — sur l'imminence de l'instant décisif[3].

Trois ans de suite, dans les derniers temps de sa vie, il y eut de fréquentes éclipses de soleil et de lune; sept jours durant, on remarqua dans le soleil une tache de couleur noire[4]. Un portique que le roi avait fait bâtir à grand ren-

(LXXXI). Aux trois premières de ces vies, Éginhard a fait quelques emprunts de détail que nous signalons en note.

3. Cf. Suétone, *Vie de Caligula*, LVII, 1 et 2 : « Futurae caedis *multa prodigia extiterunt*... Sulla mathematicus certissimam *necem appropinquare* affirmavit »; *Vie de Claude*, XLVI : « *Sed nec ipse* ignorasse aut dissimulasse ultima vitae suae tempora videtur. »

4. Les *Annales royales*, qu'Éginhard semble avoir assez distraitement consultées, relèvent qu'en l'espace d'une seule année, de septembre 806 à septembre 807, il y eut trois éclipses de lune, une éclipse de soleil, et qu'en outre *huit* jours de suite, à partir du 17 mars, une tache noire fut observée dans le soleil (« Nam et stella Mercurii XVI. kal. aprilis visa est *in sole* quasi parva *macula, nigra* tamen, paululum superius medio centro ejusdem sideris, quae a nobis *octo dies conspicitur* », éd. Kurze, p. 123). — En 808, aucun phénomène météorologique n'est signalé. — En

cus, quam inter basilicam et regiam operosa mole construxerat, die ascensionis Domini[a] subita ruina usque ad fundamenta conlapsa[1]. Item pons Rheni apud Mogontiacum[2], quem ipse per decem annos ingenti labore et opere mirabili de ligno ita construxit ut perenniter durare posse videretur[3], ita tribus horis fortuitu[b] incendio conflagravit ut, praeter quod aqua tegebatur, ne una quidem astula ex eo remaneret.

Ipse quoque, cum ultimam in Saxoniam[c] expeditionem contra Godofridum regem Danorum ageret[4], quadam die, cum ante exortum solis castris egressus iter agere coepisset, vidit repente delapsam caelitus cum ingenti lumine facem a dextra in sinistram per serenum aera transcurrere; cunctisque hoc signum quid portenderet admirantibus[d], subito equus quem sedebat capite deorsum merso decidit eumque tam graviter ad terram elisit ut, fibula sagi rupta balteoque gladii dissipato, a festinantibus qui aderant ministris exarmatus et sine amiculo[e] levaretur; jaculum etiam, quod tunc forte manu tenebat, ita elapsum est ut viginti vel eo amplius pedum spatio longe jaceret.

a. Ce mot abrégé dñi *dans* A^1, *C*, B^1, B^2. — *b.* fortuito *C.* — *c.* Saxonia *C.* — *d.* ammirantibus A^1, *C*, B^1, B^2. *Malgré l'accord des manuscrits, nous croyons devoir rétablir la forme* admirantibus *qu'implique le système orthographique suivi dans ce texte.* — *e.* amminiculo A^1, B^1, B^2.

809, une éclipse de lune, le 26 décembre (*ibid.*, p. 130), mais pas d'éclipse de soleil. — En 810, deux éclipses de lune et deux éclipses de soleil (*ibid.*, p. 133). — En 811, de nouveau, aucun phénomène météorologique n'est noté. — En 812, une éclipse de soleil (p. 137), mais pas d'éclipse de lune. — En 813, rien.

1. Les *Annales royales* rapportent, en termes analogues, un accident identique survenu eu 817 seulement, c'est-à-dire après la mort de Charlemagne. Elles parlent à ce propos d'un portique qui, comme celui de Charlemagne, mettait en communication directe le palais et l'église d'Aix, mais elles ajoutent qu'il était

fort de matériaux entre la basilique et le palais s'écroula subitement de fond en comble le jour de l'Ascension du Seigneur[1]. Puis, le feu ayant pris par hasard au pont de bois qu'il avait jeté sur le Rhin à Mayence[2] — ce pont qui n'avait pas demandé moins de dix ans d'un rude labeur et qui était si admirablement construit qu'il semblait devoir durer éternellement[3] — l'incendie gagna si vite qu'au bout de trois heures, réserve faite de ce qui était recouvert par l'eau, tout était consumé et qu'il n'en restait pas une planche.

Charles fut lui-même victime d'un accident significatif au cours de sa dernière expédition en Saxe contre le roi des Danois Godefrid[4]. Un jour qu'il avait quitté le camp et s'était mis en route avant le lever du soleil, il vit soudain une torche éblouissante descendre miraculeusement d'un ciel serein et traverser l'air de droite à gauche. Et comme l'on se demandait ce que présageait ce phénomène, le cheval qu'il montait baissa brusquement la tête et tomba en le précipitant à terre avec une telle violence que la fibule de son manteau se rompit et que le baudrier de son glaive fut arraché. Quand ses serviteurs, témoins de l'accident, se précipitèrent pour le relever, ils le trouvèrent sans armes, sans manteau, et l'on ramassa à au moins vingt pieds de distance un javelot qui lui avait échappé des mains au moment de sa chute.

en bois « vermoulu et pourri », ce qui est surprenant pour un portique dont la reconstruction eût été toute récente si Eginhard n'a pas fait erreur, d'autant plus surprenant même que l'annaliste n'a pas un mot pour rappeler ce prétendu accident antérieur : « ... Feria quinta, qua cena Domini celebratur, cum imperator ab ecclesia... remearet, lignea *porticus* per quam incedebat, cum et fragili materia esset aedificata et tunc jam marcida et putrefacta... incendentem desuper imperatorem *subita ruina*... ad terram usque deposuit » (éd. Kurze, p. 146).

2. Cet incendie (mai 813) est signalé brièvement dans la dernière rédaction des *Annales royales* sous l'année 813 (éd. Kurze, p. 137). Éginhard reproduit quelques-unes des expressions de l'annaliste. Voir ci-dessus, p. 51, n. 3.

3. Eginhard semble oublier qu'il était en bois!

4. En 810. Voir ci-dessus, § 14.

Accessit ad hoc creber Aquensis palatii tremor et in domibus ubi conversabatur adsiduus[a] laqueariorum[1] crepitus. Tacta etiam de caelo, in qua postea sepultus est basilica[2] malumque aureum quo tecti culmen erat ornatum ictu fulminis dissipatum et supra domum pontificis, quae basilicae contigua erat, projectum est. Erat in eadem basilica in margine coronae quae inter superiores et inferiores arcus interiorem aedis partem ambiebat epigramma sinopide scriptum, continens quis auctor esset ejusdem templi; cujus in extremo versu legebatur : KAROLUS PRINCEPS. Notatum est a quibusdam eodem quo decessit anno, paucis ante mortem mensibus, eas quae PRINCEPS exprimebant litteras ita esse deletas ut penitus non apparerent[3].

Sed superiora omnia sic aut dissimulavit aut sprevit ac si nihil horum ad res suas quolibet modo pertineret.

[**33**.] Testamenta facere instituit[4], quibus filias et ex concubinis liberos ex aliqua parte sibi heredes faceret; sed tarde inchoata perfici non poterant. Divisionem tamen thesaurorum et pecuniae ac vestium aliaeque suppellectilis[b] coram amicis et ministris suis annis tribus antequam decederet fecit[5], contestatus eos ut post obitum suum a se facta distributio per illorum suffragium

a. assiduus *A*¹, *C*, *B*¹. — *b*. supellectilis *C*.

1. Le mot *laquearia* dont se sert ici Éginhard semble désigner, au sens strict, des plafonds de bois à solives apparentes.

2. Suétone avait parlé en termes analogues d'édifices atteints par la foudre avant la mort d'Auguste, de Caligula et de Claude : « Sub idem tempus *ictu fulminis*... » (*Vie d'Auguste*, XCVII, 2); « Capitolium Capuae... *de caelo tactum* est, item Romae cella Palatini atriensis » (*Vie de Caligula*, LVII, 2); « ... *tactumque de caelo* monumentum Drusi patris... » (*Vie de Claude*, XLVI).

3. Suétone raconte à propos d'Auguste une histoire analogue (*Vie d'Auguste*, XCVII, 2), dont Éginhard s'est évidemment ins-

A cela vinrent s'ajouter de fréquentes secousses qui ébranlèrent le palais d'Aix et des craquements continuels dans les plafonds[1] des pièces où il se tenait. Puis la foudre tomba sur la basilique où il fut plus tard enseveli[2], arrachant la pomme d'or qui surmontait le toit et la projetant sur la maison voisine, qui servait de résidence à l'évêque. D'autre part, il y avait dans la basilique, sur le pourtour de la portion de mur comprise entre les arcades du bas et celles de l'étage supérieur, une inscription en lettres rouges donnant le nom du fondateur de l'église. Au dernier vers, on lisait les mots : « ... KAROLUS PRINCEPS » (« le prince Charles »). Or quelques personnes remarquèrent que l'année même de sa mort, quelques mois avant, les lettres du mot PRINCEPS étaient tellement effacées qu'on ne pouvait plus les déchiffrer[3].

Mais d'aucun de ces présages le roi ne tint compte; il les traita par le mépris ou affecta de croire qu'ils ne le visaient en rien.

[**33**.] Il avait résolu de faire un testament[4] aux termes duquel il eût institué en partie pour héritiers ses filles et les fils qu'il avait eus de ses concubines; mais il s'y prit trop tarp et ne put le terminer. Du moins procéda-t-il, trois ans avant de mourir[5], au partage de ses trésors, de sa fortune, de ses vêtements et de ses meubles, en présence de ses amis et de ses officiers; il leur recommanda de veiller, après sa

piré : la foudre étant tombée sur une statue de l'empereur, la première lettre de son titre de *Caesar*, inscrit sur le socle, se trouva effacée (« Ictu fulminis ex inscriptione statuae ejus prima nominis littera effluxit; responsum est centum solos dies posthac victurum, quem numerum C littera notaret futurumque ut inter deos referretur quod AESAR, id est reliqua pars e Caesaris nomine Etrusca lingua deus vocaretur »).

4. Pour certains détails d'expression, Eginhard s'est souvenu du chapitre consacré par Suétone au testament d'Auguste : « *Testamentum... ante annum* et quattuor menses *quam decederet factum... Heredes instituit* primos, etc. »

5. L'acte semble du début de l'année 811. Voir Böhmer et Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 2e éd. (1908), t. I, n° 458.

rata permaneret; quidque ex his quae diviserat fieri vellet breviario conprehendit.

Cujus ratio ac textus talis[a] est :

In nomine domini[b] Dei omnipotentis, patris et filii et spiritus sancti, descriptio atque divisio quae facta est a gloriosissimo atque piissimo domno Karolo imperatore augusto anno ab incarnatione domini nostri Ihesu Christi[c] DCCC° XI°, anno vero regni ejus in Francia XL° III° et in Italia XXX° VI°, imperii autem XI°, indictione IIII[a], quam pia et prudenti consideratione facere decrevit et Domino[d] annuente perfecit de thesauris suis atque pecunia quae in illa die in camera ejus inventa est.

In qua illud praecipue praecavere voluit, ut non solum eleimosynarum[e] largitio, quae sollemniter[f] apud christianos de possessionibus eorum agitur, pro se quoque de sua pecunia ordine atque ratione perficeretur, sed etiam ut heredes sui, omni ambiguitate remota, quid ad se pertinere deberet liquido cognoscere et sine lite atque contentione sua inter se conpetenti partitione dividere potuissent.

Hac igitur intentione atque proposito, omnem substantiam atque suppellectilem suam quae in auro et argento gemmisque et ornatu regio in illa, ut dictum est, die in camera ejus poterat inveniri primo quidem trina divisione partitus est; deinde easdem partes subdividendo, de duabus partibus XX et unam partem fecit, tertiam integram reservavit. Et duarum quidem partium in XX et unam partem facta divisio tali ratione consistit ut, quia in regno illius metropolitanae civitates XX et una esse noscuntur, unaquaeque illarum partium ad unamquamque metropolim per manus here-

a. talis *omis dans A*[1]. — *b. Ce mot abrégé* dñi *dans A*[1], *C*, *B*[1], *B*[2].

mort, au maintien de la répartition prévue et fit consigner par écrit les décisions prises au sujet de chaque lot.

Voici les dispositions et le texte de cet acte :

Au nom du Seigneur Dieu tout puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, voici la division et la répartition que le très glorieux et très pieux seigneur Charles, empereur auguste, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ 811, 43e *de son règne en France, 36*^{e} *de son règne en Italie et l'an 11*^{e} *de l'Empire, en la 4*^{e} *indiction, par une pensée pieuse et sage et avec la grâce de Dieu, a décidé de faire de ses trésors et de l'argent qui, ce jour, a été trouvé dans sa chambre.*

En y procédant, il a voulu non seulement assurer une distribution méthodique et raisonnable de sa fortune sous forme d'aumônes, suivant la tradition chrétienne, mais aussi et surtout mettre ses héritiers à même de connaître clairement et sans aucune ambiguïté ce qui doit leur revenir et de faire entre eux sans contestation ni dispute un partage équitable.

Conformément à cette intention et à ce dessein, il a commencé par diviser en trois toutes les sommes et les biens meubles qui, sous forme d'or, d'argent, de pierres précieuses ou d'ornements royaux, ont pu être trouvés ce jour, comme il a été dit, dans sa chambre. Il en a intégralement réservé un tiers; puis il a subdivisé les deux autres tiers en vingt et une parts, ces vingt et une parts correspondant aux vingt et une cités métropolitaines comprises, comme on le sait, dans son royaume; et il a décidé que remise devra être faite de chacune de ces parts à chacune des métropoles par ses héritiers et amis à titre d'aumône et que chacun des archevêques qui sera alors préposé au gouvernement des églises métropolitaines devra, après avoir pris livraison de son lot, le parta-

— *c. Ces mots abrégés* dn̄i n̄ri Ihū Xp̄i *dans* A^1, *C*, B^1, B^2. — *d. Ce mot abrégé* dn̄o *dans* A^1, *C*, B^1, B^2. — *e.* eleymosinarum A^1 *(ce qui est le résultat évident d'une interversion de lettres : cf. ci-dessus les variantes du chapitre 27;* elemosinarum *C;* eleimonarum (*sic*) B^1; elymosinarum B^2. — *f.* sollempniter A^1, B^1.

dum et amicorum suorum eleimosynae[a] *nomine perveniat et archiepiscopus qui tunc illius ecclesiae rector exstiterit*[b] *partem quae ad suam ecclesiam data est suscipiens cum suis suffraganeis partiatur, eo scilicet modo ut pars tertia suae sit ecclesiae, duae vero partes inter suffraganeos dividantur.*

Harum divisionum quae ex duabus primis partibus factae sunt et juxta metropoleorum[c] *civitatum numerum XX et una esse noscuntur unaquaeque ab altera sequestrata semotim in suo repositorio*[1] *cum superscriptione civitatis ad quam perferenda est recondita jacet. Nomina metropoleorum ad quas eadem eleimosyna*[d] *sive largitio facienda est haec sunt: Roma, Ravenna, Mediolanium*[e], *Forum Julii*[2], *Gradus, Colonia, Mogontiacus, Juvavum quae et Salzburg*[f], *Treveri, Senones, Vesontio, Lugdunum, Ratumagus, Remi, Arelas*[g], *Vienna, Darantasia, Ebrodunum, Burdigala, Turones, Bituriges.*

Unius autem partis quam integram reservari voluit talis est ratio ut, illis duabus in supradictas divisiones distributis et sub sigillo reconditis, haec tertia in usu cotidiano[h] *versaretur, velut res quam nulla voti obligatione a dominio possidentis alienatam esse constaret, et hoc tamdiu quoadusque vel ille mansisset in corpore vel usum ejus sibi necessarium judicaret, post obitum vero suum aut voluntariam saecularium rerum carentiam eadem pars quattuor subdivisionibus secaretur; et una quidem earum supradictis XX et unae partibus adderetur, altera, a filiis ac filiabus suis filiisque ac filiabus filiorum suorum adsumpta*[i], *justa et rationabili inter eos partitione divideretur, tertia vero consueto christianis more in usum pauperum fuisset erogata, quarta simili modo nomine eleimosynae*[j] *in servorum et ancil-*

a. eleimosinae *A*[1]; elemosinae *C, B*[2]; elimosine *B*[1]. *Nous réta-*

ger à son tour avec ses suffragants de la façon suivante : un tiers pour son église, les deux autres tiers divisés entre ses suffragants.

Les lots attribués aux vingt et une cités métropolitaines dans cette répartition des deux premiers tiers ont été mis séparément sous scellés et déposés dans son coffre[1] *avec l'indication sur chacun d'eux du nom de la cité à laquelle il devra être remis. Les noms des métropoles qui devront recevoir ces aumônes ou largesses sont : Rome, Ravenne, Milan, Frioul*[2]*, Grado, Cologne, Mayence, Juvavum (de son autre nom Salzbourg), Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarantaise, Embrun, Bordeaux, Tours, Bourges.*

Pour le tiers mis en réserve, il a décidé qu'il en serait fait l'usage suivant : à la différence des deux autres tiers répartis comme il a été dit et placés sous scellés, le troisième tiers, comprenant des biens dont aucun vœu n'a enlevé la libre disposition à son possesseur, sera affecté à ses besoins quotidiens tant qu'il sera en vie ou qu'il jugera en avoir besoin. Après sa mort ou son renoncement volontaire aux choses de ce monde, cette portion de ses biens sera subdivisée en quatre : un quart devant aller grossir les vingt et un lots précédemment indiqués; un autre quart devant être remis à ses fils et filles et aux fils et filles de ses fils pour être partagé entre eux justement et raisonnablement; le troisième quart devant, suivant la coutume chrétienne, être distribué aux pauvres; le quatrième quart enfin devant, de la même

blissons, comme précédemment, la forme eleimosynae. — *b.* extiterit *A*[1], *B*[1], *B*[2]. — *c. Sic dans A*[1], *C*, *B*[1], *B*[2]. — *c.* eleimosina *A*[1], *C;* elimosina *B*[1]; elemosina *B*[2]. *Même observation qu'un peu plus haut.* — *e. Sic dans A*[1], *C*, *B*[2]; Mediolanum *B*[1]. — *f.* Saltzburc *C;* Salzburc *B*[1]; Salzbruc *B*[2]. — *g.* Arales *C;* Areles *B*[2]. — *h.* quotidiano *C.* — *i.* assumpta *C.* — *j.* eleimosinae *A*[1], *C*, *B*[1]; elaemosinae *B*[2]. *Nous rétablissons, comme précédemment, la forme* eleimosynae.

1. Le sens du mot employé dans l'acte (*repositorium*) n'est pas clair : il s'agit sans doute d'un coffre ou bien d'un cabinet où l'on déposait les objets précieux.
2. Aujourd'hui Cividale (en Frioul).

larum usibus palatii famulantium sustentationem distributa veniret.

Ad hanc tertiam totius summae portionem, quae similiter ut caeterae ex auro et argento constat, adjungi voluit omnia ex aere et ferro aliisque metallis vasa atque utensilia cum armis et vestibus alioque aut pretioso aut vili ad varios usus facto suppellectili, ut sunt cortinae, stragula, tapetia, filtra, coria, sagmata et quicquid in camera atque vestiario ejus eo die fuisset inventum, ut ex hoc majores illius partis divisiones fierent et erogatio eleimosynae[a] *ad plures pervenire potuisset.*

Cappellam[b]*, id est ecclesiasticum ministerium, tam id quod ipse fecit atque congregavit, quam quod ad eum ex paterna hereditate pervenit, ut integrum esset neque ulla divisione scinderetur ordinavit. Si qua autem invenirentur aut vasa aut libri aut alia ornamenta quae liquido constaret eidem cappellae*[c] *ab eo conlata non fuisse*[d]*, haec qui habere vellet dato justae aestimationis pretio emeret et haberet. Similiter et de libris, quorum magnam in bibliotheca sua copiam congregavit, statuit ub ab his qui eos habere vellent justo pretio fuissent redempti pretiumque in pauperes erogatum.*

Inter caeteros thesauros atque pecuniam tres mensas argenteas et auream unam praecipuae magnitudinis et ponderis esse constat. De quibus statuit atque decrevit ut una ex his, quae forma quadrangula descriptionem urbis Constantinopolitanae continet, inter caetera donaria quae ad hoc deputata sunt Romam ad basilicam beati Petri apostoli deferatur et altera, quae forma rotunda Romanae urbis effigie figurata est, episcopio Ravennatis ecclesiae[1] *conferatur; tertiam, quae caeteris et operis*

a. eleimosinae *A*[1], *C;* elimosinae *B*[1]; elemosinae *B*[2]. *Cf. note précédente. — b. Sic dans A*[1], *C (forme qui rappelle l'étymologie*

manière, être donné en aumônes sous forme de secours aux serviteurs des deux sexes attachés aux services du palais.

A ce dernier tiers de l'ensemble de sa fortune, composé, comme les deux autres tiers, d'or et d'argent, il a décidé d'ajouter tous les vases et ustensiles d'airain, de fer ou d'autre métal, ses armes, ses vêtements et tous ses biens meubles, précieux ou d'usage courant, tels que courtines, couvertures, tapis, feutres, peaux, harnachements, et tout ce qui a été trouvé en ce jour dans sa chambre et son vestiaire, afin d'accroître d'autant les lots de cette portion et de permettre l'attribution de ses aumônes à un plus grand nombre de personnes.

En ce qui concerne les biens de la chapelle, c'est-à-dire du service ecclésiastique, il a résolu qu'ils resteraient intacts et ne seraient l'objet d'aucun partage, pas plus ceux qu'il a donnés et rassemblés lui-même que ceux qui proviennent de l'héritage paternel. Mais si l'on trouve des vases ou des livres ou d'autres ornements qu'il est constant qu'il n'a pas donnés, pourra les acheter qui voudra, à condition d'en verser un prix équitable; de même, pour les livres dont il a rassemblé un grand nombre dans sa bibliothèque, il a décidé qu'ils pourront être vendus à qui voudra les acheter à leur juste prix, les sommes ainsi recueillies devant être distribuées aux pauvres.

Parmi ses trésors et ses richesses, on sait que figurent encore trois tables d'argent et une table d'or d'une taille et d'un poids considérables. Il a décidé et décrété que l'une d'elles, de forme quadrangulaire, sur laquelle est tracé le plan de la ville de Constantinople, sera, avec les autres offrandes prévues à cet effet, envoyée à Rome pour la basilique du bienheureux apôtre Pierre; qu'une autre, de forme ronde, sur laquelle est représentée la ville de Rome, sera attribuée à l'évêché de Ravenne[1]; la troisième, de beaucoup la plus belle

du mot); capellam *B*[1], *B*[2]. — *c. Sic dans A*[1]; capellae *C*, *B*[1], *B*[2] *(voir note précédente)*. — *d.* fuisset *A*[1], *B*[1], *B*[2].

1. L'historien de l'église de Ravenne, Agnellus, dans son *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, § 170 (*Monumenta Germaniae, Scriptores rerum Langobardicarum*, p. 388), a noté l'envoi fait par Louis le Pieux après la mort de son père de cette table d'argent massif.

pulchritudine et ponderis gravitate multum excellit, quae ex tribus orbibus conexa totius mundi descriptionem subtili[a] *ac minuta figuratione conplectitur*[1], *et auream illam quae quarta esse dicta est in tertiae illius et inter heredes suos atque in eleimosynam*[b] *dividendae partis augmento esse constituit.*

Hanc constitutionem atque ordinationem coram episcopis, abbatibus comitibusque qui tunc praesentes esse potuerunt quorumque hic nomina descripta sunt fecit atque constituit.

Episcopi[2] : *Hildebaldus*[c], *Richolfus*, *Arn*[d], *Wolfarius*[e], *Bernoinus*[f], *Laidradus*, *Johannes*, *Theodulfus*[g], *Jesse*, *Heito*, *Waltgaudus.*

Abbates[3] : *Fridugisus*, *Adalungus*, *Engilbertus*[h], *Irmino.*

Comites[4] : *Walah*[i], *Meginheri*, *Otulfus*[j], *Stephanus*, *Unruocus*[k], *Burchardus*, *Meginhardus*, *Hatto*, *Rihwi-*

a. suptili *C.* — *b.* eleimosinam A^1, *C;* elemosinam B^1, B^2. *Nous corrigeons comme précédemment.* — *c.* Hildebaldus *corrigé en* Hildibaldus *C.* — *d.* Arn *omis dans C.* — *e.* Wolpharius *C.* — *f.* Bernoin A^1. — *g.* Theodolfus *C;* Theotulfus B^1. — *h.* Engilberdus A^1. — *i.* Walath *C;* Walag B^1. — *j.* Otolfus *C.* — *k.* Unruochus B^1.

1. Les *Annales de Saint-Bertin* (éd. Waitz, p. 27) parlent, sous l'année 842, de cette table d'argent qu'elles nous permettent de nous représenter avec plus de précision. Trois cercles concentriques y figuraient suivant le système de Ptolémée : 1° la terre et l'atmosphère terrestre; 2° les « ciels » de la lune, du soleil et des planètes; 3° le ciel des étoiles fixes. Après la mort de Charlemagne, Louis le Pieux la garda pour lui (Thégan, *Vie de Louis le Pieux*, VIII).

2. Ce sont, dans l'ordre où ils sont ici énumérés, les archevêques de Cologne, de Mayence, de Salzbourg, de Reims, de Besançon, de Lyon, d'Arles, et les évêques d'Orléans, d'Amiens, de Bâle et de Liége.

et la plus lourde de toutes, sur laquelle est dessinée en traits fins et menus une carte du monde entier sous forme de trois cercles concentriques[1], *et la table d'or, qui a été désignée comme la quatrième, devront venir s'ajouter à celle des trois portions dont le partage est prévu entre les héritiers et les bénéficiaires d'aumônes.*

Ces décisions et dispositions ont été prises et arrêtées en présence des évêques, abbés et comtes qui ont pu se trouver là et dont les noms suivent :

Évêques[2] *: Hildebald, Ricolf, Arn, Wolfar, Bernoin, Laidrad, Jean, Théodulf, Jessé, Heiton, Waltgaud.*

Abbés[3] *: Fridugis, Adalung, Angilbert, Irminon.*

Comtes[4] *: Walah, Meginher, Otulf, Étienne, Unroc, Bur-*

3. Respectivement abbés de Saint-Martin de Tours, Lorsch, Saint-Riquier et Saint-Germain-des-Prés.

4. Parmi ceux qui sont énumérés ici, nous reconnaissons d'abord le célèbre Wala, qui, comme abbé de Corbie, allait jouer sous Louis le Pieux un rôle de premier plan. — Un comte du nom de *Meginharius* est cité en 817 dans les *Annales royales* (éd. Kurze, p. 148) comme le gendre du comte Hardrad, qui, en 785, avait conspiré contre Charlemagne. — Otulf est peut-être le même qu'un comte *Audulfus* qui occupa d'importantes fonctions en Bavière (voir Abel et Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. II, p. 325). — Un comte de Paris du nom d'Etienne est cité au début du IXe siècle (*Monumenta Germaniae*, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 100 et 112). — Le comte Unroc est bien connu : il fut le grand-père de l'empereur Bérenger. — Burchard est peut-être le connétable (*comes stabuli*) de ce nom cité dans les *Annales royales*, ann. 807 et 811 (éd. Kurze, p. 124 et 134). — Un comte *Meginhardus* et un comte *Uodo* (dont le nom aurait été ici estropié en *Edo*) sont indiqués dans ces mêmes *Annales* (p. 134) parmi les plénipotentiaires francs envoyés par Charlemagne au roi danois Hemming; un Ricouin, comte de Padoue, y est nommé en 814 (*ibid.*, p. 141). — Quant à Gerold, c'est probablement le comte bien connu qui fut duc de la marche orientale de 811 environ à 832 (voir Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, 2e éd., t. I, p. 35). — Enfin, il est vraisemblable que sous le nom fautif de *Bero* se cache le comte de Barcelone *Bera*, qui effectivement était en fonctions dans les dernières années du règne de Charlemagne.

nus, Edo, Ercangarius, Geroldus, Bero, Hildigernus[a], *Hroccolfus.*

Haec[b] omnia filius ejus Hludowicus[c], qui ei divina jussione successit, inspecto eodem breviario, quam celerrime poterat post obitum ejus summa devotione adinplere[d] curavit[1].

a. Hildigern *A*[1]. — *b. Cette dernière phrase est omise dans C.* — *c.* Hludoicus *B*[1]. — *d.* adimplere *A*[1], *B*[2]. *La leçon* adinplere, *donnée par B*[1], *est conforme au système orthographique habituel à ce texte.*

chard, Meginhard, Hatton, Ricouin, Edo, Erchanger, Gerold, Bero, Hildegern, Rocolf.

Cet acte ayant été présenté à Louis, fils de Charles et son successeur par la volonté divine, celui-ci s'est employé aussitôt après la mort de son père et dans les plus courts délais à en faire exécuter scrupuleusement tous les articles[1].

1. Notons que Thégan, dans sa *Vie de Louis le Pieux* (chap. 8), et Nithard, dans son *Histoire des fils de Louis le Pieux* (I, 2), donnent de la façon dont le successeur de Charlemagne procéda au partage des trésors laissés par l'empereur une idée assez différente.

APPENDIX

[WALAHFRIDI STRABONIS[1] AD KAROLI MAGNI VITAM PROLOGUS[a]]

Gloriosissimi imperatoris Karoli magni[b] vitam et gesta quae subjecta sunt Einhardus[c], vir inter omnes hujus temporis palatinos[d] non solum pro scientia verum et[e] pro universa morum honestate laudis egregiae, descripsisse cognoscitur et purissimae veritatis, utpote qui his[f] pene omnibus interfuerit, testimonio roborasse.

Natus enim in orientali Francia, in pago qui dicitur Moingeuui[2], in Fuldensi coenobio sub paedagogio sancti Bonifacii martiris[3] prima puerilis nutriturae[g] rudimenta suscepit; indeque, potius[h] propter singularitatem capacitatis et intelligentiae, quae jam tum in illo magnum quod postea claruit specimen sapientiae promittebat, quam ob nobilitatis, quod in eo munus erat insigne, a Baugolfo[i] abbate monasterii supradicti[4]

a. Le texte de ce prologue est établi d'après les deux copies de Copenhague (A) et de Fribourg (B) et les extraits insérés dans le manuscrit de Hanovre (C), dont le signalement sommaire a été donné dans l'introduction, p. XX, n. 1. Nous empruntons aux éditions (citées p. XXI) de Jaffé (1876) et d'Holder-Egger (1911) les leçons de ces trois manuscrits. A l'exemple des éditeurs précédents, nous substituons des ae *et* oe *aux* e *simples là où cela est nécessaire et des* t *aux* c *dans les terminaisons en* tia *et* tio. — *b.* magni *omis dans A et B.* — *c.* Einhartus *A.* —

APPENDICE

PROLOGUE DE WALAHFRID STRABON A LA VIE DE CHARLEMAGNE[1]

L'exposé qui suit de la vie et des actes du très glorieux empereur Charles est l'œuvre d'Éginhard — un des palatins de ce temps les plus dignes d'éloges non seulement pour sa science, mais aussi pour son caractère sans tache — lequel, en homme qui a participé à presque tout ce qu'il raconte, y a apporté le témoignage de la plus pure vérité.

Né en effet en « France » orientale, dans le comté qu'on nomme Maingau[2], il reçut, comme enfant, au monastère de Fulda, dans l'école de saint Boniface le martyr[3], les premiers éléments de sa nourriture spirituelle. Puis ses capacités remarquables et son intelligence, qui déjà promettait le rare savoir par lequel il s'illustra ensuite, plutôt que sa noblesse, pourtant insigne, décidèrent Baugolf, abbé dudit monastère[4], à l'envoyer au palais de Charles. Car, de tous les rois, celui-ci était le plus avidement empressé à rechercher les savants et à leur procurer le moyen de philosopher.

d. palatinus *B.* — *e.* eciam *B* .— *f.* hiis *A; his qui B (ce qui est une évidente interversion de termes);* utpote quibus *C.* — *g.* puerilis nutriturae *omis dans C.* — *h. Ce mot et les suivants jusqu'à* munus erat insigne *inclusivement omis dans C.* — *i. Sic dans A et C;* ab augulffo *B.*

1. Sur ce prologue, voir l'Introduction.
2. Correspondant à peu près à la vallée inférieure du Main.
3. C'est-à-dire : l'école fondée par saint Boniface.
4. Baugolf fut abbé de Fulda de 779 à 802.

in palatium Karoli translatus est; quippe[a] qui omnium regum avidissimus erat sapientes diligenter inquirere et ut cum omni delectatione philosopharentur[b] excolere ideoque[c] regni a Deo sibi commissi nebulosam et, ut ita dicam[d], pene caecam latitudinem totius scientiae nova irradiatione et huic barbariei ante partim incognita luminosam reddidit Deo illustrante atque videntem[e]. Nunc vero relabentibus in contraria studiis lumen sapientiae, quod minus diligitur, rarescit in plurimis.

Praedictus itaque homuncio — nam statura despicabilis videbatur[1] — in aula Karoli, amatoris scientiae[f], tantum gloriae incrementum[g] merito prudentiae et probitatis est assecutus ut inter omnes majestatis regiae[h] ministros pene nullus haberetur cui rex id temporis potentissimus et sapientissimus plura familiaritatis suae secreta committeret. Et[i] re vera non immerito, cum non modo ipsius Karoli temporibus, sed et — quod majoris est miraculi[j] — sub Ludowico[k] imperatore, cum diversis et multis[l] perturbationibus Francorum res publica fluctuaret et in multis decideret, mira quadam et divinitus provisa libratione se ipsum Deo protegente custodierit, ut sublimitatis nomen, quod multis invidiam comparavit et casum, ipsum nec immature deseruerit nec periculis irremediabilibus manciparit[2].

Haec dicimus ut in dictis ejus minus quisque habeat dubitationis, dum[m] non ignoret[n] eum et dilectioni pro-

a. Ce mot et les suivants jusqu'à luminosam reddidit Deo illustrante atque videntem *inclusivement omis dans C.* — *b.* philosopharent *B.* — *c.* ideo *A.* — *d.* dixerim *B.* — *e.* atque videntem *omis dans A.* — *f.* sapientie *A.* — *g.* incrementi *A.* — *h.* regie majestatis *B.* — *i. Ce mot et les suivants jusqu'à* periculis irre-

tout à leur aise, ce qui lui permit d'assurer à nouveau le rayonnement de la science entière, en partie inconnue jusqu'alors de ce monde barbare, et de faire ainsi de toute l'étendue du royaume, qu'il avait reçu de Dieu encore enveloppé de brumes et, pour ainsi dire, presque aveugle, un pays lumineux, aux yeux pénétrés de clarté divine. Mais aujourd'hui les études déclinant derechef, la lumière de sapience, moins prisée, tend à perdre de son éclat.

Or donc ce petit homme, que sa faible taille rendait peu respectable[1], s'acquit par son esprit et sa droiture à la cour de Charles, ami de la science, un tel renom que, parmi tous les serviteurs de sa Majesté, il n'en était presque aucun à qui ce roi, le plus puissant et le plus sage de son temps, confiât plus de secrets de son intimité. Et c'était justice : car non seulement sous Charles lui-même, mais encore — ce qui est plus étonnant — sous l'empereur Louis, quand l'État franc était emporté dans la tourmente et menaçait ruine, il sut, par une faculté d'équilibre remarquable et d'inspiration vraiment divine, se garder, grâce à Dieu, si bien lui-même qu'il parvint tout à la fois à conserver intacte jusqu'au bout sa brillante réputation, qui n'était cependant pas sans l'exposer à l'envie et au danger, et à éviter par surcroît d'irrémédiables périls[2].

Cela soit dit pour que nul n'élève de doute touchant la valeur de ses assertions, faute de savoir quelles exceptionnelles louanges il devait à la chère mémoire de son protec-

mediabilibus manciparit *(fin de l'alinéa) omis dans C.* — *j.* majoris miraculi est *B.* — *k.* Lodowico *A.* — *l.* multis et diversis *B.* — *m. Ce mot et les suivants jusqu'à* veritatem debere perspicuam *(fin de l'alinéa) omis dans C.* — *n.* ignorat *B.*

1. A cause de sa petite taille, il avait commencé par être la risée des familiers de la cour carolingienne, qui l'avaient surnommé Nardillon. Voir nos *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 70.

2. Nous avons dit dans notre Introduction qu'Éginhard sut en effet très habilement tirer son épingle du jeu quand éclata la lutte entre Louis le Pieux et ses fils.

vectoris sui laudem praecipuam[a] et curiositati lectoris veritatem debere perspicuam.

Huic opusculo ego Strabo[b] titulos et incisiones[1], prout visum est congruum, inserui, ut ad singula facilior quaerenti quod placuerit elucescat accessus[c].

a. precipuum *A*, *B*. *Il faut évidemment lire* praecipuam. — *b.* Strabus *C*; scriba *B*. — *c. Après ce mot on lit dans A :* Explicit prologus; *dans B et C :* Finit prologus. *Puis vient le texte du chapitre 1 précédé dans A et C du titre :* De Meroingis, qui multo tempore Francis vano regum nomine imperaverunt, primum capitulum. *Les chapitres suivants sont tous précédés de titres de ce genre à la fois dans A, dans B et dans C :* De Karolo majore domus, *puis :* De Pippino et Karlomanno filiis ejus *(chap. 2)*; Quomodo post Hildericum Pippinus rex constituitur et quamdiu regnavit et de morte ejus ac divisione regni inter Karolum et Karlomannum filios ejus *(chap. 3)*; De obitu Karlomanni et initiis Karoli *(chap. 4)*; Qualiter bellum Aquitanicum terminavit *(chap. 5)*, etc.

teur et à quels scrupules de vérité il était tenu pour satisfaire la curiosité de ses lecteurs.

Pour ma part, j'ai, moi Strabon, intercalé dans cet opuscule des titres et établi des divisions qui m'ont paru de nature à en faciliter la consultation et à rendre plus aisées les recherches[1].

1. Après ce prologue, Walafrid Strabon avait en effet reproduit le texte de la *Vie de Charlemagne* en le divisant, pour la première fois, en chapitres, tous munis de titres particuliers, tels que : « Des Mérovingiens, qui longtemps commandèrent aux Francs sous le vain nom de rois » (chap. 1); « De Charles, maire du palais », et « De Pépin et de Carloman, ses fils » (chap. 2); « Combien de temps régna Pépin, établi roi après la déposition définitive de Childéric; de sa mort et du partage de son royaume entre Charles et Carloman, ses fils » (chap. 3); « De la mort de Carloman et des débuts de Charles » (chap. 4); « Comment il termina la guerre aquitanique » (chap. 5), etc.

ADDITION

P. 12, note 1. — Le passage auquel se rapporte cette note semble également inspiré des Continuateurs de Frédégaire, § 30 (éd. Krusch, dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 181) : « Carlomannus devotionis causa inextinctu *succensus* » (mot qui a passé sous la plume d'Eginhard) « regnum ... manibus germano suo Pippino committens ... Romam ob monachyrio ordine perseveraturus advenit. »

INDEX[1]

A

1. Les renvois sont faits aux numéros de chapitres et non aux numéros de pages. Le prologue d'Eginhard est désigné par l'abréviation *Pr.*, celui de Walahfrid Strabon, reproduit à l'Appendice, par l'abréviation *App.*

B

D

E

H

TABLE DES MATIÈRES

NOGENT-LE-ROTROU, IMPR. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LES CLASSIQUES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

LOUIS HALPHEN

Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux

La collection des *Classiques de l'histoire de France au moyen âge*, qui paraîtra à la librairie Édouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris (VI[e]), à raison de quatre à cinq volumes par an, donnera le texte et presque toujours la traduction des documents les plus significatifs de l'histoire de notre pays depuis les grandes invasions jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Ces documents seront choisis de façon à permettre au lecteur quel qu'il soit — historien de profession, étudiant, simple curieux — de se faire du passé de la France une idée aussi complète que possible.

Voici la liste de quelques-uns des ouvrages dont la publication est dès maintenant prévue :

1° *Pour paraître très prochainement :*

Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec le texte des *Serments de Strasbourg*, publiée et traduite par Ph. Lauer, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Loup de Ferrières, *Correspondance*, publiée et traduite par L. Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly.

Histoire anonyme de la première croisade, publiée et traduite par Louis Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Le dossier de l'affaire des Templiers, publié et traduit par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet *(sous presse)*.

Commynes, *Mémoires*, publiés par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration de l'abbé Durville; tome I[er].

Chastellain, *Chronique*, publiée par H. Stein, conservateur aux Archives nationales; tome I[er].

2° *Paraîtront ensuite :*

(Les volumes marqués d'un * paraîtront parmi les premiers)

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, publiée et traduite par L. Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly.

* **Frédégaire**, *Chronique*, publiée et traduite par L. Levillain.

Fortunat, *Poésies*, publiées et traduites par E. Galletier, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Vies de saints de l'époque mérovingienne (sainte Geneviève, saint Remi, sainte Radegonde, saint Ouen, saint Eloi, saint Léger, etc.), publiées et traduites par R. Fawtier, lecteur à l'Université de Manchester.

* *Les Annales royales (741-829)*, publiées et traduites par L. Halphen.

Le « Codex Carolinus », publié et traduit par L. Halphen.

Le Moine de Saint-Gall, *Histoire de Charlemagne*, publiée et traduite par L. Halphen.

Éginhard, *Correspondance*, publiée et traduite par Mlle M. Bondois, professeur au lycée Molière.

Éginhard, *Histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre*, publiée et traduite par Mlle M. Bondois.

Poésies carolingiennes, publiées et traduites par E. Faral, directeur d'études à l'École des hautes études.

Capitulaires carolingiens, publiés et traduits par Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille, et H. Lévy-Bruhl, professeur à la Faculté de droit de Lille.

L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*, publiée et traduite par L. Barrau-Dihigo, bibliothécaire de l'Université de Paris.

Ermold le Noir, *Poème sur Louis le Pieux*, publié et traduit par E. Faral, directeur d'études à l'École des hautes études.

Paschase Radbert, *L'épitaphe d'Arsenius*, publiée et traduite par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, publiée et traduite par Ph. Lauer.

Gerbert, *Correspondance*, publiée et traduite par F. Lot, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

* **Richer**, *Histoire*, publiée et traduite par R. Latouche, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Helgaud, *Vie de Robert le Pieux*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot, archiviste aux Archives nationales.

Fulbert de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par R. Merlet, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Adémar de Chabannes, *Chronique*, publiée et traduite par J. de Font-Réaulx, archiviste du département de la Drôme.

Dudon de Saint-Quentin, *Histoire des premiers ducs de Normandie*, publiée et traduite par H. Prentout, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, publiée et traduite par H. Prentout.

Les Miracles de saint Benoît, publiés et traduits par R. Fawtier.

Les historiens de la première croisade, publiés et traduits par L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont (*suite*).

* **Baudri de Bourgueil**, *Œuvres choisies*, publiées et traduites par l'abbé F. Duine, aumônier du lycée de Rennes.

* **Orderic Vital**, *Histoire de Normandie*, publiée et traduite par H. Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Suger, *Vies de Louis VI et de Louis VII*, publiées et traduites par H. Waquet, archiviste du département du Finistère.

Guibert de Nogent, *Mémoires*, publiés et traduits par L. Halphen.

Ive de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par A. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Les recueils épistolaires de Saint-Victor de Paris, publiés et traduits par J. Porcher, membre de l'École française de Rome.

Geoffroi de Vigeois, *Chronique*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot.

* **Villehardouin,** *La conquête de Constantinople*, publiée et traduite par H. Lemaître, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Guillaume de Puylaurens, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. Calmette.

* *Chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot.

* **Joinville,** *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par Mario Roques et Louis Halphen.

Geoffroi de Beaulieu, *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

* *Poésies historiques des trouvères français des XIIe et XIIIe siècles*, publiées et traduites par A. Jeanroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et A. Langfors.

* *Poésies historiques des troubadours*, publiées et traduites par A. Jeanroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et F. Benoît.

Sermonnaires français des XIIe-XIIIe siècles, publiés et traduits par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Enquêtes et documents sur la société française au XIIIe siècle, publiés et traduits par A. de Boüard, archiviste aux Archives nationales.

Textes relatifs à la politique religieuse de Philippe le Bel, publiés et traduits par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet.

* **Bernard Gui**, *Guide de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. Mollat, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

Froissart, *Chroniques*, publiées par H. Lemaître.

Jean de Venette, *Chronique*, publiée et traduite par F. Funck-Brentano, secrétaire général de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Jouvenel des Ursins, *Chronique*, publiée et traduite par L. Mirot, archiviste aux Archives nationales.

Monstrelet, *Chronique*, publiée par L. Celier, archiviste aux Archives nationales.

* **Chastellain**, *Chronique*, publiée par H. Stein, conservateur aux Archives nationales; tomes II et suivants.

* **Commynes,** *Mémoires*, publiés par J. Calmette; tomes II et suivants.

Pamphlets et libelles de la guerre de Cent ans, publiés par L. Mirot.

* *Recueil de traités et documents diplomatiques des XIIIe, XIVe et XVe siècles;* 1re série (1259-1380), par J. Viard, conservateur-adjoint aux Archives nationales; — 2e série (1380-1422), par L. Mirot.

Paru :

1. **Éginhard**, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par L. Halphen. Un vol. petit in-8°, de XXIII-128 pages.

	Broché	Relié
Édition complète (texte et traduction) . .	7 fr. 50	10 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	6 fr. »»	8 fr. 50
Texte latin seul	3 fr. 50	6 fr. »»
Traduction seule	5 fr. 50	8 fr. »»

N. B. — Les souscripteurs à la collection bénéficient d'une réduction de 20 °/$_o$ sur le prix des volumes brochés de l'édition complète. On souscrit à la librairie Champion, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

PAGE NOT AVAILABLE